

# *Réseau PatrimoineS* a dix ans

Association pour le patrimoine naturel et culturel  
du canton de Vaud



RÉSEAU PATRIMOINES

Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud  
Case postale 5273 - 1002 Lausanne - [www.reseaupatrimoines.ch](http://www.reseaupatrimoines.ch)

## Les «Documents» de RÉSEAU PATRIMOINES

A la différence d'un bulletin de liaison régulier et formel, les «Documents» édités par RÉSEAU PATRIMOINES (Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud) seront à disposition des membres désireux de faire connaître leurs positions. Dans cette publication, il est donc moins question de faire l'inventaire de la «vie» de l'Association que de donner libre cours à une prise de parole engagée et réfléchie sur les domaines d'intervention qui nous concernent tous et qui touchent la gestion, la connaissance ou la reconnaissance publique du patrimoine naturel et culturel. Elle donne autant les résultats de réflexions en cours que des expertises sur des sujets liés au patrimoine.

Puisse la série des «Documents» être le témoin de nos actions, des objectifs à atteindre et de nos aspirations.

Pour adhérer à RÉSEAU PATRIMOINES : [www.reseaupatrimoines.ch](http://www.reseaupatrimoines.ch)

Maquette: point carré, Suzanne Pitzl, Vevey

Coordination: Marie-Pierre Constant Knecht, Gilbert Coutaz, Gilbert Kaenel, Jean-Louis Moret

Mise en pages: Jean-Louis Moret

Impression: IRL, Imprimeries Réunies Lausanne s.a.

Lausanne: RÉSEAU PATRIMOINES

Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, 2008

# Sommaire

## **Le numéro 10 des *Documents*, tout un symbole pour une société âgée de 10 ans**

<b>Avant-propos</b> par le comité .....	3
<b>L'acte de naissance de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud</b> par Gilbert Coutaz .....	5
<b>D'une appellation à l'autre: bilan de dix ans d'activité</b> par Gilbert Coutaz .....	9
<b>Le <i>Livre blanc</i> et les <i>Documents</i>: bilan et bibliographie</b> par Jean-Louis Moret .....	13
<b>Rencontres des patrimoines: une prestation à renforcer</b> par Gilbert Coutaz .....	23
<b>Patrimoines par monts et par Vaud</b> par Laurent Trivelli .....	25
<b>L'apport indispensable des mémoires cantonale et communale à la politique de la mémoire en Suisse</b> par Gilbert Coutaz .....	27
<b>Cinq pistes pour demain: la mise à jour du programme de 1997</b> par le comité .....	33
<b>Vaud Patrimoines ? Vos patrimoines !</b>	
<b>L'exposition du Forum de l'Hôtel de Ville de Lausanne: 14-26 avril 2008</b> .....	35
<b>Politiques patrimoniales de l'Etat de Vaud depuis 1998</b>	
<b>Le patrimoine naturel vaudois: éléments de l'action politique actuelle</b> par Jacqueline de Quattro .....	61
<b>Culturel, mobilier, cantonal et vaudois: histoire d'un patrimoine à la charnière de deux millénaires</b> par Anne-Catherine Lyon .....	65
<b>Les Archives cantonales vaudoises tournées vers l'avenir</b> par Philippe Leuba .....	67
<b>Le patrimoine vu au travers de l'Archéologie cantonale et des Monuments et des Sites</b> par François Marthaler .....	69

RÉSEAU PATRIMOINES

Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud  
Case postale 5273 - 1002 Lausanne - [www.reseaupatrimoines.ch](http://www.reseaupatrimoines.ch)



## Sommaire (suite)

### Nos invités

#### Une loi fédérale exemplaire:

##### la Loi sur le transfert international des biens culturels (LTBC)

par Yves Fischer..... 73

#### La politique de la mémoire: instrument de pilotage de la sauvegarde de l'information

par Mirta Olgiati et Peter Knoepfel..... 79

### Quelques acteurs du patrimoine se présentent

#### Plans-Fixes: arrêt sur image d'un concept original

par Michelle Deschenaux..... 85

#### Pro Natura Vaud – Ligue vaudoise pour la protection de la nature

par Michel Bongard..... 87

#### La Société vaudoise des sciences naturelles

par Françoise Mundler..... 89

#### La Société d'Art Public-SAP. Section vaudoise de Patrimoine suisse

par Denis de Techtermann..... 91

#### Quand le patrimoine bâti descend dans la rue.

##### Petite histoire des journées européennes du patrimoine dans le canton de Vaud

par Eric Teyssaire..... 93

#### Restauration et animation du château de la Roche à Ollon

par André Fiaux et Mireille Jemelin..... 97

#### Nouvelles du Musée suisse de l'orgue à Roche

par Jean-Jacques Gramm et Dominique Morisod..... 99

#### Une collection historique scolaire

par Jean-Pierre Carrard..... 101

#### La gestion de la Grande Carrière

par Christophe Le Nédic..... 105

#### La Bibliothèque publique d'Yverdon-les-Bains

par Juliette Reid..... 107

RÉSEAU PATRIMOINES

Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud  
Case postale 5273 - 1002 Lausanne





## Avant-propos

par le comité

Dix numéros des *Documents*, en dix ans d'existence, c'est une belle moyenne dans l'édition. Faire débiter une exposition à la date du 14 avril, qui fait partie du patrimoine historique du Canton de Vaud, l'inscrire comme l'emblème d'une quinzaine du patrimoine, la vernir tandis que le projet de loi cantonale sur le patrimoine mobilier et immatériel sera bientôt mis en consultation publique, trois éléments concomitants qui devraient rassurer les responsables de *Réseau PatrimoineS* sur le sens de leurs démarches et sur l'opportunité de leur action. Et pourtant...

Le développement d'une association est rarement linéaire et mesurable à l'avance. En lançant, en novembre 1995, d'un coin de bureau, l'idée de réunir des forces du patrimoine naturel et culturel du Canton de Vaud, il n'était pas possible à ses promoteurs de garantir le succès de l'entreprise. La seule conviction d'alors était de dépasser rapidement le simple exercice opportuniste visant à combattre la dégradation des finances des collectivités publiques, dont les institutions du patrimoine, sans doute plus que dans d'autres domaines, pouvaient être les premières victimes. En ce sens, à l'idéologie des coupes linéaires et unilatérales dans les budgets, il fut préféré la démarche d'une véritable concertation, d'une réflexion approfondie, étayée sur le patrimoine vaudois et ses acteurs. L'objectif était de faire la preuve d'un front uni et déterminé, sans tomber dans l'uniformisation des lectures et des points de vue.

Le constat était alors patent: la reconnaissance du patrimoine se mesure à l'aune de ses représentants, il était l'affaire de figures emblématiques. Une telle situation ne pouvait à l'évidence pas rendre compte de la richesse et de la diversité des patrimoines, surtout en générant des évaluations hiérarchiques des patrimoines, partant d'approches discriminatoires et oubliées. De plus, la complexité et la technicité des problèmes ont fait comprendre aux initiateurs du projet que les réponses en relation avec le patrimoine se trouvaient souvent en dehors des institutions et à des échelles plus larges.

Le patrimoine est, d'une manière générale, une affaire collective, il engage chacun d'une façon ou d'une

autre. C'est pourquoi, la recherche du plus grand nombre et de consensus les plus larges possibles fut affirmée dès le démarrage de l'entreprise, bien qu'elle fût marquée par la présence majoritaire de responsables d'institutions publiques et de professionnels.

Or, au moment d'inaugurer une exposition au Forum de l'Hôtel de Ville de Lausanne, d'une durée de 13 jours et qui sera ensuite itinérante dans diverses parties du canton de Vaud, au moins jusqu'à fin 2009, peut-on décerner un satisfecit à celles et à ceux qui ont osé entreprendre des démarches en faveur du patrimoine depuis 1995 et ont fondé une association le 21 avril 1998 ?

*Réseau PatrimoineS* a certes franchi d'un pas allègre dix années de vie associative; ses membres ont créé l'événement, le 6 décembre 1997, avec l'organisation d'états généraux sur le patrimoine, pour la première fois dans le Canton de Vaud et sans doute en Suisse, avec la double composante: patrimoine naturel et patrimoine culturel. Le principal événement de la décennie est à chercher ailleurs: la notion même de patrimoine a été intégrée pour la première fois dans la constitution vaudoise, elle a même eu droit à un article spécifique «Patrimoine et environnement» (art. 52)<sup>1</sup>, entré en vigueur, justement, il y a cinq ans jour pour jour:

- 1 *L'Etat conserve, protège, enrichit et promeut le patrimoine naturel et le patrimoine culturel.*
- 2 *L'Etat et les communes sauvegardent l'environnement naturel et surveillent son évolution.*
- 3 *Ils luttent contre toute forme de pollution portant atteinte à l'être humain et à son environnement.*
- 4 *Ils protègent la diversité de la faune, de la flore et des milieux naturels.*
- 5 *La loi définit les zones et les régions protégées.*

Par cette disposition, les autorités politiques ont pris acte et date en faveur du patrimoine. Il incombe désormais aux acteurs d'accompagner toute la dynamique et d'aiguillonner le débat.

*Réseau PatrimoineS* entend demeurer un partenaire de la démarche et y jouer un rôle actif. Son programme tient en quatre points, depuis dix ans:

<sup>1</sup> Chapitre IV: Patrimoine et environnement, culture et sport.

- lieu de rassemblement et d'échanges;
- force de réflexion et de proposition;
- promotion pour une meilleure connaissance du patrimoine dans sa globalité ;
- et lien entre tous les acteurs des patrimoines.

Son action est fondée sur la conviction de l'unicité du patrimoine, malgré sa diversité apparente. En autorisant le désenclavement des institutions et des projets patrimoniaux, notre association a démontré sa force et sa présence.

Il importe que de nouvelles forces viennent grossir nos rangs, ces prochaines années, et que l'ensemble des partenaires collectifs du patrimoine se retrouve derrière l'étendard *RéseauPatrimoineS*, de manière à enrichir la réflexion et les prises de position. Nous osons espérer que l'aventure se prolongera encore longtemps et indépendamment des personnes qui l'ont initiée. Notre association sera, alors, vraiment stabilisée et reconnue comme un espace nécessaire au patrimoine. ■

Lausanne, le 14 avril 2008

Le comité de *RéseauPatrimoineS*

Gilbert Coutaz (président);

Aymon Baud; Marie-Pierre Constant Knecht;

Jean-François Cosandier; Jürgen Häepers;

Gilbert Kaenel; Anne Leresche Roesch;

Thérèse Mauris; Jean-Louis Moret;

Caroline Neeser; Laurent Trivelli.

## L'acte de naissance de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud

par Gilbert Coutaz

### D'une démarche individuelle à une entreprise collective

Ayant repris la direction des Archives cantonales vaudoises en octobre 1995, davantage par défi que par confort, je me suis retrouvé, dès mon entrée en fonction, confronté aux affres financières de l'Etat de Vaud qui avait engagé, depuis quelques mois, une opération lourde et contraignante de réduction de son train de vie. Il m'est apparu de suite évident qu'il fallait constituer un front commun des institutions du patrimoine du Canton et de la Ville de Lausanne, moins pour contester une démarche en route que pour éviter l'idéologie toute faite que l'on pouvait économiser, plus encore que dans les autres secteurs de l'administration, sur les composantes de la culture et du patrimoine. De plus, j'étais mu par la conviction que la complexité des problèmes de la conservation, l'extension des périmètres du patrimoine et la spécialisation des professions nécessitaient le dépassement institutionnel, l'échange des expériences et le regroupement des forces. Faire jouer de suite un réseau de complicités professionnelles, d'amitiés individuelles, un ensemble de volontés et de collaborations s'imposait comme solution, à un moment où les responsables dans les institutions avaient appris, depuis le début des années 1990, à collaborer et à rechercher ensemble la visibilité de leur travail.

Je pris le risque de réunir, sur un simple contact téléphonique et à partir d'un texte d'intention daté du 10 novembre 1995<sup>1</sup>, six collègues en qui j'avais toute confiance: Gilbert Kaenel, directeur du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire; Jean-Louis Moret, conservateur au Musée botanique cantonal; Olivier Pavillon, alors conservateur du Musée historique de Lausanne; Hubert Villard et Marie-Pierre Constant Knecht, respectivement directeur et directrice-adjointe de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne et Denis Weidmann, archéologue cantonal. La réunion se tint aux Archives cantonales vaudoises, le 20 décembre 1995. Elle confirma l'intention de base et il fut décidé de s'ouvrir à d'autres forces, à la fois pour représenter la diversité des patrimoines et pour faire face à l'ampleur de la tâche exigée par la mise sur pied

des premiers états généraux du patrimoine du canton de Vaud. Ainsi, le groupe initial passa de six à quinze personnes en une année, avec les arrivées successives de Nicole Minder, alors conservatrice du Cabinet cantonal des Estampes (dès le 20 février 1996), de Frédéric Sardet, directeur des Archives de la Ville de Lausanne (dès le 12 juin 1996) et de Jean-François Cosandier, responsable du Service Archives + Documentation à la Radio Suisse romande, d'Hervé Dumont, directeur de la Cinémathèque suisse, de Daniel Girardin, conservateur du Musée de l'Elysée, de Philippe Gmür, conservateur cantonal de la nature, de Pierre Hunkeler, secrétaire exécutif de Pro Natura, et de Jean-Marc Bonnard Yersin, conservateur du Musée suisse de l'appareil photographique (tous dès le 1<sup>er</sup> octobre 1996).

### Un groupe au travail

Les premières séances donnèrent l'occasion au groupe de travail de se mettre en relation avec tous les partenaires du patrimoine pour légitimer et accréditer leurs démarches; il fallut à ce groupe se donner au préalable les moyens d'identifier leurs intentions: ainsi, définir la notion de patrimoine, associer les domaines naturel et culturel du patrimoine, dresser les catégories des patrimoines et la liste de leurs représentants. A cet effet, il rédigea un questionnaire qu'il adressa dans le courant du mois d'octobre 1996, en accompagnement d'un texte d'appel pour la convocation des Etats généraux du patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud<sup>2</sup>.

Le retour des questionnaires démontra l'opportunité de la démarche et permit de recenser de nombreux responsables désireux de participer aux discussions des groupes de réflexion, mis en place pour chaque catégorie de patrimoine. Représenté dans chacune de ces cellules de réflexion, le groupe de travail put expliquer son projet et rassembler les divers états des patri-

<sup>1</sup> Le texte «Pour la convocation des états généraux du patrimoine du canton de Vaud», dans *Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré. Etats généraux du 6 décembre 1997*, Lausanne: Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, 1997, pp. 155-156. La publication est consultable en ligne sur le site de Réseau Patrimoines, [www.reseaupatrimoines.ch](http://www.reseaupatrimoines.ch)

<sup>2</sup> Questionnaire et «Texte d'appel pour la convocation des états généraux du patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud», également publiés dans *Le patrimoine vaudois existe*, op. cit., pp. 157-163.

moins ainsi que les éléments de préoccupations et de revendications. En fait, chaque cellule a travaillé selon les modes qui lui convenaient, certaines en diffusant un nouveau questionnaire d'évaluation auprès de tous les représentants du patrimoine concerné (cela est vrai en particulier pour les groupes «Archives» et «Patrimoine archéologique et historique»)³.

### Un choix emblématique pour les Etats généraux: le château de Chillon

Toute la dynamique des réflexions fut renforcée par le choix d'une date et d'un lieu pour la convocation des Etats généraux:

6 décembre 1997, château de Chillon.

Le château de Chillon s'imposa rapidement comme reflet de tous les patrimoines, sans pour autant, et c'est là son intérêt, interdire des lectures et des exploitations conflictuelles selon que l'on parle des aspects géologiques, botaniques, historiques, archéologiques, architecturaux et touristiques.

Parallèlement aux discussions dans les secteurs patrimoniaux, le groupe de travail s'est concentré sur les préparatifs de la journée du 6 décembre 1997. Lors de sa séance du 10 mars 1997, il institua six commissions: coordination et liaison avec les autorités; organisation de la journée du 6 décembre; programme des interventions, lors de la séance plénière du 6 décembre; relations extérieures, information et démarchage auprès de la presse; livre blanc du patrimoine; aspects financiers. Au début du mois d'avril 1997, il envoya à tous les représentants du patrimoine dans le canton de Vaud une lettre d'information, accompagnée d'un texte, *Déclaration pour le patrimoine du canton de Vaud, Chillon, 6 décembre 1997*, grâce auquel les participants à la journée de décembre attesteront en le signant, leur existence, leurs convictions et leurs missions⁴.

Le 25 juin 1997, le groupe fonda l'«Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud», de façon à permettre la demande de ressources financières et de se donner les moyens de poursuivre l'action entreprise au-delà du 6 décembre 1997.

### La manifestation du 6 décembre 1997

Un groupe de responsables culturels de la Riviera, soutenu par l'Office du tourisme de Vevey, se chargea d'organiser la matinée du samedi 6 décembre; il fonda son programme sur la visite de sites naturels et cultu-

rels, qui ne font pas nécessairement partie de l'offre promotionnelle de la région.

La manifestation du 6 décembre 1997 fut ouverte exclusivement aux responsables scientifiques, administratifs et politiques des patrimoines naturel et culturel du canton de Vaud. Pour éviter qu'elle demeure confidentielle et soit assimilée à une rencontre de techniciens, le groupe de travail a recherché des appuis médiatiques pour annoncer et rendre compte de la manifestation. Il a diffusé un dépliant pour annoncer et sensibiliser largement le public aux contenus et aux enjeux du patrimoine dans le canton de Vaud, a choisi la rédaction d'un *Livre blanc* (une sorte de pièce à conviction) pour fixer toutes les étapes et tous les résultats de la démarche⁵, et a préparé des feuilles d'information et d'annonces avec le concours de diverses rédactions de la presse écrite, parlée et télévisuelle.

Un supplément de la *Feuille des avis officiels du canton de Vaud, Identités patrimoniales*⁶, préfacé par trois Conseillers d'Etat en charge du patrimoine, a paru quelques jours avant la manifestation.

La manifestation connut un très gros succès avec la participation directe de 270 personnes et une excellente couverture médiatique⁷.

### De Chillon à une association permanente

Les Etats généraux, dans l'esprit des instigateurs, ne devaient être qu'une étape d'un mouvement plus large. Certes, ils devaient marquer de manière symbolique et nouvelle l'aboutissement d'un premier essai d'évaluation de la situation patrimoniale dans le canton de Vaud. Mais le travail devait dépasser les simples constats, les déclarations solennelles et la conjoncture défavorable. La conviction de la démarche fut renforcée lors des discussions du budget 1998 au cours desquelles une coupe linéaire de 40% des montants d'acquisition des Archives cantonales vaudoises, de la Bibliothèque cantonale et universitaire et des musées fut décidée, le 16 décembre 1997 (dix jours après les Etats généraux !) par la majorité du Grand Conseil, en opposition au Conseil d'Etat qui dé-

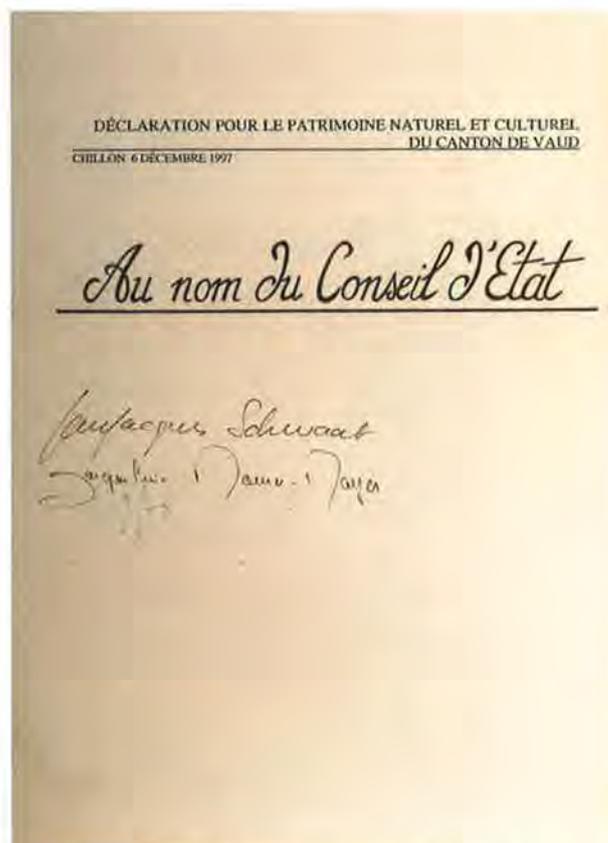
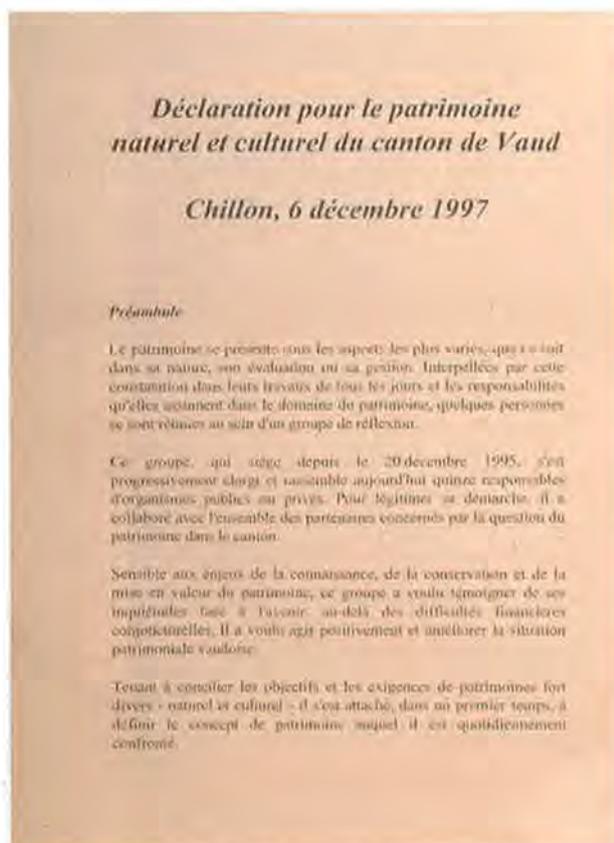
3 *Ibidem*, pp. 165-178.

4 *Ibidem*, pp. 15-17. Texte repris dans *Feuille des avis officiels du canton de Vaud*. Supplément n° 96 du 2 décembre 1997, pp. 28-29.

5 En fait, c'est une publication de 182 pages à la couverture jaune, *Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré*, qui fut tirée à 500 exemplaires et qui fut épuisée en quelques jours.

6 Edition du 2 décembre 1997, 56 pages.

7 Voir par exemple «Etats généraux du patrimoine vaudois à Chillon. Elan sur un thème hautement conflictuel», dans *Presse Riviera*, 8 décembre 1997, p. 6; «Le patrimoine vaudois a besoin d'un coup de jeune. Volonté politique es-tu là ?», dans *Journal de Genève et Gazette de Lausanne*, 6-7 décembre 1997, p. 137 (Silvia RICCI LEMPEN).



Préambule de la *Déclaration de Chillon*, signée le 6 décembre 1997, par trois Conseillers d'Etat, Jean Jacques Schwaab, Jacqueline Maurer-Mayor, Daniel Schmutz. © Archives cantonales vaudoises.

fendit en vain le statu quo du budget dans ce domaine. La communauté du patrimoine et de la culture réagit vivement par voie de presse, sous la forme d'une pleine page «Appel solennel aux autorités vaudoises» dont le nombre d'institutions et de soutiens individuels signataires surprit les autorités<sup>8</sup>. Son réseau de contacts permit de réunir en quelques semaines 14'000 signatures pour dénoncer l'attitude des autorités et tenter de les faire revenir sur leur première intention<sup>9</sup>.

Le 21 avril 1998, une nouvelle «Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud» fut convoquée et constituée en présence de 58 personnes. L'assemblée élut un comité de 11 personnes dont la plupart avaient participé aux préparatifs des Etats généraux dès 1996, présidé par Gilbert Coutaz. La presse salua l'événement avec le titre: «Cri du cœur en Pays de Vaud: Sauvons notre patrimoine! Une association s'est donnée la mission de sauvegarder et entretenir la mémoire»<sup>10</sup>. ■

<sup>8</sup> 24 heures, 9 janvier 1998.

<sup>9</sup> Le montant de la coupe fut réintroduit en mai 1998 dans le budget sous forme d'un décret visant la suppression de l'amendement de portée générale au budget 1998 de Fr. 2 000 000.- sur la rubrique budgétaire 3119 (achats pour collections et musées), voir *Bulletin des séances du Grand Conseil*, 5 mai 1998, pp. 547-572; 6 mai 1998, pp. 576-589 et 13 mai 1998, p. 909.

<sup>10</sup> Pierre SMETS, 24 heures, 23 avril 1998, p. 61.

# APPEL SOLENNEL AUX AUTORITÉS VAUDOISES

Mardi 16 décembre 1997 la majorité du Grand Conseil vaudois a décidé d'une nouvelle réduction des budgets d'acquisition des musées, des archives et bibliothèques publiques du canton. Les coupes représentent une diminution totale de plus de 40% par rapport au budget de l'année précédente.

Les musées cantonaux, la Bibliothèque cantonale et universitaire, les bibliothèques de l'université et celles des établissements supérieurs d'enseignement, les Archives cantonales sont les victimes de cet acte destructeur. Il s'agit d'une attaque d'une violence et d'une ampleur extrêmement graves contre la formation des jeunes, contre la recherche, contre la vie culturelle, contre l'intérêt commun. Ses conséquences sur les collections publiques et sur la constitution du patrimoine sont fâcheuses et irréversibles.

L'accès à la culture et à l'information, la liberté d'expression et de diffusion des idées sont des droits fondamentaux de la personne humaine. Ce sont ces droits qui sont attaqués par la décision du Grand Conseil.

Dans une période marquée par le chômage et la crise, c'est faire preuve d'une singulière courte vue que de s'en prendre aux bibliothèques, aux musées et aux archives: ce sont les outils mêmes de la culture des générations qui portent l'avenir.

Tout doit être mis en œuvre pour que les autorités cantonales rétablissent les budgets nécessaires à ces institutions et qu'elles dégagent les ressources indispensables au financement de ces tâches fondamentales.

## INSTITUTIONS SIGNATAIRES

<p>Alain Hubert Directeur de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne</p> <p>Constant Maria-Pierre Kriemler Silvia Maur Martin Christine de Komel Isabelle Doutaz Gilbert Doudrymon Druot Albert Ewing William A. Galler Anne Gaudin Pierre Hochuli-Coyet Anne Krenel Gilbert Müller Gino Zürcher Jörg</p>	<p>Directeur de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne</p> <p>Directrice adjointe, BCU/Université</p> <p>Directrice adjointe, BCU/Université</p> <p>Directrice administrative, BCU</p> <p>Directrice de la Bibliothèque de la Faculté de médecine</p> <p>Directeur des Archives cantonales vaudoises</p> <p>Directeur du Musée d'histoire</p> <p>Conservateur du Musée militaire suisse</p> <p>Directeur du Musée de l'Élysée</p> <p>Directrice du Cabinet cantonal des médailles</p> <p>Directeur du Musée cantonal de zoologie</p> <p>Directrice d'arts et du Musée suisse d'archéologie et d'ethnologie</p> <p>Directeur du Musée et Jardin botaniques cantonaux</p> <p>Directeur du Musée cantonal des Beaux-Arts</p>	<p>Directeur de l'Université de Lausanne</p> <p>Président du Sénat</p> <p>Président du Conseil d'Etat</p> <p>Président de la Faculté des Sciences</p> <p>Président de la Faculté de médecine</p> <p>Président de la Faculté des lettres</p> <p>Directeur de l'Institut universitaire de Pathologie de la médecine et de la santé publique</p> <p>Directeur de l'Institut de psychiatrie moderne de l'Université de Lausanne</p> <p>Directeur du Centre de recherche sur les lettres</p> <p>Directeur de l'Université de Lausanne</p> <p>Directeur de gymnase de Beaulieu, Lausanne</p>
--	---	--

## SOUTIENS INDIVIDUELS

<p>Aubert Raphaël Bernard Frédéric Boscard Yvonne Perrault et Jean-Marie Brazouzzi Vincent</p> <p>Bisler Bernard Bret Michèle Buisson Paul Buisson Frédéric Calame Claude Cray Edith Cuvier Alain Comin Catherine Comin Silvio</p> <p>Capitay Bruno Cassachi Eugène</p> <p>Cahillet Pierre Dini Yves Delalé François Dicoligny André</p> <p>Durieux Claude Fry Pierre Galland Roger Givon-Billy Lucienne Givon-Daniel Gonseth Frédéric Gottaux Philippe Günther Jacques Hofmann Estienne</p> <p>Hubert Pierre Ister Henry Jaccard Paul-André</p> <p>Jubin Véronique Jund Philippe Kempfer Jean Kestli Jean-Daniel</p>	<p>Ecrivain, Lausanne</p> <p>Programmeur musical à Couleur 3, Lausanne</p> <p>Conservateur du Musée suisse de l'opéra et photographique, Vevey</p> <p>Secrétaire général de la Fédération des associations d'étudiants, Lausanne</p> <p>Directeur du Musée Jenisch, Vevey</p> <p>Musicien, Vevey</p> <p>Archiviste et documentaliste,ully</p> <p>Enseignant, gymnase des Chamoisandes</p> <p>Professeur, Université de Lausanne</p> <p>Conservateur, Musée Jenisch, Vevey</p> <p>Historien, Lausanne</p> <p>Bibliothécaire, Vevey</p> <p>Conservateur, Bibliothèque cantonale et universitaire de Dornig</p> <p>Histoire, Lausanne</p> <p>Bibliothécaire, Bibliothèque cantonale et universitaire de Dornig</p> <p>Sculteur, Lausanne</p> <p>Ecrivain, Romaz</p> <p>Bibliothécaire, Bibliothèque cantonale et universitaire de Dornig</p> <p>Enseignant, Pully</p> <p>Conservateur des Archives de la construction moderne, EPFL</p> <p>Assien conservateur de la Maison d'aïeux, Yverdon</p> <p>Enseignant, gymnase de la Cité, Lausanne</p> <p>Conservateur, Musée de l'Élysée</p> <p>Choriste,ully</p> <p>Sociologue, Lausanne</p> <p>Professeur, EPFL</p> <p>Vice-présidente de l'Association romande des historiens de l'art monumental, Lausanne</p> <p>Secrétaire de Pro Musica Vaud, Saint-Sulpice</p> <p>Artiste aux affaires universitaires, Dornig</p> <p>Responsable de l'Institut suisse pour l'étude de l'art, Lausanne</p> <p>Lectrice, Vevey</p> <p>Professeur, Université de Lausanne</p> <p>Professeur, Université de Lausanne</p> <p>Professeur, Université de Lausanne</p>	<p>Répondant François</p> <p>Lacour Sophie Lacoury Patrick Larsche Yves Mugny-Gonzé Jocelle Muret Jérôme Musini Mario Musard Jeanina Masdroy Marie-Françoise Maison Frédéric Mardel Clémence Mintz Danièle Moser Nicole Mout Jean-Louis Mundini Jean Parfad Claude Pavillon Olivier Pictet Robert Piton Michel Racine Jean-Benoît Rappard Laurence Rochat Dwight Ruang Lis Saviet Frédéric Schmidli Eliana Sen Fontana Jean Suter Justine Trochier Marie-Claude</p> <p>Thévoz Miché Udenowski Elena Vincov Gilles Von Ungern-Sternberg Thomas Vouat Bernard Widmann Denis Zweifel Patrick</p>	<p>Bibliothécaire principal, Bibliothèque cantonale et universitaire de Dornig</p> <p>Libraire, Lausanne</p> <p>Bibliothécaire, Bibliothèque cantonale et universitaire de Dornig</p> <p>Photographe, Lausanne</p> <p>Bibliothécaire-documentaliste, Musée botanique</p> <p>Écrivain, Lausanne</p> <p>Artiste peintre, Pully</p> <p>Ecrivain, Lausanne</p> <p>Éditeur, Lausanne</p> <p>Président de la Fédération des associations d'étudiants</p> <p>Bibliothécaire, Bibliothèque cantonale et universitaire de Dornig</p> <p>Conservateur, Bibliothèque cantonale et universitaire de Dornig</p> <p>Conservateur, Musée botanique cantonal</p> <p>Président de Pro Musica Vaud</p> <p>Journaliste et éditeur, Lausanne</p> <p>Directeur du Musée historique de Lausanne</p> <p>Président de l'Association vaudoise des archives, Pully</p> <p>Secrétaire syndical SLP, Lausanne</p> <p>Professeur, Université de Lausanne</p> <p>Conservatrice adjointe, Musée Jenisch, Vevey</p> <p>Producteur à Couleur 3, Lausanne</p> <p>Professeur, Université de Lausanne</p> <p>Directeur des Archives communales de Lausanne</p> <p>Secrétaire, Bibliothèque cantonale et universitaire</p> <p>Artiste peintre, Lausanne</p> <p>Libraire, Lausanne</p> <p>Président de l'Association des bibliothécaires et documentalistes suisses, Nyon</p> <p>Conservateur de la Collection de l'art brut, Lausanne</p> <p>Bibliothécaire, Bibliothèque cantonale et universitaire de Dornig</p> <p>Prêtre, Lausanne</p> <p>Professeur, Université de Lausanne</p> <p>Maître assistant, Université de Lausanne</p> <p>Archéologue cantonal, Lausanne</p> <p>Pasteur, Lausanne</p>
---	--	---	--

Les signataires ont payé personnellement la publication de cet appel.

En 1997, une coupe linéaire de 40% du crédit d'achat des Musées cantonaux, des Archives cantonales et de la Bibliothèque cantonale et universitaire, décidée par le Grand Conseil, fit vivement réagir la communauté du patrimoine et de la culture qui publia, et finança, un «Appel solennel aux autorités cantonales», paru dans 24 heures du 9 janvier 1998, p. 2. © Archives cantonales vaudoises. Photo Olivier Rubin.

## D'une appellation à l'autre: bilan de dix ans d'activité

par Gilbert Coutaz

### Les exigences initiales de la démarche

Lors de l'assemblée constitutive du 21 avril 1998, le président de la nouvelle association, Gilbert Coutaz, reprit les termes de sa conclusion présentée lors des Etats généraux de Chillon, le 6 décembre 1997, en guise de programme: *Il n'y a pas un patrimoine du riche et un patrimoine du pauvre, il y a un patrimoine, fait de la diversité des partenaires, des pratiques, dont tous les éléments sont importants. Patrimoine de proximité, patrimoine régional, cantonal, national ou universel se combinent; ils ont tous leur raison d'être selon les groupes sociaux, les communautés qui les identifient ou qui s'en portent garants. Il s'agit de partager les grandes lignes, sans chercher à masquer les réalités parfois contradictoires, mais surtout aux exigences particulières. Il ne s'agit pas d'uniformiser les points de vue, de rechercher la pensée unique, mais bien plutôt d'inscrire les expériences et les savoirs dans une démarche fédérée et cohérente, de faire de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel une tribune pour tous les partenaires, un partenaire crédible pour les pouvoirs publics et un espace où le débat peut se mouvoir et se transformer en lieu d'observation privilégié de ce qui se fait en matière patrimoniale.*<sup>1</sup>

### Société faïtière ?

L'article 1 des statuts est explicite sur le rôle de la société: *L'Association a pour but de promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud. A cet effet, elle tend, entre autres, à réunir les institutions et les personnes œuvrant dans ce sens et à défendre leurs intérêts.* Autrement dit, elle joue sur son originalité de lier les patrimoines naturel et culturel dont il n'y a pas d'autre exemple en Suisse, en favorisant le décloisonnement des patrimoines, en consolidant les relations entre les institutions patrimoniales publiques et privées, en suscitant le débat autour des décisions politiques touchant les activités en matière de patrimoine et en assumant une meilleure prise en compte de la sauvegarde du patrimoine dans ses multiples facettes. Ses atouts: transversalité et combinaison des patri-

moines, vocation généraliste, coordination et émission d'idées. Elle est à la fois une tribune, une plateforme et un espace aussi large que possible pour que tous les acteurs du patrimoine se retrouvent, échangent et expriment leur appartenance à une même communauté dont les points particuliers se déclinent et se profilent au niveau local, régional ou encore cantonal.

Une question est revenue à plusieurs reprises dans les débats, à savoir si Réseau PatrimoineS était une association faïtière. A l'examen des années et des sollicitations, il est apparu qu'il ne pouvait pas jouer ce rôle: il n'a pas de secrétariat permanent à offrir ni ne peut faire valoir des responsabilités en matière de veille patrimoniale pour tout le canton. Il ne se substitue pas aux associations et aux institutions de caractère local et régional. Il n'a pas d'expertise juridique et n'est pas structuré pour évaluer les mises à l'enquête à l'intérieur du canton ni pour faire opposition. Ses prises de position interviennent dans des débats d'intérêt général et au contenu commun aux patrimoines.

### Chronologie des actions

De par la largeur de ses missions et sa couverture cantonale, Réseau PatrimoineS a agi à plusieurs niveaux pour faire entendre sa voix<sup>2</sup>:

- il a choisi, dès 1998, la forme écrite des *Documents* pour valoriser la diversité et l'unité des points de vue sur diverses thématiques, à raison de la publication d'un numéro en moyenne par année;
- il a consacré depuis le 2 octobre 1999, une fois l'an, une journée de visite des patrimoines dont le thème a été retenu, dès 2002, pour le choix de l'exposé de seconde partie de l'assemblée générale;
- il a participé, durant la première quinzaine de septembre 2002, à l'animation du Pavillon vaudois, à

1 Procès-verbal de l'assemblée générale du 21 avril 1998, p. 3, [http://www.reseaupatrimoines.ch/pdf/PV\\_21-04-1998.pdf](http://www.reseaupatrimoines.ch/pdf/PV_21-04-1998.pdf)

2 Nous reprenons des parts déjà présentées par Gilbert COUTAZ, «Une démarche originale en matière patrimoniale dans le canton de Vaud», dans *Arbido*, 6, 2002, pp. 18-20 et «L'obligation de dépasser les limites institutionnelles: deux réseaux impliquant les Archives cantonales vaudoises. Le cas de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud», dans *La Gazette des Archives*, 197, 2004, pp. 91-96. Les deux articles sont consultables en ligne sur le site de Réseau PatrimoineS.

- Yverdon-les-Bains, dans le cadre d'Expo 02, en profitant de l'occasion pour publier un dépliant de présentation et des affiches promotionnelles de l'association;
- il a suscité et forgé le débat autour de l'article constitutionnel sur les thèmes de la culture et du patrimoine. Il a eu la satisfaction de voir ses propositions suivies par les constituants, propositions qu'il a appuyées lors de la consultation du texte de la Constitution, entre le 21 juin et le 15 septembre 2001. Il a bénéficié du soutien du groupe thématique «Patrimoine et culture» de la Constituante, dans lequel le membre du comité *Réseau PatrimoineS*, Pierre Hunkeler, aux côtés d'Anne Bielman et de Samy Benjamin, a joué un rôle essentiel<sup>3</sup>;
  - il a ouvert, le 10 septembre 2001, son site, en accrochant un agenda des manifestations en relation avec le patrimoine dans tout le canton, et en offrant dès le 14 avril 2003 un annuaire électronique des acteurs collectifs et individuels du patrimoine dans le canton de Vaud et en Suisse romande;
  - il rédige, en fonction des publications qu'il juge utiles de faire connaître, des comptes rendus de lecture sur son site et, à défaut d'une relation, des liens pour retrouver les informations;
  - il a créé l'événement, en organisant avec l'appui de la Télévision de la Région lausannoise, un débat, le 17 juin 2002, animé par Jean-Marc Richard et en présence du Conseiller d'Etat Philippe Biéler, en charge du dossier, autour de l'avenir du bâtiment du Grand Conseil gravement ravagé par un incendie, le 14 mai 2002<sup>4</sup>;
  - il a lancé, en rapport avec l'ouverture de l'annuaire électronique, les «Rencontres des patrimoines» (tout un programme dans un titre évocateur), dont deux éditions ont eu lieu depuis: le 21 novembre 2003, «Raison des réseaux. Le patrimoine électronique et ses acteurs en Suisse» (responsable principal: Frédéric Sardet) et le 11 novembre 2005 avec le double thème «Patrimoine littéraire et patrimoines émergents» (Daniel Maggetti et Gilbert Coutaz);
  - il a été consulté, comme société agréée par la Chancellerie d'Etat du Canton de Vaud, sur plusieurs objets cantonaux et fédéraux, en particulier sur la nouvelle péréquation financière, la loi cantonale sur le tourisme, celle sur l'aménagement du territoire et les constructions, le projet de règlement de la loi forestière vaudoise;

- il s'est inquiété de la volonté de plusieurs milieux politiques de restreindre, voire de supprimer le droit de recours des associations;
- plusieurs de ses membres ont participé à la publication de textes pour le dossier «Lavaux, patrimoine universel de l'UNESCO», à la conduite du projet de refonte de la Loi sur les activités culturelles du 19 septembre 1978, et à la journée du centenaire de l'inauguration du Palais de Rumine, le 5 novembre 2006;
- il assiste aux réunions organisées depuis novembre 2005, une fois par an, à l'intention des associations vaudoises de défense du patrimoine bâti et du paysage, à la maison de La Doges (La Tour-de-Peilz), par la Société d'art public. Section vaudoise de Patrimoine suisse.

### Son fonctionnement

De la première association, la nouvelle, créée en avril 1998, avait récupéré un solde de Fr. 7'785.50.- pour démarrer ses activités. En dix ans d'activité, elle a pu faire face à ses obligations éditoriales, à l'ouverture et à la maintenance du site et à l'organisation de ses manifestations, en particulier les Rencontres des Patrimoines. Ce sont les cotisations des membres collectifs et individuels qui assurent l'essentiel de ses revenus, puisque seuls les numéros 6 (Cinéma amateur), 7 (Patrimoine littéraire), 8 (Centenaire du Palais de Rumine) et 9 (Les Géotopes) ont bénéficié d'appuis financiers externes, relativement modestes. Sa situation financière, certes sensiblement meilleure à fin 2006 (Fr. 23 494.40) qu'en 1998, ne lui a néanmoins pas permis d'aborder le dixième anniversaire de son existence sans solliciter des aides extérieures. Jusqu'alors, la seule demande d'une subvention générale à son fonctionnement, formulée à la Fondation du bicentenaire du canton de Vaud, lui a été refusée, malgré un dossier circonstancié présenté en 2005.

<sup>3</sup> Voir le *Bulletin des séances de l'Assemblée constituante du canton de Vaud*, nos 12 (13 octobre 2000) et 45 (15 mars 2002), ainsi que le *Rapport de la Commission Droits et devoirs fondamentaux du 30 juin 2000* et *La Constitution vaudoise du 14 avril 2003*, par Philippe CONOD, Francine CRETZAZ, Alex DÉPRAZ, Jacques HALDY, Jean-Claude HALLER, Jean-François LEUBA, Christelle LUISIER BRODARD, Anne-Catherine LYON, Pascal MAHON, Philippe NORDMANN, Jean-Michel PIGUET, Luc RECORDON, Bernard VOUTAZ. Éditeur Pierre MOOR, Berne, Editions Staempfli SA, 2004, pp. 156-158.

<sup>4</sup> Signalons que plusieurs membres du comité de *Réseau PatrimoineS* se retrouvent derrière ce thème, Gilbert KAENEL et surtout Frédéric SARDET, dans la publication «Du palais épiscopal au siège du parlement. Histoire et évolution du chef-d'œuvre de l'architecte Alexandre Perregaux. Etude urbanistique du site», dans *Mémoire vive*. Pages d'histoire lausannoise, 2003, 114 p. (Numéro hors-série), et dans le compte rendu donné de ce numéro par Gilbert COUTAZ dans *Revue historique vaudoise*, 112, 2004, p. 233.



En dix ans, le comité a été renouvelé à deux reprises, en 2002 et en 2006. L'équipe d'origine reste majoritaire, à savoir Aymon Baud, Jean-François Cosandier, Marie-Pierre Constant Knecht, Gilbert Coutaz, Gilbert Kaenel et Jean-Louis Moret. En 2002, Anne Leresche Roesch (Musée historique de Lausanne), Jean Mundler et Laurent Trivelli (tous deux de Pro Natura Vaud) prenaient le relais de Liliane Déglise Bitiqi (Musée historique de Lausanne), Pierre Hunkeler (Pro Natura Vaud) et Eric Teysseire (Conservateur cantonal des monuments et sites). Georges de Coulon (Domus antiqua), qui siégeait dans le comité depuis 1998, avait été remplacé, lors d'une élection complémentaire intervenue le 27 avril 2004, par Eric Kempf. En 2006, Eric Kempf (intendant de la maison de La Doges pour la Société d'art public. Section vaudoise), Jean Mundler (Pro Natura Vaud) et Frédéric Sardet (Archives de la Ville de Lausanne) ont été remplacés respectivement par Caroline Neeser (Cinémathèque suisse), Thérèse Mauris (Société d'art public. Section vaudoise) et Jürgen Haepers (Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne). Les deux premiers vérificateurs des comptes, nommés lors de l'assemblée constitutive, René Baumann et Jean-Jacques Bodmer ont officié, le premier durant quatre ans, le second durant les premiers exercices, remplacé, le 25 avril 2001, par Anne Schranz dont le mandat fut renouvelé, lors de l'assemblée générale du 30 avril 2002, pour quatre ans. Christophe Blaser et Jürgen Haepers ont été nommés lors de la même assemblée vérificateur des comptes et vérificateur des comptes suppléant. Lors de l'assemblée générale du 2 mai 2006, Anne Schranz et Christophe Blaser ont été reconduits dans leurs fonctions; Valerio Notari prit alors la place de Jürgen Haepers, promu, à la même date, membre du comité.

Le nombre de membres a passé, en dix ans, de 164 dont 92 membres collectifs (état au terme du premier exercice de l'association) à 218 dont 102 membres collectifs. En 2006, les listes attestaient 234 membres dont 106 membres collectifs (certains ont dû être radiés en raison du non-paiement des cotisations). L'association a été fière qu'un de ses membres, Roger Corbaz, le père des Vergers d'autrefois à l'Arboretum du vallon de l'Aubonne, ait été décoré, le 25 octobre 2000, à Bologne, comme un des douze bienfaiteurs de l'humanité, choisis dans 82 pays du monde entier pour leurs activités de défense du patrimoine agro-alimentaire mondial. Roger Corbaz avait conduit les participants à la première sortie des membres de l'association, le 2 octobre 1999, à l'Arboretum. L'Association a salué, en 2005, l'élection de Philippe Biéler, an-

cien conseiller d'Etat du canton de Vaud de 1994 à 2003 et membre de la première heure de notre association, à la présidence de Patrimoine Suisse, au moment où cette organisation, la première en Suisse à s'occuper du patrimoine architectural, fêtait le centenaire de sa fondation. Elle a eu à déplorer, en juillet 2003, le décès d'un de ses membres les plus actifs et les plus fidèles, Michel Glardon, député Verts au Grand Conseil vaudois.

### Un premier bilan intermédiaire

Après dix ans d'activité, l'Association reste fragile à plus d'un titre. Elle peine à renouveler les membres qui conduisent son comité. Or, il est essentiel de pouvoir réussir le remplacement des membres fondateurs par de nouvelles forces, prêtes à prolonger et à développer les missions de la société. Le rythme des publications des *Documents* est enviable, mais, pour qu'il demeure identique ces prochaines années, les thématiques des numéros doivent intégrer de nouveaux et nombreux objets d'étude et attirer davantage d'auteurs en dehors du comité ou de ses membres proches. Le site est une pièce maîtresse de la visibilité du travail de l'association et sa fréquentation ne cesse d'augmenter, à en croire les statistiques de la consultation. La diversification de l'offre doit être améliorée en impliquant davantage tous les membres et en faisant adhérer de nouveaux.

### Le changement de l'appellation, le besoin de s'afficher en commun

La décision de l'assemblée générale du 29 mai 2007 de remplacer l'appellation d'origine de l'Association par «Réseau PatrimoineS», après l'examen par le comité d'une quarantaine de propositions, est fondamentale; elle affiche clairement les missions de l'association, en conservant, en complément de la désignation principale, l'appellation «Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud» qui fonde l'originalité de la démarche associative. La nouvelle appellation se veut le reflet des messages suivants:

- Réseau PatrimoineS veut être le liant entre toutes les associations s'occupant de patrimoine dans le canton de Vaud, sans les subordonner à des décisions souveraines prises par ses membres;
- Réseau PatrimoineS, c'est nécessairement le reflet d'une parcelle de patrimoine de chaque association, le relais de chaque initiative et l'expression de

solidarités individuelles et collectives. Il exprime la force et la solidité d'une communauté, l'affirmation identitaire d'une réalité diverse et variée, mais plongeant ses fondements dans les mêmes convictions et les mêmes déterminations;

- *RéseauPatrimoineS* veille à l'élargissement de l'assise de la réflexion en matière de patrimoine et à faire entendre la voix de chaque partenaire, engagé dans une ligne de défense qui dépasse les clivages sectoriels et qui offre des points de vue réfléchis et concertés;

- *RéseauPatrimoineS*, une association au-delà des domaines individuels du patrimoine, une façon d'échapper au dogmatisme et au corporatisme dont les adversaires du patrimoine ont trop tendance à affubler les associations et les acteurs ! ■

#### Annexe 1: Thèmes des conférences des assemblées générales (1998-2007)

Assemblées générales	Conférenciers	Thèmes
21.04.1998	Bernard Voutat, chargé du projet de la nouvelle Constitution vaudoise au Département de la justice, de la police et des affaires militaires  Marie-Hélène Miauton, présidente du Groupes d'analyses et propositions politiques «à propos», Collette Lasserre et Georges Burdet, membres dudit groupe	Patrimoine et Constitution
29.04.1999	Conseil de Fondation Bolex Oulevay (Jean-Marc Yersin, Henri Cornaz, Eric Teyssiere, Laurent Tissot et Roland Cosandey)	Protection d'un patrimoine industriel original: les appareils Bolex ou le sauvetage réussi d'une collection privée
09.05.2000	Raphaël Aubert, journaliste, et Jacques Gardel, metteur en scène  Pierre Sterchi, adjoint au chef du Service des parcs et promenades de la Ville de Lausanne	Culture et patrimoine  Aménagement paysager ou naturel en milieu urbain
25.04.2001	Sylvain Malfroy, professeur d'urbanisme, à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne	Le Paysage du plateau vaudois. Aperçu d'une étude en cours
20.04.2002	Vincent Serneels, chargé de cours à l'Institut de minéralogie et pétrographie de l'Université de Fribourg	Les scories du Mormont et les débuts de l'industrie du fer en Suisse
29.04.2003	Dave Lüthi, historien des monuments et archiviste	L'architecture à Lausanne autour de 1900. La carrière contrastée d'Eugène Jost
27.04.2004	Patrick Gyger, directeur de la Maison d'Ailleurs, à Yverdon-les-Bains	Souvenir du futur – la problématique des collections de la Maison d'Ailleurs à travers l'histoire du musée
25.05.2005	Laurent Bridel, professeur honoraire de l'Université de Lausanne	Lavaux, un patrimoine mondial de l'humanité ?
02.05.2006	Catherine Waeber, historienne de l'art, spécialiste des jardins historiques  Alain Dessarps, architecte paysagiste, Ville de Lausanne	Recensement des jardins historiques dans le canton de Fribourg  Recensement des jardins historiques de la ville de Lausanne
29.05.2007	Robin Marchant, conservateur au Musée cantonal de géologie	Lavaux, une référence paléontologique mondiale

## Le Livre blanc et les Documents: bilan et bibliographie

par Jean-Louis Moret

Lors de la création de l'«Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud» (APAV, maintenant «Réseau PatrimoineS»), le comité a décidé de doter cette association d'un bulletin, annuel si possible. La brève description des *Documents* figurant en 2<sup>e</sup> de couverture de chaque numéro précise l'esprit dans lequel cette publication a été envisagée: *A la différence d'un bulletin de liaison régulier et formel, les Documents [...] seront à disposition des membres désireux de faire connaître leur position. Dans cette publication, il est donc moins question de faire l'inventaire de la «vie» de l'Association que de donner libre cours à une prise de parole engagée et réfléchie.* Bien que l'existence de cette publication soit encore courte, la parution de son numéro 10 offre l'occasion à la fois d'un bilan et d'une réflexion. Les neuf numéros publiés ont-ils été la tribune libre, ouverte à toute personne concernée par le patrimoine, que désirait le comité ?

### Préhistoire

A l'occasion des Etats généraux du patrimoine, tenus au Château de Chillon le 6 décembre 1997, l'APAV d'alors avait publié un «livre blanc du patrimoine» (à couverture jaune !) sous le titre *Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré*. Vingt-sept spécialistes de tous horizons s'y exprimaient, traçant le contour du patrimoine qui leur tient à cœur, qu'ils étudient, qu'ils conservent (l'éventail est large puisqu'il touche patrimoine naturel, scientifique, technique, littéraire, historique, archivistique, artistique, etc. – voir annexe 1). Il en est résulté 182 pages denses de définitions, de mises au point et de correctifs<sup>1</sup>.

Ceci fait, il devenait difficile de continuer à exploiter la même veine: elle avait été épuisée, en partie du moins, mais les bases avaient été établies.

C'est à partir de ce constat que la silhouette d'une nouvelle publication a été dessinée. Ce devait être un médium d'opinion, de réflexion. Après dix ans, tentons l'exercice de l'analyse – oh ! avec légèreté.

### Histoire

Lorsqu'on crée une nouvelle publication, on doit prévoir sa forme, en même temps qu'on définit sa ligne éditoriale. Il a été décidé, minceur des finances oblige, que la forme devait rester modeste, tout en étant belle et attrayante. Le défi a été confié à Suzanne Pitzl de *Point Carré*, à Vevey. Cette jeune graphiste a eu carte blanche pour créer le logotype de l'Association et la maquette de la publication. Elle avait toutefois une contrainte: la couverture devait rester jaune-soleil, comme celle de son ancêtre le «livre blanc», et la typographie en noir uniquement.

La couverture est précise, les informations nécessaires y sont aisément accessibles. L'intérieur est bien ordonné: foliotage, titres, sous-titres, textes, notes de bas de page sont bien identifiables et agréables à lire (que toute personne ne partageant pas ce point de vue le communique au comité). Le tirage est de 500 exemplaires; il a été exceptionnellement de 1500 exemplaires pour le n° 8.

Dans le premier numéro, *Patrimoine et Constitution* (novembre 1998), constatant que le groupe chargé de définir le patrimoine dans la nouvelle constitution vaudoise ne proposait pas de concept nouveau, le comité de l'APAV prenait position en avertissant: il (le comité) *présentera, après une large consultation de ses membres ainsi que des institutions et associations intéressées, un projet d'article(s) constitutionnel(s)*. Ce qui fut fait. La proposition de l'APAV, supprimant le clivage traditionnel entre naturel et culturel, fut admise et intégrée dans la nouvelle Constitution vaudoise.

Ensuite, *Les acteurs du patrimoine* (avril 1999) s'interrogeaient sur la complémentarité ou l'antagonisme des patrimoines. Le fascicule s'achevait sur la liste des membres de l'Association.

Puis le groupe de travail *Connaissance* publiait les résultats de ses réflexions sur les *Inventaires et recensements* (titre du fascicule n° 3, avril 2000) et ouvrait largement ses colonnes à des invités. La publication

<sup>1</sup> Le texte en est accessible sur [www.reseau.patrimoines.ch/cadres/cad\\_pub\\_etat.htm](http://www.reseau.patrimoines.ch/cadres/cad_pub_etat.htm)

se terminait par une *Chronologie des inventaires et recensements* où l'auteur, l'archiviste cantonal, eut la surprise de voir que le premier inventaire repéré était un «herbier de Moudon» datant de 1380 environ.

*Propos libres sur le patrimoine* (n° 4, avril 2001) permettait à des acteurs d'horizons différents de présenter le sujet de leurs préoccupations. Est ainsi offert un itinéraire complet à travers la nature, sa gestion et sa protection, la géologie, la botanique, la technique, l'architecture, la mémoire scolaire, les archives, les arts et les biens culturels. S'ouvrant sur un tableau récapitulatif des divers types de patrimoine (voir tableaux 1 à 3 –annexe 1), ce numéro est peut-être celui qui correspond le mieux aux aspirations exprimées par le comité dans sa définition de la nouvelle publication de l'Association.

Le numéro 5 (avril 2002), [www.patrimoine-vd.ch](http://www.patrimoine-vd.ch) –adresse aujourd'hui périmée, la nouvelle étant [www.reseaupatrimoines.ch](http://www.reseaupatrimoines.ch)–, suivant l'ouverture du site Internet de l'APAV, était consacré aux usages que les institutions, ou les sociétés, faisaient de ce nouveau médium. Le fascicule s'achevait sur une réflexion importante relevant que l'élimination des objets à conserver fait partie intégrante de la conservation elle-même.

Le numéro 6 (avril 2005), *Fragments pour une histoire du cinéma amateur en Suisse*, rompt avec la courte tradition des fascicules réunissant plusieurs auteurs et plusieurs points de vue. L'auteur unique, Roland Cosandey, y traçant quelques aspects de ce cinéma, surtout par le miroir de la télévision. Il achevait son travail avec des références suisses et internationales, organisées par matières.

*Les archives littéraires* (n° 7, octobre 2005) ouvraient leurs colonnes à de nombreux contributeurs, chacun offrant un angle de vue particulier sur les archives liées à l'écrit littéraire. C'est là que le biologiste apprend que des archives papier peuvent être génétiques, alors qu'il croyait que de telles archives n'étaient faites que d'ADN !

Avec le numéro 8 (décembre 2006), *Qu'as-tu fait de tes cent ans. Palais de Rumine 1906-2006*, la couleur faisait son apparition, assez modestement encore. Quatorze pages (sur 96) multicolores évoquent le souvenir de la manifestation organisée le 5 novembre 2006 à l'occasion des 100 ans de ce palais florentin situé au centre de Lausanne. Ces pages sont précédées de textes émanant de toutes les institutions (bibliothèque et musées) logées –ou ayant résidé– dans le bâtiment. Le fascicule s'achève sur une mine de

renseignements: 76 notices biographiques des personnes qui ont fait le palais, qu'elles soient politiques, mécènes, professeurs ou bâtisseurs<sup>2</sup>.

Le numéro 9 (avril 2007), *Les géotopes. Curiosités méconnues du patrimoine vaudois. De l'inventaire à la mise en valeur*, est consacré à ces objets géologiques dignes d'intérêt et, surtout, de protection. Presque toutes les illustrations sont en couleur. Après l'entrée timide de celle-ci dans le numéro précédent, était-ce nécessaire ? Une couche sédimentaire rouge à mi-hauteur d'une falaise est moins bien rendue en noir et blanc, c'est sûr ! Mais ne se laisse-t-on pas envahir par la couleur, alors que le noir-blanc, non seulement suffit, mais montre l'essentiel, ne le masquant pas derrière un décor coloré souvent trompeur ?

### Financement

Pour toute société ou association éditant un bulletin, le financement de celui-ci est un souci. Cela représente en général la plus grosse partie du budget<sup>3</sup>, celle qui met en péril son équilibre. Les *Documents* ne font pas exception. Les numéros 1 à 5 ont été entièrement à la charge de l'Association. Les fascicules suivants ont bénéficié d'un financement extérieur.

Le numéro 6, consacré au cinéma amateur suisse, a été édité avec le soutien de la Fondation Bolex-Oulevay et de l'Association des Amis du Musée d'Yverdon, tous deux à Yverdon-les-Bains, ainsi qu'avec celui de l'Association Memoriav, à Berne.

Le numéro 8, relatant les festivités du centenaire du Palais de Rumine, a reçu une aide à la diffusion du Service des affaires culturelles du canton de Vaud, comme le numéro 9, dont quelques dizaines d'exemplaires ont été achetées par le Musée cantonal de géologie et l'Institut de géographie de l'Université de Lausanne.

### Actualité

Le numéro 10 (avril 2008) propose à la fois une réflexion sur les activités que *RéseauPatrimoineS* a menées depuis dix ans, un catalogue de l'exposition mise sur pied à l'occasion de cet anniversaire et une série de contributions mettant en évidence la diversité des patrimoines vaudois et de ceux qui s'en préoccupent, que ce soit au niveau de l'Etat ou des particuliers. Un numéro bien dans la ligne des intentions profondes de *RéseauPatrimoineS*.

<sup>2</sup> On trouvera une banque de données complète des personnalités vaudoises à l'adresse <http://dbserv1-bcu.unil.ch/dbbcu/persovd/centbatiment.php>

<sup>3</sup> Relevons cependant que les tarifs pratiqués par la Poste grèvent presque autant le budget.

## Bilan

Au total, 629 pages publiées en 10 ans, accompagnées d'une illustration aussi variée qu'informatrice. Pratiquement chaque année (il y a un hiatus entre avril 2002 et avril 2005<sup>4</sup>), un numéro a donc paru... plus ou moins facilement.

Un comité de lecture, issu du comité de l'association, a été mis sur pied. Son travail était simple: faire en sorte qu'un numéro des *Documents* sorte chaque année. Il a donc dû

- solliciter les auteurs, leur rappeler les impératifs éditoriaux et les délais, leur faire comprendre aussi que leur mise en page, pour réussie qu'elle soit, n'est pas celle de la revue.
- uniformiser certaines données: une bibliographie ne s'établit pas de la même façon selon qu'on pratique les sciences dites dures ou celles réputées douces. En outre, certains usent, abusent parfois, de la note de bas de page, alors que d'autres négligent la possibilité d'apporter des compléments d'information par ce biais et les intègrent dans le texte, ce qui le rend parfois touffu.
- collationner des illustrations publiables.
- remettre sur pied des orthographes, des grammaires, des tournures défailtantes, sans que la susceptibilité des auteurs soit égratignée...
- relire –et relire encore–, mettre en pages, distribuer.

Dans l'ensemble, cependant, tout s'est bien passé, et la publication peut continuer. La preuve ? Le numéro que vous avez entre les mains.

## Conclusion et perspectives d'avenir

On peut lire ce bilan de deux façons. La première, pessimiste, consiste à regretter que bien que la possibilité en ait été donnée à chacun, personne n'ait profité spontanément de la tribune offerte par les *Documents*. Il a donc fallu démarcher les auteurs (souvent

des membres du comité ou leurs proches), avec toujours la crainte d'un refus et celle d'un retard éventuel (les auteurs, la plupart du temps surchargés, ne sont pas sollicités que par *Réseau PatrimoineS*, tant s'en faut). Il faudrait donc admettre que, n'ayant pas attiré directement des articles, la publication a un peu raté la cible qu'elle visait. On pourrait alors se demander si, sans expérience, le comité n'avait pas un peu naïvement défini des buts inaccessibles, ou si la revue n'est pas assez attrayante pour que des auteurs aient envie d'y publier.

Dans le premier cas, le comité devra entamer une réflexion l'amenant à modifier les buts de la publication.

Dans le second, il faut identifier les points faibles des *Documents*. On l'a relevé plus haut, la forme ne paraît pas en cause. Une distribution insuffisante serait-elle l'obstacle ? On ne peut qu'en convenir, tout en précisant que les *Documents* n'ont pas vocation internationale, mais qu'ils sont centrés d'abord sur les problèmes patrimoniaux cantonaux –qui, s'ils sont concentrés sur une petite zone géographique, ne sont pas moins généraux et peuvent intéresser bien au-delà des frontières du Pays de Vaud. Reconnaissons-le toutefois, une augmentation du nombre de membres et de destinataires de la publication ne peut qu'améliorer sa renommée et attirer des auteurs nouveaux.

La deuxième lecture, plus optimiste mais pas plus subjective, relève que certains numéros, consacrés à des thèmes précis, avec des sommaires fermés, n'autorisaient guère d'apports spontanés. Seuls deux numéros (*Propos libres sur le patrimoine* et *www.patrimoine-vd.ch*) paraissent correspondre à la description initiale des *Documents*. A y regarder de près, cependant, on s'aperçoit que ce sont encore les membres du comité et leur entourage qui ont été sollicités.

Que l'on adopte l'une ou l'autre lecture, il y a matière à réflexion. Ainsi, une des tâches du comité est déjà définie pour les années à venir. ■

«Documents» de RÉSEAU PATRIMOINES, Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 10, 2008.

<sup>4</sup> Cet arrêt momentané est dû en partie à la mobilisation qu'a nécessitée la mise sur pied de l'annuaire des acteurs du patrimoine ([www.reseau.patrimoines.ch/cadres/cad\\_annuaire.htm](http://www.reseau.patrimoines.ch/cadres/cad_annuaire.htm)) et de la première édition des *Rencontres des patrimoine*

## Annexe 1. Classification des patrimoines

## Classification des biens

1	2	3	4	5
Patrimoine naturel	Patrimoine culturel			
Patrimoine naturel	Patrimoine scientifique et technique	Patrimoine archéologique et historique	Patrimoine documentaire	Patrimoine artistique
Éléments naturels (eau, air) Formations géologiques Végétation, faune	Biens (objets, documents, œuvres)			
<b>S'exprimant et constitué par</b>				
Paysages Sites Monuments naturels «Curiosités naturelles» Organismes vivants (Écosystèmes, biocénoses, biotopes)	Objets conservés par les musées scientifiques Inventions Techniques	<b>Immeubles</b> Sites construits Sites aménagés Sites archéologiques, historiques, industriels Monuments archéologiques, historiques, industriels  <b>Meubles</b> Objets archéologiques, historiques, industriels, ethnographiques	<b>Écrit</b> Manuscrits (parchemin, papier)  Imprimés (incunables, livres et périodiques, partitions musicales, affiches, cartes postales)  <b>Audiovisuel</b> Images (plans, cartes, photos, films, vidéos, etc.) Son (disques, bandes magnétiques)  <b>Numérique</b> Disquettes CD-Roms DVD	<b>Meubles</b> Beaux-Arts (dessin, estampe, peinture, sculpture, photographie, cinéma)  Arts appliqués

## Classification des domaines

1	2	3	4	5
Patrimoine naturel	Patrimoine culturel			
Patrimoine naturel	Patrimoine scientifique et technique	Patrimoine archéologique et historique	Patrimoine documentaire	Patrimoine artistique
<b>Sciences et domaines concernés</b>				
<b>Sciences biologiques</b> botanique zoologie écologie	<b>Sciences naturelles</b> botanique géologie zoologie	<b>Sciences humaines</b> archéologie histoire ethnologie	<b>Disciplines du savoir humain</b>	<b>Sciences humaines</b> histoire de l'art musicologie filmologie sociologie
<b>Sciences de la terre</b> géologie minéralogie pédologie	<b>Sciences techniques</b> génies divers			
<b>Sciences exactes</b> chimie physique	<b>Sciences exactes</b> chimie physique mathématiques  <b>Sciences et techniques médicales</b>			

**Classification des institutions**

1	2	3	4	5
Patrimoine naturel	Patrimoine culturel			
Patrimoine naturel	Patrimoine scientifique et technique	Patrimoine archéologique et historique	Patrimoine documentaire	Patrimoine artistique
S'exprimant et constitué par				
Musées d'histoire naturelle botanique géologie zoologie	Musées d'histoire naturelle Musées des sciences Musées de techniques	Musées d'archéologie Musées d'histoire Musées d'ethnographie	Archives, Bibliothèques, Musées, Cinémathèques, Phonothèques, Médiathèques Conservatoires Radios, Télévisions Théâtres Orchestres	Meubles Beaux-Arts (dessin, estampe, peinture, sculpture, photographie, cinéma)
Instituts universitaires botanique géologie zoologie	Instituts universitaires	Instituts universitaires	Instituts universitaires	Instituts universitaires
Services de l'Etat Conservation de la nature Conservation de la faune Service des eaux, sols et assainissement		Services de l'Etat Section archéologie cantonale Section monuments et sites		
Associations et organisations Arboretum du Vallon de l'Aubonne Pro Natura Vaud WWF Vaud		Associations	Associations	Associations
Sociétés		Sociétés	Sociétés Fondations Liges	Fondations
	Conservateurs-restaurateurs	Conservateurs-restaurateurs	Conservateurs-restaurateurs	Conservateurs-restaurateurs

**Annexe 2. Publications de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud**

*Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré.* Etats généraux du 6 décembre 1997. Lausanne 1997, 182 p.

*Patrimoine et Constitution.* Documents n° 1. Lausanne 1998, 33 p.

*Les acteurs du patrimoine.* Documents n° 2. Lausanne 1999, 46 p.

*Inventaires et recensements.* Documents n° 3. Lausanne 2000, 64 p.

*Propos libres sur le patrimoine.* Documents n° 4. Lausanne 2001, 69 p.

*www.patrimoine-vd.ch.* Documents n° 5. Lausanne 2002, 62 p.

*Fragments pour une histoire du cinéma amateur en Suisse.* Documents n° 6. Lausanne 2005, 49 p.

*Les archives littérales.* Documents n° 7. Lausanne 2005, 52 p.

*Qu'as-tu fait de tes cent ans ? Palais de Rumine 1906-2006.* Documents n° 8. Lausanne 2006, 96 p.

*Les Géotopes. Curiosités méconnues du patrimoine vaudois. De l'inventaire à la mise en valeur.* Documents n° 9. Lausanne 2007, 49 p.

*Réseau PatrimoineS a dix ans. Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud.* Documents n° 10. Lausanne 2008, 112 p.

### Annexe 3. Matières traitées dans les Documents numéros 1 à 10

66 auteurs différents ont publié des notes ou des articles dans les domaines suivants :

#### Généralités

Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud  
Conservation des collections  
Les acteurs du Patrimoine (Amateurisme)  
Les acteurs du Patrimoine (Bénévolat)  
Les acteurs du Patrimoine (Professionnalisme)  
Muséologie  
Palais de Rumine  
Personnalités vaudoises  
Site Internet

#### Patrimoine naturel

Nature  
Nature (gestion, protection)

#### Patrimoine scientifique et technique

Architecture  
Botanique  
Géologie  
Géotopes  
Technique  
Zoologie  
Ornithologie

#### Patrimoine archéologique et historique

Archéologie  
Numismatique  
Biens culturels  
Généalogie  
Histoire des Jardins

#### Patrimoine documentaire

Archives  
Archives littéraires  
Bibliographie  
Bibliothèque cantonale et universitaire  
Edition  
Inventaire sonore  
Littérature  
Poésie

#### Patrimoine artistique

Beaux-Arts  
Cinéma  
Graphisme  
Musique  
Peinture  
Photographie  
Arts appliqués  
Poèles en catelles

### Annexe 4. Bibliographie

- \*\*\*. Adresses. *Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré*, 1997: 179-182.
- \*\*\*. Chronologie des *Inventaires et recensements*. Documents n° 3. *Inventaires et recensements*, avril 2000: 47-63.
- \*\*\*. *Conservatrices-restauratrices / conservateurs-restaurateurs et taxidermistes privés, actifs dans le canton de Vaud*. Documents n° 4. *Propos libres sur le patrimoine*, avril 2001: 68-69.
- \*\*\*. *Dates repères*. Documents n° 4. *Propos libres sur le patrimoine*, avril 2001: 65-65.
- \*\*\*. Déclaration pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud. *Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré*, 1997: 15-17.
- \*\*\*. *Introduction au débat public du 21 avril 1998*. Documents n° 1. *Patrimoine et Constitution*, novembre 1998: 15.
- \*\*\*. *Inventaires et recensements*. Documents n° 3. *Inventaires et recensement*, avril 2000: 5-19.
- \*\*\*. *La déclaration de Chillon*. Documents n° 1. *Patrimoine et Constitution*, novembre 1998: 9-10.
- \*\*\*. *La place du patrimoine dans la future Constitution, vaudoise (débat public du 21 avril 1998:)*. Documents n° 1. *Patrimoine et Constitution*, novembre 1998: 17-31.
- \*\*\*. *La proposition du Comité*. Documents n° 1. *Patrimoine et Constitution*, novembre 1998: 33.

- \*\*\*. *Le groupe de travail Connaissance publie le résultat de ses réflexions*. Documents n° 3. *Inventaires et recensement*, avril 2000: 3.
- \*\*\*. *Le patrimoine pris en compte*. Documents n° 1. *Patrimoine et Constitution*, novembre 1998: 11-13.
- \*\*\*. *Les membres de l'Association*. Documents n° 2. *Les acteurs du patrimoine*, avril 1999: 43-46.
- \*\*\*. *Les statuts de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud*. Documents n° 1. *Patrimoine et Constitution*, novembre 1998: 5-6.
- \*\*\*. *Liste des conservatrices-restauratrices / conservateurs-restaurateurs et taxidermistes actifs dans les institutions cantonales*. Documents n° 4. *Propos libres sur le patrimoine*, avril 2001: 67-66.
- \*\*\*. *Pour en savoir plus*. Documents n° 4. *Propos libres sur le patrimoine*, avril 2001: 66.
- \*\*\*. *Pour la convocation des états généraux du patrimoine du canton de Vaud. Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré*, 1997: 155-156.
- \*\*\*. *Quelques temps forts de la gestion du patrimoine naturel et culturel. Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré*, 1997: 147-153.
- \*\*\*. *Questionnaire n° 1. Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré*, 1997: 159-163.



- \*\*\*. Questionnaire n° 2. *Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré*, 1997: 165-178.
- \*\*\*. *Récente définition du patrimoine*. Documents n° 2. *Les acteurs du patrimoine*, avril 1999: 39.
- \*\*\*. *Synthèse du débat public du 24 novembre 1998*, Documents n° 2. *Les acteurs du patrimoine*, avril 1999: 19-20.
- \*\*\*. Texte d'appel pour la convocation des états généraux du patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud. *Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré*, 1997: 157-158.
- AMSLER Christophe. *Restauration des jardins du château de Prangins: application concrète d'un travail de documentation*. Documents n° 3. *Inventaires et recensement*, avril 2000: 23-25.
- BAUD Aymon. *Introduction*. Documents n° 9. *Les Géotopes. Curiosités méconnues du patrimoine vaudois. De l'inventaire à la mise en valeur*, avril 2007: 3-4.
- BAUD Aymon, NIGG Olivier. *Les géotopes qu'est-ce que c'est ?* Documents n° 4. *Propos libres sur le patrimoine*, avril 2001: 5-8.
- BEAUD Pierre. *L'importance du bénévole dans la recherche ornithologique*. Documents n° 2. *Les acteurs du patrimoine*, avril 1999: 23-25.
- BÉDAT STÉPHANIE. Relations méconnues et à risque entre «pour-cent culturel» et patrimoine. *Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré*, 1997: 127-128.
- BISSIG Géraldine, REYNARD Emmanuel. *Du sauvetage des blocs erratiques à la protection des géotopes dans le canton de Vaud*. Documents n° 9. *Les Géotopes. Curiosités méconnues du patrimoine vaudois. De l'inventaire à la mise en valeur*, avril 2007: 7-14.
- BLASER Christophe, JACCARD Paul-André, LEPDOR Catherine, PROD'ROM Chantal. *Documenter et inventorier le patrimoine: l'expérience des musées des beaux-arts et apparentés*. Documents n° 3. *Inventaires et recensement*, avril 2000: 39-40.
- BONGARD Michel. *Pro Natura Vaud – Ligue vaudoise pour la protection de la nature*. Documents n° 10. *RéseauPatrimoineS a dix ans*, avril 2008: 87-88.
- BONNARD YERSIN Pascale. Nouveaux espaces de conservation et nouveaux partenaires dans la conservation. *Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré*, 1997: 111-115.
- BONNARD YERSIN Pascale, BONNARD YERSIN Jean-Marc. Le patrimoine technique. *Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré*, 1997: 42-48.
- BONNARD YERSIN Pascale, BONNARD YERSIN Jean-Marc. *Gestion des collections au Musée suisse de l'appareil photographique, Vevey*. Documents n° 3. *Inventaires et recensement*, avril 2000: 31-33.
- BOREL Gilles. *Des pierres cajolées. Regard sur un siècle de patrimoine géologique au Palais de Rumine*. Documents n° 8. *Qu'as-tu fait de tes cent ans ? Palais de Rumine 1906-2006*, décembre 2006: 33-35.
- BRANDT Christophe. *Création et développement d'un centre national de compétence en matière de conservation des Documents photographiques*. Documents n° 2. *Les acteurs du patrimoine*, avril 1999: 27-30.
- BRÉLAZ Daniel. *Allocution de M. Daniel Brélaz, Syndic de la Ville de Lausanne*. Documents n° 8. *Qu'as-tu fait de tes cent ans ? Palais de Rumine 1906-2006*, décembre 2006: 7.
- CARRARD Jean Pierre, HELLER Geneviève. *Une collection pour la mémoire scolaire*. Documents n° 4. *Propos libres sur le patrimoine*, avril 2001: 37-41.
- CARRARD Jean-Pierre. *Une collection historique scolaire*. Documents n° 10. *RéseauPatrimoineS a dix ans*, avril 2008: 101-103.
- collectif. *Inventaire des patrimoines. Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré*, 1997: 21-24.
- collectif. *Le patrimoine dans les archives. Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré*, 1997: 67-77.
- collectif. *Cinq pistes pour demain. Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré*, 1997: 141-144.
- collectif. *Vaud patrimoines ? vos patrimoines ! L'exposition du Forum de l'Hôtel de Ville de Lausanne, 14-26 avril 2008*. Documents n° 10. *RéseauPatrimoineS a dix ans*, avril 2008: 35-60.
- comité. *Avant-propos*. Documents n° 10. *RéseauPatrimoineS a dix ans*, avril 2008: 3-4.
- comité. *Cinq pistes pour demain: la mise à jour du programme de 1997*. Documents n° 10. *RéseauPatrimoineS a dix ans*, avril 2008: 33-34.
- CONSTANT Knecht Marie-Pierre. *Le patrimoine dans les bibliothèques. Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré*, 1997: 79-85.
- CONSTANT KNECHT Marie-Pierre, COSANDIER Jean-François, COUTAZ Gilbert, KAENEL Gilbert, MORET Jean-Louis. *Avant-propos*. Documents n° 5. *www.patrimoine-vd.ch*, avril 2002: 3.
- CONSTANT KNECHT Marie-Pierre, COSANDIER Jean-François, COUTAZ Gilbert, MORET Jean-Louis. *A votre service, le site www.patrimoine-vd.ch*. Documents n° 5. *www.patrimoine-vd.ch*, avril 2002: 5-6.
- CONSTANT KNECHT Marie-Pierre, COUTAZ Gilbert, KAENEL Gilbert, MORET Jean-Louis. *Avant-propos*. Documents n° 4. *Propos libres sur le patrimoine*, avril 2001: 3.
- CONSTANT Marie-Pierre. *La Bibliothèque cantonale et universitaire à Rumine: mariage d'amour ou de raison ?* Documents n° 8. *Qu'as-tu fait de tes cent ans ? Palais de Rumine 1906-2006*, décembre 2006: 25-28.
- COSANDEY Roland, SARDET Frédéric. *Le patrimoine audiovisuel. Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré*, 1997: 87-88.
- COSANDEY Roland. *Inventorier, cataloguer, filmographier: l'état du cinéma*. Documents n° 3. *Inventaires et recensement*, avril 2000: 27-29.
- COSANDEY Roland. *La collection Bolex-Oulevay-dix vignettes pour un avenir*. Documents n° 4. *Propos libres sur le patrimoine*, avril 2001: 23-28.
- COSANDEY Roland. *L'ombre et la proie*. Documents n° 6. *Fragments pour une histoire du cinéma amateur en Suisse*, avril 2005: 5.
- COSANDEY Roland. 1. *Le cinéma amateur au miroir de la Télévision suisse romande*. Documents n° 6. *Fragments pour une histoire du cinéma amateur en Suisse*, avril 2005: 7-9.
- COSANDEY Roland. *Avis aux amateurs, TSR, 1990-1992*. Documents n° 6. *Fragments pour une histoire du cinéma amateur en Suisse*, avril 2005: 11-20.
- COSANDEY Roland. *C'est mon cinéma, TSR 1996*. Documents n° 6. *Fragments pour une histoire du cinéma amateur en Suisse*, avril 2005: 21-26.
- COSANDEY Roland. *Cinéac 37-69. Notre passé à vif, TSR 1995*. Documents n° 6. *Fragments pour une histoire du cinéma amateur en Suisse*, avril 2005: 27-31.
- COSANDEY Roland. *Cinéma amateur-un chantier biblio-filmographique. Pourquoi faire ?* Documents n° 6. *Fragments pour une histoire du cinéma amateur en Suisse*, avril 2005: 33-38.
- COSANDEY Roland. *A. références suisses*. Documents n° 6. *Fragments pour une histoire du cinéma amateur en Suisse*, avril 2005: 39-43.
- COSANDEY Roland. *B. références internationales*. Documents n° 6. *Fragments pour une histoire du cinéma amateur en Suisse*, avril 2005: 45-47.
- COSANDIER Jean-François. *Le patrimoine sonore. Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré*, 1997: 89-90.

- COSANDIER Jean-François. *Vers le patrimoine numérique: les archives de la Radio suisse romande en mutation*. Documents n° 5. [www.patrimoine-vd.ch](http://www.patrimoine-vd.ch), avril 2002: 19-22.
- COUTAZ Gilbert. La crise financière menace aussi la mémoire de notre pays. *Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré*, 1997: 125-126.
- COUTAZ Gilbert. Les états généraux du patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud: histoire d'une idée. *Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré*, 1997: 137-140.
- COUTAZ Gilbert. *Apports bibliographiques*. Documents n° 2. *Les acteurs du patrimoine*, avril 1999: 33-38.
- COUTAZ Gilbert. *Archiver ? éliminez !* Documents n° 5. [www.patrimoine-vd.ch](http://www.patrimoine-vd.ch), avril 2002: 55-62.
- COUTAZ Gilbert. *Avant-propos. «Les archives littéraires», une mémoire récente, en danger et appelée à changer*. Documents n° 7. *Les archives littéraires*, octobre 2005: 3-4.
- COUTAZ Gilbert, KAENEL Gilbert. *Le Palais de Rumine, un écrin formidable pour le patrimoine du Canton de Vaud*. Documents n° 8. *Qu'as-tu fait de tes cent ans ? Palais de Rumine 1906-2006*, décembre 2006: 3-4.
- COUTAZ Gilbert, KAENEL Gilbert, GOHY Michèle. *Réflexions et initiatives récentes en matière de protection de biens culturels dans le canton de Vaud*. Documents n° 4. *Propos libres sur le patrimoine*, avril 2001: 61-64.
- COUTAZ Gilbert, KAENEL Gilbert, SARDET Frédéric. *Une association qui rassemble*. Documents n° 2. *Les acteurs du patrimoine*, avril 1999: 3-3.
- COUTAZ Gilbert, KAENEL Gilbert, SARDET Frédéric. *Une association en marche*. Documents n° 1. *Patrimoine et Constitution*, décembre 1998: 3.
- COUTAZ Gilbert. *L'acte de naissance de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud*. Documents n° 10. *RéseauPatrimoineS a dix ans*, avril 2008: 3-7.
- COUTAZ Gilbert. *D'une appellation à l'autre: bilan de dix ans d'activité*. Documents n° 10. *RéseauPatrimoineS a dix ans*, avril 2008: 9-11.
- COUTAZ Gilbert. *Rencontres des patrimoines, une prestation à renforcer*. Documents n° 10. *RéseauPatrimoineS a dix ans*, avril 2008: 23-24.
- COUTAZ Gilbert. *L'apport indispensable des mémoires cantonale et communale à la politique de la mémoire en Suisse*. Documents n° 10. *RéseauPatrimoineS a dix ans*, avril 2008: 27-31.
- DESCHENAUX Michelle. *Plans-Fixes. Arrêt sur image d'un concept original*. Documents n° 10. *RéseauPatrimoineS a dix ans*, avril 2008: 85-86.
- EPARS Olivier, BAUMANN René. *Les Grangettes: connaissance et gestion d'un site naturel d'importance nationale*. Documents n° 4. *Propos libres sur le patrimoine*, avril 2001: 9-12.
- FIAUX André, JEMELIN Mireille. *Restauration et animation du château de la Roche, à Ollon*. Documents n° 10. *RéseauPatrimoineS a dix ans*, avril 2008: 97-98.
- FISCHER Yves. *Une loi fédérale exemplaire: la Loi sur le transfert international des biens culturels*. Documents n° 10. *RéseauPatrimoineS a dix ans*, avril 2008: 73-77.
- FORNEROD Françoise. *Un jour, une lettre...* Documents n° 7. *Les archives littéraires*, octobre 2005: 41-43.
- FRANÇILLON Roger. *Parcours de professeur à côté d'archives*. Documents n° 7. *Les archives littéraires*, octobre 2005: 35-37.
- GEISER Anne. *Le Musée monétaire cantonal: un centre de documentation, d'étude et d'exposition au Palais de Rumine*. Documents n° 8. *Qu'as-tu fait de tes cent ans ? Palais de Rumine 1906-2006*, décembre 2006: 37-39.
- GMÜR Philippe, HUNKELER Pierre, MORET Jean-Louis. *Le patrimoine naturel. Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré*, 1997: 25-35.
- GMÜR Philippe. *Quel avenir pour l'inventaire des géotopes dans la législation vaudoise*. Documents n° 9. *Les Géotopes. Curiosités méconnues du patrimoine vaudois. De l'inventaire à la mise en valeur*, avril 2007: 5.
- GRAMM Jean-Jacques, MORISOD Dominique. *Nouvelles du Musée Suisse del'Orgues à Roche*. Documents n° 10. *RéseauPatrimoineS a dix ans*, avril 2008: 99-100.
- HAHLING Albert. *L'histoire technique et la conservation de ses témoins: enfants pauvres de notre société*. Documents n° 4. *Propos libres sur le patrimoine*, avril 2001: 29-32.
- HELLER Geneviève, JEANMONOD Gilles, GASSER Jacques. *Les archives médicales, patrimoine historique à risque ?* Documents n° 4. *Propos libres sur le patrimoine*, avril 2001: 43-49.
- HOLZHAUSEN Klaus. *Les parcs et jardins lausannois d'intérêt historique: recensement et mise en valeur*. Documents n° 5. [www.patrimoine-vd.ch](http://www.patrimoine-vd.ch), avril 2002: 33-38.
- HUNKELER Pierre. *Protection de la nature et du paysage: le rôle d'une association privée*. Documents n° 4. *Propos libres sur le patrimoine*, avril 2001: 13-16.
- KAENEL Gilbert. *Des objets à conserver, restaurer, exposer: un compromis permanent dans les musées. Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré*, 1997: 107-109.
- KAENEL Gilbert, PAVILLON Olivier. *Le patrimoine historique et archéologique dans les musées. Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré*, 1997: 49-58.
- KAENEL Gilbert. *100 ans de patrimoine archéologique et historique au Palais de Rumine... et ailleurs dans le canton*. Documents n° 8. *Qu'as-tu fait de tes cent ans ? Palais de Rumine 1906-2006*, décembre 2006: 13-16.
- KAENEL Gilbert. *Allocution de M. Gilbert Kaenel, directeur du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, au nom des utilisateurs du Palais de Rumine*. Documents n° 8. *Qu'as-tu fait de tes cent ans ? Palais de Rumine 1906-2006*, décembre 2006: 11-12.
- KNOEPFEL Peter, OLGIATI Mirta. *La politique de la mémoire: élément de pilotage de la sauvegarde de l'information*. Documents n° 10. *RéseauPatrimoineS a dix ans*, avril 2008: 79-83.
- KULLING Catherine. *Les poëles en catelles «vaudois»: inventaire et étude*. Documents n° 5. [www.patrimoine-vd.ch](http://www.patrimoine-vd.ch), avril 2002: 27-31.
- KUNIK Alojz. *Les Archives photographiques lausannoises*. Documents n° 5. [www.patrimoine-vd.ch](http://www.patrimoine-vd.ch), avril 2002: 45-50.
- LE NÉDIC Christophe. *La gestion de la Grande Carrière*. Documents n° 10. *RéseauPatrimoineS a dix ans*, avril 2008: 105-106.
- LEPDOR Catherine. *Le Musée des Beaux-arts au Palais de Rumine*. Documents n° 8. *Qu'as-tu fait de tes cent ans ? Palais de Rumine 1906-2006*, décembre 2006: 17-24.
- LEUBA Philippe. *Les Archives cantonales vaudoises tournées vers l'avenir*. Documents n° 10. *RéseauPatrimoineS a dix ans*, avril 2008: 67-68.
- LIPPUNER Rose-Marie, PAVILLON Olivier, SARDET Nathalie. *Musées, fondations et tâches des pouvoirs publics. Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré*, 1997: 129-131.
- LYON Anne-Catherine. *Allocution de Mme Anne-Catherine Lyon, chef-fe du Département de la formation et de la jeunesse*. Documents n° 8. *Qu'as-tu fait de tes cent ans ? Palais de Rumine 1906-2006*, décembre 2006: 5-6.



- LYON Anne-Catherine. *Culturel, mobilier, cantonal et vaudois: histoire d'un patrimoine*. Documents n° 10. RéseauPatrimoineS a dix ans, avril 2008: 65-66.
- MAGGETTI Daniel. *En guise d'ouverture*. Documents n° 7. *Les archives littéraires*, octobre 2005: 5-6.
- MAGNIN-GONZE Joëlle, MORET Jean-Louis. *Une collection botanique de poids au Palais de Rumine*. Documents n° 8. *Qu'as-tu fait de tes cent ans ? Palais de Rumine 1906-2006*, décembre 2006: 29-32.
- MARCHANT Robin. *Lavaux, une référence paléontologique mondiale*. Documents n° 9. *Les Géotopes. Curiosités méconnues du patrimoine vaudois. De l'inventaire à la mise en valeur*, avril 2007: 39-43.
- MARTHALER François. *Le patrimoine vu au travers de l'Archéologie cantonale et des Monuments et des sites*. Documents n° 10. RéseauPatrimoineS a dix ans, avril 2008: 69-71.
- MARTHALER Michel. *La Pierreuse, un paysage pétrifié par le temps*. Documents n° 9. *Les Géotopes. Curiosités méconnues du patrimoine vaudois. De l'inventaire à la mise en valeur*, avril 2007: 21-25.
- MATHEY Jean-Louis. *Musique ! Des archives à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne*. Documents n° 5. [www.patrimoine-vd.ch](http://www.patrimoine-vd.ch), avril 2002: 39-44.
- MEISSER Nicolas. *Un géotope et biotope unique: les mines et carrière de Baulmes*. Documents n° 9. *Les Géotopes. Curiosités méconnues du patrimoine vaudois. De l'inventaire à la mise en valeur*, avril 2007: 31-37.
- MINCIO Danielle. *Des trésors du patrimoine littéraire: le Département des manuscrits de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne*. Documents n° 7. *Les archives littéraires*, octobre 2005: 15-19.
- MINDER Nicole. *Le patrimoine artistique mobilier. Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré*, 1997: 91-96.
- MONNEY Paul. *Le point de vue de l'amateur*. Documents n° 2. *Les acteurs du patrimoine*, avril 1999 7-9.
- MORET Jean-Louis. *Culturel et naturel, deux patrimoines s'affrontent sur les murs de Chillon. Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré*, 1997: 99-102.
- MORET Jean-Louis, SARTORI Michel. *Le patrimoine scientifique. Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré*, 1997: 37-41.
- MORET Jean-Louis. *La sauvegarde des plantes menacées*. Documents n° 4. *Propos libres sur le patrimoine*, avril 2001: 17-21.
- MORET Jean-Louis. [www.botanique.vd.ch](http://www.botanique.vd.ch), un aperçu des herbiers peints du Musée botanique cantonal. Documents n° 5. [www.patrimoine-vd.ch](http://www.patrimoine-vd.ch), avril 2002: 11-17.
- MORET Jean-Louis. *Le Livre blanc et les Documents, bilan et bibliographie*. Documents n° 10. RéseauPatrimoineS a dix ans, avril 2008: 13-22.
- MUNDLER Françoise. *La Société vaudoise des sciences naturelles*. Documents n° 10. RéseauPatrimoineS a dix ans, avril 2008: 89-90.
- MUNDLER Jean. *Protection du patrimoine naturel, volontariat ou professionnalisme: convergence ou concurrence. Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré*, 1997: 117-119.
- PAVILLON Olivier. *Conservation de la photographie documentaire dans le canton de Vaud*. Documents n° 5. [www.patrimoine-vd.ch](http://www.patrimoine-vd.ch), avril 2002: 51-54.
- PAVILLON Olivier. *ETHNO.DOC ou la mémoire des oubliés*. Documents n° 5. [www.patrimoine-vd.ch](http://www.patrimoine-vd.ch), avril 2002: 23-25.
- PETERMANN Stéphane. *Le libraire et les manuscrits: entretien avec Roger-Jean Ségalat*. Documents n° 7. *Les archives littéraires*, octobre 2005: 45-47.
- PICTET Robert. *L'engagement des communes vaudoises en faveur des archives*. Documents n° 4. *Propos libres sur le patrimoine*, avril 2001: 51-56.
- PIÈCE Pierre-Yves. [www.ancestres.ch](http://www.ancestres.ch). Documents n° 5. [www.patrimoine-vd.ch](http://www.patrimoine-vd.ch), avril 2002: 7-10.
- PITZL Suzanne. *Le logotype de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud*. Documents n° 1. *Patrimoine et Constitution*, novembre 1998: 7.
- de QUATRO Jacqueline. *Le patrimoine naturel vaudois: élément de l'action politique actuelle*. Documents n° 10. RéseauPatrimoineS a dix ans, avril 2008: 61-63.
- RACINE DENIS. *Le manuscrit dans les études de lettres*. Documents n° 7. *Les archives littéraires*, octobre 2005: 39-40.
- REID Juliette. *La bibliothèque publique d'Yverdon-les-Bains*. Documents n° 10. RéseauPatrimoineS a dix ans, avril 2008: 107-109.
- ROCHAT Alain. *Inventaire, classement et sauvegarde des manuscrits de Ramuz*. Documents n° 7. *Les archives littéraires*, octobre 2005: 29-33.
- ROTH-LOCHNER Barbara. *Les archives littéraires, sont-elles des archives comme les autres*. Documents n° 7. *Les archives littéraires*, octobre 2005: 7-12.
- de ROULET Daniel. *La nouvelle volatilité de l'écrit et les moyens d'y remédier*. Documents n° 7. *Les archives littéraires*, octobre 2005: 49-51.
- ROUYER André. *Intégration des constructions contemporaines aux abords du château de Saint-Bathélémy*. Documents n° 4. *Propos libres sur le patrimoine*, avril 2001: 33-35.
- RYSER Emmanuelle. *Voyage en Ruminie: souvenirs chiffrés et illustrés*. Documents n° 8. *Qu'as-tu fait de tes cent ans ? Palais de Rumine 1906-2006*, décembre 2006: 47-57.
- SARDET Frédéric. *Avant-propos*. Documents n° 6. *Fragments pour une histoire du cinéma amateur en Suisse*, avril 2005: 3.
- SARDET Frédéric. *Peut-on penser l'archive littéraire*. Documents n° 7. *Les archives littéraires*, octobre 2005: 13-14.
- SARDET Frédéric. *Quelques réflexions sur l'inventaire des sons*. Documents n° 3. *Inventaires et recensement*, avril 2000: 35-37.
- SARTORI Michel. *A propos de la faune*. Documents n° 3. *Inventaires et recensement*, avril 2000: 43-44.
- SARTORI Michel. *Le Musée cantonal de zoologie au Palais de Rumine de 1906 à 2006: quelques jalons passés et futurs*. Documents n° 8. *Qu'as-tu fait de tes cent ans ? Palais de Rumine 1906-2006*, décembre 2006: 41-45.
- SCHLUP Micha. *Les «géotopes» du Chemin des Blés*. Documents n° 9. *Les Géotopes. Curiosités méconnues du patrimoine vaudois. De l'inventaire à la mise en valeur*, avril 2007: 27-30.
- SCHOENEICH Philippe. *Géotopes, biotopes et paysages: vers un concept intégrateur du paysage*. Documents n° 9. *Les Géotopes. Curiosités méconnues du patrimoine vaudois. De l'inventaire à la mise en valeur*, avril 2007: 15-20.
- STEDLER Brigitte. *Les acteurs du Palais*. Documents n° 8. *Qu'as-tu fait de tes cent ans ? Palais de Rumine 1906-2006*, décembre 2006: 58-95.
- SURER Jean-Marie. *Allocution de M. Jean-Marie Suret, Président du Grand Conseil du Canton de Vaud*. Documents n° 8. *Qu'as-tu fait de tes cent ans ? Palais de Rumine 1906-2006*, décembre 2006: 9-10.
- TAPPY José-Flore. *Une double exposition sur le poète Philippe Jacquot, ou les archives comme manière de penser la littérature*. Documents n° 7. *Les archives littéraires*, octobre 2005: 25-27.

- de TECHTERMANN Denis, *La Société d' Art Public-SAP. Section vaudoise de Patrimoine suisse*. Documents n° 10. RéseauPatrimoineS a dix ans, avril 2008: 91-92.
- TERRIER France. *Le point de vue du professionnel*. Documents n° 2. *Les acteurs du patrimoine*, avril 1999: 15-18.
- TEYSSEIRE Eric. *Petite histoire des journées européennes du patrimoine dans le Canton de Vaud*. Documents n° 10. RéseauPatrimoineS a dix ans, avril 2008: 93-95.
- THÉVOZ Michel. SOS Musées !. *Le patrimoine vaudois existe, nous l' avons rencontré*, 1997: 133.
- TRIVELLI Laurent. *Patrimoines par monts et par Vaud*. Documents n° 10. RéseauPatrimoineS a dix ans, avril 2008: 25-26.
- VUFFRAY Gérard. *Le point de vue du bénévole*. Documents n° 2. *Les acteurs du patrimoine*, avril 1999: 11-13.
- de WATTEVILLE Caroline. *Un inventaire du patrimoine artistique des Hospices cantonaux*. Documents n° 4. *Propos libres sur le patrimoine*, avril 2001: 57-60.
- WEBER BERNEY Alexandra. *Surprise et méandre d' un fonds littéraire: les manuscrits de Monique Saint-Héliér*. Documents n° 7. *Les archives littéraires*, octobre 2005: 21-24.
- WEIDMANN Denis. La conservation du patrimoine monumental et archéologique: enjeux publics et enjeux privés. *Le patrimoine vaudois existe, nous l' avons rencontré*, 1997: 103-105.
- WEIDMANN Denis, BISSEGGER Paul. Le patrimoine archéologique et architectural. *Le patrimoine vaudois existe, nous l' avons rencontré*, 1997: 59-66.
- WEIDMANN Denis. *Des cailloux et des hommes*. Documents n° 9. *Les Géotopes. Curiosités méconnues du patrimoine vaudois. De l' inventaire à la mise en valeur*, avril 2007: 45-49. ■

## Rencontres des patrimoines: une prestation à renforcer

par Gilbert Coutaz

### Deux éditions encourageantes

Inspirées des *Entretiens du patrimoine*, en France, les premières *Rencontres des patrimoines* ont été organisées le vendredi 21 novembre 2003, à l'Aula du Palais de Rumine, à Lausanne. 70 personnes ont participé à la journée dont le thème «Raison des réseaux, le patrimoine, l'électronique et ses acteurs en Suisse» était lié à la présentation officielle de l'annuaire des acteurs du patrimoine dans le canton de Vaud sur le site de l'association par Jean-François Cosandier.

Une deuxième édition des *Rencontres* a eu lieu, également à l'Aula du Palais de Rumine, le vendredi 11 novembre 2005. Elle avait pour thème «Patrimoine littéraire et patrimoines émergents». Elle a connu une belle audience, avec la présence d'une soixantaine de personnes.

### L'élargissement de l'offre

Parmi les prestations de *Réseau PatrimoineS*, il est apparu qu'il fallait provoquer le débat entre les acteurs du patrimoine, non seulement en constituant des groupes de réflexion autour de sujets (article constitutionnel; inventaires et recensements) et en offrant des pages dans les *Documents*, mais en permettant, au travers de thématiques, l'échange direct d'opinions, l'émergence des synthèses, et la rencontre de différents publics: responsables et usagers, bénévoles et mandataires, amateurs et professionnels. De plus, c'est faire connaître des patrimoines en dehors de leurs cercles familiers. Il s'agit de faciliter la communication entre les acteurs du patrimoine, de statuts changeants, et de provoquer le dialogue autour des usages polymorphes de la notion de patrimoine. Les *Rencontres* donnent aux responsables l'occasion la possibilité de vérifier leur audience auprès des spécialistes et d'intégrer dans la globalisation et la dilataion de l'approche patrimoniale des pratiques particulières, sectorielles et circonscrites, des fondements communs dans les interrogations et les méthodes de travail.

Comme il se devait, les actes des *Rencontres* ont été mis en ligne, sur le site de *Réseau PatrimoineS*, dans

les semaines qui ont suivi les éditions. Des photographies et des extraits sonores les complètent, avec la possibilité offerte aux internautes lors de la deuxième édition, de réagir directement sur les textes affichés et les éléments de conclusion.

La formule mérite d'être prolongée et amplifiée.

### Retour sur les *Rencontres*

Le modèle de la mise en réseau des connaissances, des savoirs collectés et conservés, s'impose comme une valeur étalon de la diffusion des informations et des partages de responsabilités à l'ère des nouvelles technologies. Les produits se multiplient et s'affirment comme incontournables dans la pratique et la recherche patrimoniales.

Lors de la première édition des *Rencontres*, six conférenciers des milieux naturels et culturels avaient été invités à s'exprimer, moins sur les dimensions techniques que sur les retombées en fonction de leurs missions et de leur démarche. Leurs expériences croisées et variées ont démontré l'opportunité du recours aux fonctionnalités du réseau Internet (courriels, lettres d'information, forums...) et les avantages de la consultation en ligne et du partage des informations, dans un système ouvert. Cela exige, selon les situations, une normalisation des données, la structuration des informations, l'alimentation décentralisée des données du catalogue collectif et de référence.

Au terme de cette journée, la pertinence du travail en réseau a été confirmée. Tout le monde s'accorde pour reconnaître l'extension phénoménale de l'information, l'influence grandissante qu'exercent les ordinateurs et les serveurs dans l'élaboration, la valorisation et la conservation des données. Le système fédéraliste qui prévaut en Suisse peut être un handicap pour le suivi des informations et pour la continuité des investissements financiers, s'il n'est pas accompagné par un organe de décision fort et s'il ne peut pas faire valoir des prestations avantageuses. Le foisonnement d'informations sur le web n'est pas une entrave, dans la mesure où les auteurs des données sont bien identifiés et couvrent des champs patrimoniaux parfaite-

ment délimités. La transmission des données suit d'autres objectifs que ceux que l'édition papier pouvait accrédi-ter du point de vue de la qualité des informations et de leur réemploi sur la longue durée. La gestion informatique impose de reconsidérer l'horizon temporel de la conservation: le conservateur se fait désormais passeur d'informations à sa «descendance directe», sans préjuger de leur survie pluriséculaire. Une option raisonnable dans un contexte fortement marqué par les mutations.

La deuxième édition des *Rencontres* a été consacrée au patrimoine littéraire et aux patrimoines émergents.

Le patrimoine littéraire est une exigence relativement récente et évolutive de la recherche sur les œuvres; il fait partie intégrante de la création littéraire; il constitue une revendication légitime de la conservation au même titre que la mémoire éditoriale. Aux quatre interventions du matin ont succédé trois interventions l'après-midi sur les patrimoines émergents, autant de lectures d'expériences différentes, mais avec plusieurs points de convergence.

De nombreux questionnements ont été formulés au cours de la journée. Qu'est-ce qu'un objet patrimonial? De quoi est fait le patrimoine? Qu'est-ce qui justifie qu'un jour une préoccupation mémorielle, collective, commune devienne un enjeu patrimonial ou une quête patrimoniale? Suffit-il que l'oubli, l'abandon, la dégradation ou encore la rareté soient constatés pour qu'immédiatement des valeurs patrimoniales surgissent? Pour qu'un objet soit considéré comme patrimonial, doit-il être un objet collectif ou relever du passé, de la mémoire qui disparaît ou est menacé de disparition? Ne faut-il pas nécessairement lui associer une communauté pour qu'il vive et soit accrédité? En plus de ces critères, faut-il, pour qu'un objet patrimonial existe, qu'il soit consacré par un espace muséal, accrédité par des aides financières des pouvoirs publics et un public qui vient le voir et l'étudier? Qui décide que l'intérêt porté par un ou quelques individus acquiert un jour une dimension patrimoniale? Un patrimoine a-t-il un acte de naissance, est-il lié à un lieu, à un genre, à une durée? Qui dit patrimoines émergents dit-il pour autant patrimoines en train de devenir adultes, dans l'antichambre des patrimoines accrédités, statufiés et qui se montrent en pleine lumière?

L'examen de la notion et de la tradition patrimoniales a conduit à reconnaître qu'il y a des patrimoines acquis, institutionnalisés ou, à défaut, bien installés, des fondamentaux ou des intouchables, et des patrimoines en gestation, érigés en valeurs d'avenir, qui attendent d'être reconnus. Le champ patrimonial, il faut le reconnaître, est hiérarchique, compartimenté, catégorisé. Tout ce qui est patrimoine n'a pas la même force, ne participe pas du même rayonnement ou n'exerce pas le même impact sur les esprits et les idées. La démocratisation de la mémoire (selon les milieux, on parle d'une «idéologie du tout mémoire») amène à vouloir intégrer de nouveaux champs patrimoniaux. Le patrimoine n'est pas une notion désincarnée. Il est souvent l'affaire de volontés individuelles qui ont suscité des prises de conscience plus ou moins larges, souvent en décalage avec la conservation et interpellant des pratiques institutionnelles restées étrangement silencieuses dans le domaine.

La table ronde qui a clos la deuxième édition des *Rencontres* a fait ressortir des attitudes différentes, liées mais parfois disjointes: la défense et la protection d'un patrimoine qui instaurent celui-ci de façon absolue (patrimoine naturel); la prise de conscience d'un domaine patrimonial institué par un découpage intellectuel, puis la conservation des objets de ce domaine dans le but de les rassembler et de les rendre disponibles (patrimoine autobiographique); l'exploitation et la promotion du patrimoine (art brut).

La patrimonialisation est profondément associée à ce qui donne un sens à l'histoire et à notre manière d'être en société. Participant d'un processus consistant à rendre acceptable le présent à travers une relation au passé et à ce qui fonde, en arrière-plan, ce présent, elle implique dans le geste même de transmission des valeurs une prise de conscience d'une certaine idée de la culture et des pratiques qui y sont rattachées. La passion patrimoniale, qui peut être identitaire, de proximité, plus ou moins intellectuelle et associée à l'objet, est attachée à l'idée d'héritage et de responsabilité envers le présent et les générations futures. ■

## Patrimoines par monts et par Vaud

par Laurent Trivelli

*Réseau PatrimoineS*, au fil des années, a organisé diverses excursions à travers le canton, en présentant à chaque fois des thèmes touchant tant le patrimoine naturel que le patrimoine culturel – au sens du premier nom de l'association.

Le souci des organisateurs a également été de «visiter» chaque région du canton, dans l'intention notamment de démontrer, si besoin est, que le patrimoine est véritablement partout.

Qu'on en juge:

1. Le 2 octobre 1999, M. Eric Teyssiere, conservateur cantonal des monuments et sites, et M. Dave Lüthi, historien des bâtiments, inauguraient nos excursions par la présentation du château de Vufflens-le-Château, grâce au bienveillant accueil des propriétaires.

La journée s'est poursuivie sous la conduite de M. Roger Corbaz, spécialiste des anciennes variétés fruitières, qui nous a fait partager sa passion pour les vergers d'autrefois, reconstitués dans l'Arboretum du Vallon de l'Aubonne.

2. Le 7 octobre 2000, nos membres se sont rendus sur la colline de Saint-Triphon pour en admirer les curiosités, géologiques grâce à M. Aymon Baud, et botaniques sous la houlette de M. Raymond Delarze.

3. Une troisième excursion a été organisée le 6 octobre 2001, sur le thème «A pied à travers Lausanne».

M. Klaus Holzhausen, architecte-paysagiste auprès du Service des parcs et promenades de la Ville de Lausanne, nous a fait découvrir la campagne du Désert et les jardins du château de Beaulieu.

Puis M. Pierre Corajoud, voyageur du proche et éditeur, a présenté les vignes de la campagne du Languedoc.

Quelques centaines de mètres plus loin, M. Robin Marchant, conservateur au Musée cantonal de géologie, a expliqué le curieux phénomène que forme la colline de Montriond. Sur place toujours, M. Jean-Paul

Gaillard, ornithologue, nous a fait découvrir les oiseaux du Jardin botanique.

Enfin, M. Eric Teyssiere, conservateur cantonal des monuments et sites, nous a fait partager, au milieu des hangars de la Compagnie générale de navigation, sa passion pour le passé et le présent de la plus grande flotte de bateaux à vapeur d'Europe.

4. Le 4 mai 2002, M. Michel Sartori (directeur du Musée zoologique cantonal), M. Jean-Louis Moret (conservateur du Musée botanique cantonal), M. Vincent Serneels (chargé de cours à l'Institut de minéralogie de l'Université de Fribourg), M. Denis Weidmann (archéologue cantonal) et Mme Raluca Fuchs (architecte, au Service cantonal des bâtiments) ont conduit de nombreux membres dans la région de Ferreyres, pour y découvrir la géologie et la botanique de ses prairies sèches, avant de s'interroger sur les fours de Bellaïres (archéologie du fer).

Puis la faune et la flore spécifiques du Vallon du Nozon ont été admirées, avant que l'excursion se termine à Romainmôtier, plus particulièrement autour de sa superbe abbaye.

5. Le 3 mai 2003, c'est la Riviera qui a accueilli l'association:

M. Dave Lüthi, historien des bâtiments, nous a fait visiter les Archives communales de Montreux, avec comme fil conducteur les travaux de l'architecte Eugène Jost, auteur entre autres des plans du Montreux Palace, du pavillon des sports, de la gare, de la galerie de l'Hôtel National, de la salle des fêtes du Grand Hôtel, de l'Hôtel des Alpes et du Caux Palace.

Possibilité nous a ensuite été donnée de visiter ce dernier hôtel, qui a su conserver l'essentiel de son charme d'antan.

L'après-midi a été consacré à la visite du Domaine de La Doges, sous la conduite de M. Eric Kempf (architecte et conseiller technique de la Société d'Art public. Section vaudoise de Patrimoine suisse), propriété de maîtres sur les hauts de La Tour-de-Peilz, récemment

léguee à la Société d'art public qui venait d'achever la restauration du bâtiment principal.

6. C'est le Nord vaudois qui a été le théâtre de la sortie du 1<sup>er</sup> mai 2004.

M. Patrick Gyger a présenté la Maison d'ailleurs qu'il dirige.

A quelques mètres de là, M. Roland Cosandey, historien du cinéma, a situé la place du cinéma amateur, dans le cadre de l'exposition au Musée d'Yverdon-les-Bains, sur le thème «Paillard-Bolex, les aventures d'une caméra vaudoise».

La journée s'est terminée par une visite du château de Champ-Pittet et d'un sentier nature de la Grande Caricaie, sous la conduite de Mme Marie Garnier, directrice du centre.

7. Dans la perspective de la décision de l'UNESCO d'inscrire Lavaux au patrimoine mondial, l'excursion du 28 mai 2005 nous a fait découvrir quelques merveilles de cette région.

Mme Denise Raymond, historienne de l'art, nous a fait partager son enthousiasme pour quelques superbes bâtisses dans le Vieux Cully, puis à Grandvaux.

En nous guidant ensuite de Grandvaux à Chenaux et Riex, M. Jean-Pierre Dresco, ancien architecte cantonal chargé par le Conseil d'Etat de piloter le dossier de candidature de Lavaux auprès de l'Unesco, nous a fait part des difficultés mais aussi des enjeux et atouts de cette candidature.

8. C'est La Côte, cette fois, qui a été choisie pour la sortie du 6 mai 2006 :

Après une rapide visite de la réserve des Bois Chamblard, à Buchillon, M. Christophe Amsler, architecte, nous a présenté le jardin potager du château de Prangins, dont il a surveillé la réhabilitation historique.

L'après-midi, toujours profitant des commentaires de M. Christophe Amsler, nous avons parcouru un superbe jardin à la française, au Creux-de-Genthod.

9. Enfin, le 2 juin 2007, les adeptes de nos excursions sont montés au Pays-d'Enhaut, sur le thème «A la découverte d'un paysage pétrifié par le temps».

Le Professeur Michel Marthaler et M. Aymon Baud ont permis à chacun de découvrir les mystères géologiques de la réserve naturelle de la Pierreuse, dans un paysage préalpin grandiose. ■



## L'apport indispensable des mémoires cantonale et communale à la politique de la mémoire en Suisse

par Gilbert Coutaz

### La mémopolitique: un concept récent, novateur et dérangeant

A fin 2000, à l'initiative de Jean-Frédéric Jauslin, alors directeur de la Bibliothèque nationale suisse, le concept de «Mémopolitique» a été lancé pour couvrir les défis de la conservation en Suisse.

Son auteur a défini *la mémoire collective nationale comme l'ensemble des informations – digitales ou analogiques, sous forme écrite, sonore ou en images, les représentations d'objets ou les produits multimedia – qui à un moment donné sont mémorisables et effectivement mémorisées car jugées dignes de l'être. Ces informations sont considérées comme étant capables de documenter des connaissances et des événements. A cet ensemble d'informations s'ajoutent tous les objets qui marquent l'évolution de notre société. Enfin, le patrimoine construit fait également partie des éléments qui reflètent les caractéristiques de nos modes de vie. La «Mémopolitique» doit permettre de résoudre toutes les questions liées à la gestion de cette mémoire nationale. Il faut comprendre cette préoccupation non comme une approche tournée vers le passé mais bien vers l'avenir car un pays ne se construit de manière harmonieuse et innovatrice que s'il connaît son évolution<sup>1</sup>.*

Depuis son énoncé, l'Office fédéral de la culture a donné mandat à l'Institut des Hautes Etudes en Administration Publique (IDHEAP, professeur Peter Knoepfel), à Chavannes-près-Renens, de conduire une réflexion sur les institutions suisses, fédérales ou nationales de la conservation et de la diffusion du patrimoine<sup>2</sup>; les résultats ont été publiés en 2005 et 2007. Les études empiriques ont été élargies en 2007 à la production et à la gestion des données dans l'administration fédérale, dans une approche globale de l'information dont le traitement et l'évaluation doivent être pensés précocement si l'on veut pouvoir conserver une partie des données; elles devraient déboucher à terme sur un rapport de synthèse<sup>3</sup>. Parallèlement à ces travaux appelés à fournir des modèles et des procédures, l'Office fédéral de la culture continue à promouvoir une politique de la mémoire en Suisse, qui devrait intégrer des partenaires au niveau cantonal et

communal; les moyens financiers et les appuis paraissent pour l'instant lui manquer<sup>4</sup>.

La démarche n'est pas dénuée, selon nous, d'ambiguïtés et d'imprécisions. En effet, des questions essentielles sont pour l'heure en suspens parmi lesquelles les trois suivantes nous paraissent les plus importantes: le contenu et le périmètre du patrimoine national; les relations entre le patrimoine de statut public et le patrimoine en mains privées; le type et l'organisation du partenariat entre les acteurs concernés.

Le débat a été engagé en dehors du groupe de travail de la Confédération<sup>5</sup>, des thématiques connexes comme celle de la constitution du patrimoine archivistique, en particulier la collecte des archives privées, sont en cours de discussion dans certains milieux professionnels<sup>6</sup>.

1 Jean-Frédéric JAUSLIN, «Mémopolitique. Une politique de la mémoire en Suisse», dans *Arbido* 1/2006, p. 7.

2 La richesse sémantique traduit l'embarras des démarches et l'ambivalence de la place occupée par les lieux patrimoniaux placés sous la responsabilité de la Confédération suisse.

3 Peter KNOEPFEL, Mirta OLGATI, *Politique de la mémoire nationale. Etude de base*, Chavannes-près-Renens: IDHEAP, Chaire Politiques publiques et durabilité, 2005, 173 p. (Rapport de l'IDHEAP); Mirta OLGATI, *Politique de la mémoire nationale: la sélection du patrimoine documentaire en Suisse*, Chavannes-près-Renens: IDHEAP, Chaire Politiques publiques et durabilité, 2005, 194 p. (Cahier de l'IDHEAP, 224), Peter KNOEPFEL, Mirta OLGATI, *Politique de la mémoire nationale. Compléments à l'Etude de base*, Chavannes-près-Renens: IDHEAP, 2007, 52 p.; Peter KNOEPFEL, Mirta OLGATI, *Politique de la mémoire nationale. Etude principale I*, Chavannes-près-Renens: IDHEAP, 2007, 52 p.; Peter KNOEPFEL, Mirta OLGATI, *Politique de la mémoire nationale. Etude principale I*, Chavannes-près-Renens, 2007, 216 p. Ces documents sont accessibles sur le site Internet de l'IDHEAP ([www.idheap.ch/ppd](http://www.idheap.ch/ppd) → publications → mandats et divers). Voir l'article de Mirta OLGATI et Peter KNOEPFEL, p. 79 de ce volume.

4 Lire l'article quelque peu désabusé de Jean-Frédéric JAUSLIN, «Il manque encore en Suisse une vraie politique de la mémoire», dans *Le Temps*, 29 juin 2004, p. 15.

5 Voir numéro spécial «Mémopolitique - de l'usage de la mémoire des sociétés», dans *Arbido*, 1/2006, 104 p.

6 Numéro spécial «Constitution des archives – partager la responsabilité et garantir la transparence», dans *Arbido*, 3/2007, 88 p., dans lequel j'ai publié «Archives publiques, archives privées: des solidarités nécessaires», pp. 56-61. Je fais partie du Groupe de réflexion de l'Association des archivistes suisses, Coordination de la constitution du patrimoine archivistique.

Il nous a paru intéressant de mêler notre voix aux démarches en cours.

### Le patrimoine relève constitutionnellement des cantons

A part la période de la République helvétique dont le régime fut imposé brutalement et de l'extérieur par la force armée, la Suisse n'a pas connu de régime unitaire ni de pouvoir centralisateur. Dans un pays fédéraliste où les pouvoirs se contrebalancent, quand ils ne s'épient pas, il est essentiel d'éviter à la fois le repli institutionnel et l'accaparement de la démarche réflexive. Dans un pays fédéraliste, une expression nationale ne va pas de soi. La politique de la mémoire nationale, si elle peut se comprendre au niveau des institutions fédérales pour ce qu'elle conserve de l'Etat fédéral, ne peut pas couvrir tout l'espace de la conservation d'un pays fondamentalement et viscéralement fédéral ou fédératif. La diversité patrimoniale se retrouve dans l'abondance et la variété des institutions, des personnes et des organismes qui s'en occupent. C'est une évidence que tout observateur du patrimoine peut aisément accepter, le patrimoine documentaire d'un pays ne se réduit pas aux seules institutions fédérales, tout comme l'identité d'un pays ne se mesure pas aux seuls espaces fédéraux de la conservation.

Le fédéralisme fonde l'identité suisse. La construction politique et le cours historique de la Suisse démontrent à l'évidence que c'est le peuple suisse et les 26 cantons qui forment la Confédération suisse. Cette affirmation est inscrite dans l'article 1 de la Constitution fédérale suisse du 18 avril 1999. Dans le même texte constitutionnel, il est expressément précisé à l'article 78 que la protection de la nature et du patrimoine est du ressort des cantons. Le législateur rajoute: *Dans l'accomplissement de ses tâches, la Confédération prend en considération les objectifs de la protection de la nature et du patrimoine. Elle ménage les paysages, la physionomie des localités, les sites historiques et les monuments naturels et culturels; elle les conserve dans leur intégralité si l'intérêt public l'exige.*

Au-delà des réalités historiques et constitutionnelles, il est judicieux d'avoir à l'esprit deux enseignements de la proche actualité. Il y a quelques années, l'idée de créer une institution centralisant les archives audio-visuelles de Suisse a été un échec. Les responsables des départements manuscrits dans les cantons ont déjà dénoncé, dès sa mise en place, le concept des Archives littéraires suisses, qui crée des tensions et

de la concurrence dans la collecte des manuscrits, surtout lorsque l'argent mis sur le marché pervertit les processus d'acquisition.

Enfin, tout le monde s'accorde sur le constat que la notion de patrimoine s'est fortement élargie ces vingt dernières années. Les processus de patrimonialisation se sont multipliés et tendent à se renforcer. L'envahissement de l'informatique a bouleversé tous les modes d'élaboration, de diffusion et de valorisation des informations; il s'est révélé pour l'instant rétrograde du point de vue conservatoire et rend incertain le devenir des patrimoines<sup>7</sup>.

Dans une vision large, le patrimoine est tout à la fois naturel et culturel. Le patrimoine documentaire n'est qu'une composante du patrimoine. Force est de constater qu'il y a des patrimoines institutionnalisés, une hiérarchie des patrimoines, des plus importants aux plus périphériques, des patrimoines évolutifs et émergents. Il y a des patrimoines délaissés, certains sont victimes du manque de considération et de connaissances. Ainsi, depuis quelques années, on parle du cinéma amateur et du film documentaire dont la Cinémathèque suisse ne se préoccupe pas nécessairement. La photographie à valeur documentaire, liée à un espace territorial et à des périodes bien précises, n'entre pas dans les politiques d'acquisition et d'animation du Musée de l'Elysée. Dès lors, qui s'assure de l'intérêt pour les patrimoines, qui coordonne les efforts pour en garantir la conservation et la valorisation? Qui décide ce qui relève du patrimoine, n'en fait plus partie ou doit être élevé au rang de patrimoine?

Mis en comparaison avec les autres patrimoines, le patrimoine documentaire, à l'origine de la réflexion de la «Mémopolitique», présente les mêmes défis. Les lectures empiriques des différents modes de fonctionnement des institutions suisses fédérales ou nationales ont livré déjà de nombreux constats et ont fait ressortir le besoin de recomposition des pouvoirs de décision chez les acteurs et les politiques. Elles ont souligné des champs d'intervention qui tendent à se diversifier et à se complexifier, dont les partenaires ne partagent ou ne vivent pas nécessairement les mêmes pratiques professionnelles ni les mêmes traditions. S'il faut saluer l'initiative des services de la Confédération d'avoir accrédité et promu l'idée d'une politique nationale de la mémoire, il faut néanmoins se demander comment elle peut être perçue et reprise aux échelons des cantons et des communes, si elle postule sans l'affirmer que les constats au niveau na-

tional peuvent suffire à établir le contenu de cette politique. En effet, qui mieux que les cantons et les communes perçoit le bouillonnement patrimonial à même d'être considéré ? Non seulement les institutions de la Confédération ne peuvent pas couvrir l'ensemble des patrimoines pour l'ensemble du pays, mais elles ne peuvent pas en intégrer de nouveaux sans une lente gestation et recomposition du paysage patrimonial. La notion de patrimoine est souvent une question de proximité, de relations et de ressources locales et régionales, et de liaisons géographiques ou spatiales particulières. Plusieurs éléments viennent à l'appui de ces affirmations.

### Les questions de l'évaluation et la régulation

La «Mémopolitique» passe inévitablement par la comparaison des pratiques et la mise en commun des ressources. Elle constate que les unités de doctrine ne préexistent pas; les approches de la sélection des documents ne sont pas fondées sur les mêmes critères.

Il faut d'abord s'entendre sur les critères de l'évaluation, avant de procéder à des sélections et des tris. Deux conditions doivent être préalablement réunies pour que l'évaluation puisse s'opérer.

Il faut que les inventaires et les catalogues existent. Sans connaissance approfondie des contenus et un recensement des états de situation, souvent déficients et disparates, il n'est pas possible de faire de l'évaluation. Il faut d'abord connaître avant de reconnaître.

Deuxième contrainte. Une évaluation doit pouvoir se faire dans le cadre d'un réseau d'institutions dont les membres sont solidaires des mêmes objectifs, remplissent des rôles complémentaires, subsidiaires, tout en évitant les redondances et les chevauchements. Le réseau est d'autant plus important dans un pays fédéraliste qui, par la force des choses, atomise les institutions, les isole et les investit de missions parallèles. Nous avons plus que jamais besoin d'actions concertées, transversales, combinées et interdépendantes. Rapprocher les partenaires ce n'est pas leur faire perdre leur personnalité ni les amalgamer, mais, bien au contraire, c'est leur permettre de renforcer leurs messages, c'est les légitimer et les rendre visibles.

Une politique de la mémoire doit d'abord pouvoir fédérer les forces et fonder le discours.

Longtemps, conservation et destruction ont été des concepts antinomiques. Toute démarche conservatoire induit à la fois la conservation et l'abandon des do-

cuments, leur sauvegarde ou leur rejet. Evaluer, c'est nécessairement choisir, c'est courir le risque de se tromper. Mais c'est obligatoirement s'inscrire dans le sens de la conservation du patrimoine qui exige des réponses, des confirmations et des renoncements. L'élimination est une nécessité et doit infléchir la tentation intégriste, latente et souvent patente de notre époque, qui ne veut pas faire le deuil de quoi que ce soit. Toute information est potentiellement conservable, elle est plus encore fondamentalement éliminable. Ces postulats ne trouvent pas le même écho dans les professions de la conservation. De grandes inégalités caractérisent le traitement des patrimoines selon le domaine concerné. Une mémoire nationale ne peut pas exiger l'exhaustivité de la conservation dans chaque domaine patrimonial: les masses, la dispersion, les coûts, les procédures interdiront de telles affirmations dans les faits.

Pour savoir ce qui est mémorable, ce qui est digne d'être mémorisé, ce qui est réellement mémorisé et ce qui est accessible au public<sup>7</sup>, il faut faire de la macro- et de la micro-évaluation et, surtout, se situer par rapport aux missions et aux publics desservis. On mesure aussi ce qui est conservé aux risques encourus en cas de perte et de dégradation. On n'évalue pas de la même façon un fonds d'archives et une collection de livres, de partitions ou de tableaux peints. La nuance est d'importance, il vaut mieux parler d'unité de doctrine que d'uniformisation des pratiques dans les critères d'évaluation, il est préférable de relever les cohérences à l'intérieur des familles de patrimoine plutôt que de penser à des techniques d'évaluation exportables d'un type de patrimoine à un autre. L'évaluation traduit généralement la force de conviction d'un responsable, d'un groupe de professionnels, des pratiques d'un domaine patrimonial et la sensibilité d'une époque. Dans une méthodologie de l'évaluation, on prendra en compte des critères d'authenticité (rapport original/copie), d'état de conservation, de technique, d'intérêt documentaire, de qualités naturelles, culturelles, typologiques, esthétiques; de rareté ou d'universalité, d'ancienneté ou de modernité, d'intégration ou de spécificité, de prestige ou de représentativité, de place dans les processus de décision et dans la communication. Pour que les politiques d'évaluation puissent obtenir l'adhésion des professionnels et des autorités, il faut qu'elles soient mises au bénéfice d'un corpus doctrinal évolutif et de normes mises régulièrement à jour. Ces politiques

<sup>7</sup> Il faut saluer en ce sens le virage pris par les études conduites par l'IDHEAP sur les questions de la mémoire, d'abord examinées du point de vue du patrimoine, ensuite comme l'instrument de régulation de tout le cycle de vie de l'information qui va de la conception/de l'élaboration à l'archivage de l'information.

<sup>8</sup> Ce sont autant de concepts et d'instruments utilisés dans les études empiriques de l'IDHEAP.

doivent pouvoir être faites dans la plus grande transparence, si elles ne veulent pas être suspectées d'autoritarisme et d'abus. Elles devraient faire partie du fonctionnement normal de chaque institution, au même titre que les politiques d'acquisition, disposer de cadres légaux et réglementaires à jour et d'un personnel au fait de connaissances dans leur domaine professionnel ou, à défaut, pouvant bénéficier de formations complémentaires.

### Besoin d'une stratégie et d'un dispositif en faveur du patrimoine

Une politique de la mémoire en Suisse ne sera crédible et comprise que si elle s'appuie sur une stratégie et un dispositif en faveur du patrimoine. Le patrimoine doit être pensé différemment et autrement qu'en termes de prestige et d'audience. Il relève de la responsabilité de toute collectivité. Les acteurs du patrimoine doivent affirmer leurs atouts fondamentaux face aux volontés politiques d'en réduire le champ d'action et aux difficultés financières. Ils doivent éviter que la démarche ne soit l'otage d'une approche idéologique et technocratique.

Premièrement, le patrimoine est un bien collectif, il a un rôle éminemment public, un rôle éducatif et de transmission d'un savoir. Deuxièmement, le droit à la mémoire est intangible et imprescriptible; le patrimoine n'existe pas, il est, que l'on parle du patrimoine naturel ou du patrimoine culturel. C'est pourquoi, une politique de la mémoire au niveau suisse ne peut pas se faire sans désenclaver et décloisonner les patrimoines. Cela passera probablement par un assainissement du marché de la mémoire. Il faut tout à la fois dépasser le simple cahier des doléances, les propos corporatistes, sectoriels ou isolationnistes, et rapprocher les forces et les identités, écarter les visions à court terme. Il faut postuler une meilleure répartition des rôles. Or, les politiques de subventions fédérales sont en train de modifier les paysages patrimoniaux; elles privilégient de nouveaux patrimoines, elles en délaissent d'autres jusqu'alors fortement dotés; la régulation des coûts financiers qui relève des autorités politiques risque de mettre à mal les politiques des responsables du patrimoine. Ceux-ci doivent s'abstenir de surenchérir dans le domaine, en attribuant les bons et les mauvais points; ils doivent présenter un front commun, non pas jusqu'au-boutiste, en donnant des pistes nouvelles de réflexion et en jouant sur la solidarité des patrimoines.

La mémoire politique de la Suisse doit aux responsables du patrimoine la chance de se rencontrer, de formuler de nouvelles pratiques et de donner des réponses en ordre resserré. Le développement des formations et des modes opératoires des patrimoines fournit le cadre général de la réflexion; le réseau des acteurs doit être à la fois le régulateur et le producteur des processus de sélection; les codes de déontologie et les chartes internationales complètent le dispositif référentiel.

### Une piste de réflexion: Réseau PatrimoineS

Quelques années avant l'énoncé de la «Mémopolitique», avec la préoccupation de rapprocher les forces de travail, de valoriser les richesses documentaires et de rapprocher les domaines de compétences tout à la fois, les Archives cantonales vaudoises ont lancé l'idée des Etats généraux du patrimoine dans le canton de Vaud, à un moment où les contraintes financières annonçaient des politiques en forte réduction et des démantèlements fondamentaux. L'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud (devenue depuis Réseau PatrimoineS) est née de cette initiative, et lui a survécu. Par son existence elle affirme la collaboration nécessaire entre tous les représentants de toutes provenances; elle agit avec la conviction de l'unicité du patrimoine, malgré sa diversité apparente, et la volonté de traverser les pratiques du patrimoine pour en faire ressortir les convergences, les parts originales et les richesses; elle se présente comme un creuset pour des stratégies et des politiques communes en faveur du patrimoine.

La structure de Réseau PatrimoineS nous paraît adaptée pour présider à la politique nationale de la mémoire. Les responsables du patrimoine ne peuvent pas faire l'économie d'une réflexion en commun ni abandonner la réflexion à des experts ou encore à des lobbies. La démarche dans le canton de Vaud est globalisante et panoramique, et non pas discriminatoire et sectorielle. C'est un exercice qui permet de développer de réelles visions, des synergies et qui donne des élans communs à toute la communauté professionnelle en charge des patrimoines naturel et culturel.

En conséquence, pour qu'on puisse parler d'une politique nationale de la mémoire, il faut d'abord que le débat soit national, transversal, vertical et horizontal. La démarche initiée sur le plan fédéral doit trouver son souffle dans sa capacité d'agréger les collectivités cantonales et communales, les partenaires publics et

privés, à une vision qui favorise chaque partenaire et qui lui laisse sa part de responsabilité dans une démarche rassembleuse et profilée. Mais, plus encore qu'une quantité de personnes à réunir, elle doit permettre le repérage et l'identification de chacun, l'émission de documents référentiels, la rédaction de textes fondateurs sur les pratiques, les objectifs et les moyens pour les atteindre. Le nombre d'acteurs fonde

la légitimité de la démarche. Selon nous, l'impact de la politique nationale de la mémoire viendra davantage du dynamisme de ses acteurs que des moyens financiers engagés, de la force des communautés professionnelles à s'investir que des orientations technocratiques dont il faut se méfier surtout si elles sont parachutées, en étant justement nombreux à être vigilants et à faire valoir un front commun. ■



Excursion de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, 1<sup>er</sup> mai 2004: Visite de l'exposition «Paillard-Bolex, les aventures d'une caméra vaudoise» au Musée d'Yverdon et région. Roland Cosandey commente la présentation et la situation du cinéma amateur. © Jean-Louis Moret, Lausanne.



Journées européennes du patrimoine 2007: Begnins, château de Martheray. L'accueil des visiteurs, la distribution et la récupération des chaussons bleus. © Section Monuments et sites, SIPAL.

## Cinq pistes pour demain: la mise à jour du programme de 1997

par le comité

Lors de la préparation des Etats généraux du patrimoine, les promoteurs de la démarche avaient publié un texte «Cinq pistes pour demain» pour faire connaître leurs attentes au-delà de la manifestation de Chillon, du 6 décembre 1997<sup>1</sup>. Ils s'étaient fondés sur le bilan de deux ans de préparation et sur les divers états de situation des patrimoines fournis par les groupes correspondants. Ils avaient dégagé quelques tendances de la lecture des faits:

- la précarité de la situation économique;
- l'éparpillement des initiatives et des actions;
- la conscience aiguë du rôle pédagogique du patrimoine;
- l'innovation technologique et le foisonnement de la production.

Les cinq voies d'action suivantes étaient en conséquence proposées pour améliorer et corriger le panorama du patrimoine:

- cadres juridiques à instaurer ou à régénérer pour renforcer la place et l'audience du patrimoine;
- promotion d'initiatives non étatiques et para-étatiques pour rapprocher les patrimoines de manière transversale et horizontale;
- infrastructures communes, par la création de pôles communs de restauration, de numérisation et de conservation;
- recensements et inventaires à rédiger partout où ils aident à une meilleure identification et compréhension des patrimoines et renforcer leur protection;
- formation accrue dans les professions du patrimoine qui nécessitent des savoirs pointus, régulièrement mis à jour et mieux considérés dans les échelles salariales.

En une douzaine d'années, la situation du patrimoine a évolué dans un sens plutôt favorable (l'article de la nouvelle constitution du canton de Vaud, entrée en vigueur le 14 avril 2003, et le projet de loi prochainement en circulation sur le patrimoine mobilier et immobilier l'attestent), tout en suivant un cours lent et inégal selon les patrimoines considérés. Les décisions

appartiennent avant tout aux pouvoirs publics qui ont souvent agi davantage par opportunisme (maison rurale; monuments d'art et d'histoire; fonds juifs en déshérence; bicentenaire du Canton; Musée des beaux-arts; aménagement du territoire; développement durable, etc.) que selon une démarche planifiée et systématique. Il n'empêche que les responsables et les acteurs du patrimoine dans le canton doivent également mieux se profiler dans le débat et investir dans des réflexions mobilisatrices et fédératrices. En ce sens, la structure des «Cinq pistes pour demain», formulées en 1997, peut être reprise à la fois pour actualiser le contenu et servir de programme pour ces prochaines années.

*RéseauPatrimoineS* entend ainsi s'engager pour toute initiative qui favorisera les cinq pistes suivantes:

### • *Cadres juridiques*

Le renforcement des dispositifs légaux et réglementaires est souhaité, en mettant en avant le besoin d'une loi sur les archives (le chantier a été, en fait, ouvert au début 2008) et de la refonte des lois sur les activités culturelles et sur la presse. Il importera d'être attentif aux glissements des subventions de la Confédération vers de nouveaux patrimoines aux dépens d'autres et aux fondements de la politique de subventionnement du canton de Vaud. Les institutions cantonales ont un devoir d'expertise dans les patrimoines et doivent aider les démarches locales et régionales à émerger et, au besoin, à aboutir.

### • *Promotions d'initiatives non étatiques ou para-étatiques*

Les institutions doivent trouver des soutiens individuels et collectifs des institutions du patrimoine (plusieurs sociétés d'amis des musées ont été créées ces dernières années), en veillant à ce que l'Etat et les communes ne se désengagent pas de leurs responsabilités ni ne les abandonnent systématiquement à des fondations. Les partenariats entre institutions devraient être

«Documents» de RÉSEAU PATRIMOINES, Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 10, 2008.

<sup>1</sup> *Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré*, Etats généraux du 6 décembre 1997, Lausanne: Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, 1997, pp. 141-144. La publication est consultable en ligne sur le site de RéseauPatrimoineS, [www.reseaupatrimoines.ch](http://www.reseaupatrimoines.ch)

encouragés, dans le partage équilibré des responsabilités. L'agenda des manifestations patrimoniales, ouvert depuis septembre 2001 sur le site de *Réseau PatrimoineS*, devrait fonctionner comme une interface reconnue entre les institutions du patrimoine et le public.

- **Infrastructures communes**

Il ne fait pas de doute que la mutualisation des ressources devrait être recherchée dans les domaines exigeant de gros investissements et des compétences pointues: restauration, numérisation et sites. Le concept du COSADOCA (Consortium de SAUvetage du patrimoine DOcumentaire en cas de CAAtastrophe), mis en place officiellement le 19 mai 2006 par les Archives cantonales vaudoises, la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne et la Bibliothèque de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), sur les sites de l'Université de Lausanne et de l'EPFL, devrait être repris par d'autres groupes d'institutions à travers tout le Canton. Le réaménagement du Palais de Rumine devrait tenir compte des besoins de tous les partenaires et favoriser des solutions harmonieuses.

- **Recensement et inventaires**

L'introspection des patrimoines doit servir de thème à plusieurs numéros des *Documents*: biotopes; cadastre souterrain vaudois; palafittes; archives photographiques; affiches; collections scolaires; prosopographie des acteurs du patrimoine, etc. Les théma-

tiques «Patrimoine en mains privées, quels droits et devoirs pour les détenteurs?»; «Evaluation du patrimoine selon un système de notation»; «Consultation des richesses patrimoniales dans le canton de Vaud»; «Histoire des patrimoines»; «Edition en matière de patrimoine dans le canton de Vaud», etc. devraient également constituer des thèmes de réflexion des *Rencontres des patrimoines* et de faire l'objet de publications.

- **Formation**

Dans le cadre de la formation, il s'agit d'offrir davantage de places d'apprentissage, de stages et de formation en cours d'emploi dans les institutions, en renforçant les moyens financiers. La question de la relève se pose, ainsi que le nombre de postes mis sur le marché pour une population estudiantine de plus en plus nombreuse dans les professions du patrimoine et qui n'a jamais été aussi bien formée. ■

## Vaud patrimoine ? Vos patrimoines !

L'exposition du Forum de l'Hôtel de Ville de Lausanne: 14-26 avril 2008

Dix ans après les Etats généraux sur le patrimoine au château de Chillon, l'Association qui les avait organisés investit à nouveau un haut lieu du patrimoine bâti lausannois et vaudois pour consacrer une exposition au patrimoine dans ses expressions multiples et contrastées. Cette exposition commente et illustre les différentes familles du patrimoine naturel et culturel, en plaçant chacun de ses représentants dans son contexte cantonal, national et international.

Dix cartes présentent l'état de quelques patrimoines à travers le canton de Vaud.

### Conception

Jean-Louis Moret, Gilbert Kaenel, Caroline Neeser, Gilbert Coutaz.

### Textes

Aymon Baud, Marie-Pierre Constant, Jean-François Cosandier, Gilbert Coutaz, Anne Freitag, Jürgen Haepers, Gilbert Kaenel, Anne Leresche, Thérèse Mauris, Jean-Louis Moret, Caroline Neeser, Michel Sartori, Laurent Trivelli.

### Graphisme

Studio Aquoise, Lausanne

### Crédits photographiques

Mario del Curto, André Locher

Archives cantonales vaudoises, Bibliothèque cantonale et universitaire, Cinémathèque suisse, Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, Musée cantonal de botanique, Musée cantonal de géologie, Musée cantonal de zoologie, Musée historique de Lausanne, Radio Suisse romande.

### Parrainages

Fondation Ernest Dubois

Loterie Romande

Fondation de famille Sandoz



## Vaud patrimoines ? Vos patrimoines !

Exposition réalisée à l'occasion du dixième anniversaire de Réseau PatrimoineS (Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud).

Le patrimoine dans sa diversité et son contexte vaudois  
[www.reseaupatrimoines.ch](http://www.reseaupatrimoines.ch)



Fondation Ernest Dubois

Loterie Romande

Fondation de famille Sandoz



RÉSEAU PATRIMOINES JURA

## Origine et évolution de la protection du patrimoine

L'idée d'une intervention de l'Etat pour protéger le patrimoine est née en France, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. La notion de patrimoine a été longtemps limitée aux seuls monuments d'art et d'histoire, et s'est trouvée le plus souvent mêlée aux activités culturelles.

### Au plan cantonal

-Loi du 10 septembre 1898 sur la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique, soit première loi cantonale vaudoise de teneur patrimoniale et également première du genre en Suisse.

-Création en 1906 de la Commission pour la protection des monuments naturels, qui devendra en 1908 la Ligue suisse pour la protection de la nature, aujourd'hui Pro Natura.

-Fondation également en 1906 de la Commission vaudoise pour la protection des monuments naturels.

-Création en 1941 de la Commission vaudoise des «Monuments d'art et d'histoire», en vue de la publication de l'Inventaire scientifique du patrimoine bâti.

-Loi sur la conservation des antiquités et des monuments historiques, du 4 juin 1951.

-Loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS) - elle permet le lancement dès 1974 de l'inventaire des sites archéologiques vaudois et du recensement architectural.

-Loi cantonale du 14 décembre 1970 d'application de la loi fédérale du 6 octobre 1966 sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé, suivie de la création de l'Office cantonal vaudois de la protection des biens culturels.

-Arrêtés du 25 juillet 1973 portant protection des fontaines publiques dont la construction est antérieure à 1914 et celui du 25 octobre 1989 portant protection des bornes anciennes et des Indicateurs routiers historiques antérieurs à 1900.

-Loi sur les activités culturelles, 19 septembre 1978.

-Ouverture, le 9 octobre 1997, du Dépôt et Abrî des Biens culturels cantonal à Lucens.

-Premiers états généraux du patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, à Chillon, 6 décembre 1997.

-Nouveau règlement concernant la protection de la flore du 2 mars 2005.

-Mise en circulation, en novembre 2007, du projet de loi sur le patrimoine mobilier et immatériel. Elle comble les lacunes laissées libres par la LPNMS de 1969.



«Le patrimoine vaudois: le fait que sa perte constitue un sacrifice et que sa conservation suppose des sacrifices» U.-P. Bachmann et A. Chasser, La notion de patrimoine, 1994.



RÉSEAU PATRIMOINES VAUD

## Le Patrimoine paysager

La diversité du territoire vaudois se traduit aussi par la variété de ses paysages, habités ou non. Le Jura, au relief doux, est parcouru par des vallées peu profondes. Les Préalpes ont un aspect plus rude.

La Vallée de Joux, nichée au creux d'un pli typiquement jurassien (orienté sud-ouest à nord-est) où serpente une rivière à l'état naturel - ce qui est

unique dans le canton - est habitée depuis des millénaires. La présence de l'homme n'a pourtant pas altéré fondamentalement son paysage.



La Vallée de Joux baignée à son extrémité nord-est par la Dent de Vaulion.

L'Entonnail de Brotoy, dans les Préalpes, est un marais occupant une cuvette de surcreusement d'un ancien glacier du Chamosaire. L'étang n'a pas d'exutoire visible. Ses eaux se perdent en profondeur pour ressortir à 1 km plus

ou nord, au lieu-dit «Les Fontaines», mêlées à celles du lac des Chavannes proche. La végétation de ce marais, caractéristique de l'étage subalpin des Préalpes, cache quelques plantes rares ou peu communes.



L'Entonnail près du lac des Chavannes est un marais typique des Préalpes.



## Le Patrimoine naturel

Le Canton de Vaud s'étend, à travers le Plateau, du Jura aux Préalpes. Cette diversité écologique se traduit par ses très nombreuses zones naturelles, dont plus de 430 sont aujourd'hui protégées. Le type de protection varie de cas en cas: règlement cantonal, servitudes, conventions...

Les marais de la Rive sud du Lac de Neuchâtel («La Grande Carrière») sont apparus à la suite des travaux de correction des eaux du Jura dans les années de 1868 à 1891, puis dans les années 1970. C'est aujourd'hui un des plus grands complexes marécageux d'Europe.



Vue partielle de la Rive Sud du Lac de Neuchâtel dans la région de Concise. Étangs de la Maladière (photo Benoît Remy, coll. Grande Carrière)

La «Carrière du Collège» à Champagne a été érigée par arrêté cantonal pour assurer la sauvegarde de la flore xérophile de l'étage collinéen du pied du Jura. C'est la plus petite réserve du canton. Elle n'en a pas moins une importance considérable, puisqu'elle est un des

Il s'étend sur 2500 ha de hauts-fonds lacustres, 700 ha de marais et 1100 ha de forêt. On y recense près de 1000 espèces de plantes et plus de 10'000 espèces animales, soit le tiers de la flore et le quart de la faune suisse.

rare témoins de ce type de végétation dans le canton: un sanctuaire naturel vaut autant par sa diversité que par sa surface. Une mise en réseau avec d'autres lieux comparables assure cependant une conservation à long terme.



La Carrière du Collège dans le Jura de Champagne



## Le patrimoine géologique

Le Canton de Vaud s'étend à travers le Plateau, du Jura aux Hautes Alpes calcaires. Cette diversité géologique remarquable se traduit par de nombreux géotopes dont certains sont déjà protégés.

Les pis de la Dent de Morcles, bien visibles au soleil couchant depuis la plaine du Rhône, sont un témoin du passé géologique de nos Alpes, comme le sont, à une échelle plus modeste, les pyramides de gypse du col de la Croix.

Portions de territoire dotées d'une valeur patrimoniale dans le domaine des Sciences de la Terre, ce sont des géotopes. Ils font partie d'inventaires, et certains, d'importance régionale, ou nationale font l'objet, quand nécessaire, de protection.



Pis dans la Dent de Morcles vu de l'Ouest (Photo du 28 novembre 2007 à 18h45, © André Locher, www.swisscastles.ch)

Ce sont dans les sous-sols de la commune de Baulmes, au pied du Jura vaudois, que se trouvent les cristaux de célestine illustrés ci-dessous. En effet, l'ancien réseau minier, maintenant protégé, abrite de nombreux cristaux aux formes diverses et de teintes allant du bleu au céleste, au blanc, au rosâtre et à l'orangé.

Les mines et carrières de Baulmes sont uniques sur de nombreux points, elles contiennent des géotopes non seulement minéralogiques mais également paléontologiques, historiques et un biotope de chauves-souris tout à fait remarquable.



Cristaux de célestine des mines de Baulmes. (Photo © Stefan Jansen)



## Le patrimoine botanique

Le Règlement du 2 mars 2005 concernant la protection de la flore dans le canton de Vaud recense 693 plantes vasculaires menacées, en danger ou disparues, soit 35 % de la flore vaudoise ! Certaines espèces n'existent en Suisse (presque) plus que dans le canton: il a donc une responsabilité particulière.

La saxifrage dorée était autrefois assez répandue dans l'ouest de la Suisse. Elle s'est fortement raréfiée. Elle ne subsiste plus que dans un marais du Jura vaudois, mais en assez grande quantité. Cela donne à espérer qu'elle perdurera.



Répartition de la saxifrage dorée en Suisse.

Le mouron délicat a failli disparaître complètement de Suisse, puisqu'on n'en a retrouvé qu'une seule plante ! Il a fallu recourir à des multiplications *In vitro* pour renforcer sa population qui, maintenant, se développe à nouveau.



Répartition du mouron délicat en Suisse.

Le lycopode aplati est une espèce de Suisse orientale. A l'ouest, il est présent en un seul endroit des bois du Jorat. Des mesures sylviculturales adéquates ont été prises pour maintenir cette station de quelques mètres carrés seulement.



Répartition du lycopode aplati en Suisse.

La petite mosselle n'avait plus été vue dans le canton depuis les années 1950. Elle était donc considérée comme disparue. Or, elle a de nouveau été observée en 2007, dans un endroit où sa présence ne doit rien à l'homme, semble-t-il.



Répartition de la petite mosselle en Suisse.

«... il n'est à dire que chaque jour, à son occasion, l'homme va contre la nature, l'homme s'oppose à la nature » (J.F. Remus, Souvenirs sur Igor Stravinsky, 1928)



## Le patrimoine zoologique

Les collections du musée cantonal de zoologie renferment plus de 40'000 spécimens de vertébrés et plus de 2 millions d'invertébrés. Elles ne se restreignent pas à la faune vaudoise et renferment des spécimens du monde entier. Les plus anciennes pièces conservées datent du début du XIX<sup>e</sup> siècle.

### Plécoptères

Les Plécoptères sont des insectes aquatiques qui ont fait l'objet de nombreuses recherches menées par Jacques Aubert (1916-1995), ancien directeur du musée de zoologie. La collection actuelle renferme plusieurs centaines de mil-

liers de spécimens et constitue l'une des plus importantes au monde. Elle contient plusieurs centaines de types, à savoir les spécimens sur lesquels a été basée la description d'une espèce nouvelle pour la science. La faune du canton de Vaud comprend plus de 80 espèces.



Aquilide (Pavla marginata), photographé au bord de la Venoge (Photo © M. Sartori).

### Les fourmis des bois du Marchaluz

Le canton de Vaud abrite la plus grande colonie de fourmis des bois actuellement connue en Europe. Plus de 1200 fourmillières, reliées entre elles par 100 km de pistes, se répartissent sur un territoire de 70 ha dans le Parc Jurassien vau-

dois. Découverte en 1973, cette colonie est depuis l'objet de nombreuses études scientifiques, attirant des spécialistes du monde entier. Ces travaux ont permis de découvrir que les fourmis de la super-colonie appartiennent à une espèce nouvelle pour la science.



Petit operon de la super-colonie et de quelques fourmillières. (Photo © A. Mosler).



## Le patrimoine scientifique

Botanistes, chimistes, géologues, mathématiciens, physiciens, zoologues, mais aussi architectes, ingénieurs, limnologues et médecins ont marqué la vie vaudoise par leurs observations, leurs publications, leurs inventions. Le canton n'est donc pas la *Terra inculta* que d'aucuns se plaisent à y voir.

Le bon docteur Tissot a mis en garde le peuple vaudois, le chirurgien Mathias Mayor a inventé le pansement en triangle. César Raux a modernisé la chirurgie, Jules Gonin a été le premier à

découvrir les causes du décollement de la rétine et à l'opérer. Robert Matthey a été un pionnier de l'étude des chromosomes (cytologie).



Le triangle de tulle permettant divers pansements (tiré de Mathias Mayor. Nouveau traité de chirurgie, 1837)



Caryogramme (diagramme de chromosomes) en phase de mise «division cellulaire, sans réduction chromosomique»

Jean de Charpentier a formalisé la théorie des glaciers, Jean François Gaudin a publié la première flore moderne de Suisse. François-Alphonse Forel a créé une nouvelle science, la

limnologie, Eugène Renevier a découvert la tectonique des plaques. Auguste Piccard a inventé la cabine pressurisée.



Page de titre de *Le Léman* (1892) ou page dans lequel F.-A. Forel fonde une nouvelle science: la limnologie



Auguste Piccard et son assistant peu avant le premier vol stratosphérique. Dernière, la cabine pressurisée



## Le patrimoine architectural

Le patrimoine architectural vaudois s'étend sur plus de vingt siècles, des Romains jusqu'à aujourd'hui.

Sur les bases d'une première église datant du début du IX<sup>e</sup> siècle, remplacée par une basilique au début du X<sup>e</sup> siècle, la cathédrale actuelle a été mise en chantier vers 1165, les travaux se poursuivant jusque vers 1250.

Chef-d'œuvre de l'art gothique en Suisse, la cathédrale comprend notamment un remarquable portail peint du début du XIII<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'un superbe vitrail dans le transept sud (la grande Rose) exposant toute une cosmogonie originale.



La Cathédrale de Lausanne, se dressant sur l'éperon dominant la Louve et le Flon.

Le siège mondial de Nestlé, à Vevey, est l'un des bâtiments administratifs les plus remarquables de Suisse romande. Construit à la fin des années 1950, il est l'œuvre majeure du grand architecte Jean Tschumi (1904-1962).

Le bâtiment -aujourd'hui protégé- a été agrandi une quinzaine d'années plus tard, avant d'être récemment rénové et transformé, tout en conservant ses caractéristiques de chef-d'œuvre architectural original.



Le siège mondial de Nestlé, à Vevey.



## Le patrimoine du génie civil

Le génie civil regroupe sciences et techniques constructives permettant l'édification de constructions importantes. Mals, au Moyen Age, c'étaient aussi des éléments moins scientifiquement calculés, mais tout aussi efficaces et solides !

Dès 1829, divers projets furent étudiés, tendant à relier, par-dessus la Vallée du Flon, la Cité au bourg de la Caroline. C'est finalement sur concours que le projet des Ateliers mécaniques de Vevey fut réalisé, le premier coup de pioche étant donné le 4 septembre 1908. Le pont fut

Inauguré le 24 octobre 1910, en présence de Victor Bessières, frère de Charles Bessières qui avait fait un legs à la Commune de Lausanne de fr. 500'000.- pour cette réalisation, œuvre de l'ingénieur Dommer.



Le pont Bessières, à Louvainne, d'une seule arche métallique longue de 300 mètres... et son poteau fibre, le pont qui l'a

«C'est nous, c'est fabriqué par nous, ça ne tient que grâce à nous; ça n'est plus une pente, c'est une construction, c'est une tour, c'est un devant de forteresse» (C. F. Ramuz: *Passage du paëte*). Lavaux: un paysage où nature et empreinte humaine sont en parfaite symbiose.

Murs et murets forment un ensemble d'une longueur de près de 450 kilomètres soutenant plus de 10'000 terrasses ou charmus, créés puis entretenus au fil des siècles par des vignerons véritables Ingénieurs civils.



Lavaux, vignoble en terrasses.



## Le patrimoine artisanal

Ce patrimoine est avant tout la préservation d'un savoir-faire et la transmission de celui-ci. Cet ensemble des compétences acquises, incorporées, transmises, qui se manifestent dans l'acte technique et la transformation de matière tel le bois, le fer, le verre, le tissage, etc.

Savoir-faire ancestral, le métier de tavlioneur se transmet de génération en génération de manière orale et par la pratique. Apprendre à connaître les propriétés du bois, la manière de le fendre et les techniques de mise en place sur le charpente. Seul le tavlion et ces 40-45 cen-

timètres de long savent épouser les irrégularités d'un toit cantonal. Ce métier qui est non seulement un art mais donne aussi un aspect tout particulier au paysage de nos régions est encore présent dans notre canton dans le Jura et le Pays-d'Enhaut,



Tavlioneurs aménager les anciens toitures avant de reléver à neuf le toit (Photo de François Emmanegger)

Remplacé de nos jours par les armes chimiques, la profession de taupler est disparue ou est en train de disparaître. A l'époque ses seuls concurrents directs étaient le renard et autres prédateurs du campagnol. Le taupler a long-

temps eu une aura de mystère autour de lui, nombreuses sont les légendes locales ou histoires cocasses à son sujet. Charles Ferdinand Ramuz a même été inspiré par ce personnage et lui a consacré un poème: «Le trajet du taupler».



Taupler juraissin vers 1900.



## Le patrimoine technique

La révolution Industrielle et l'évolution des techniques ont laissé un patrimoine très diversifié qui renseigne non seulement sur l'ensemble des changements ayant contribué à l'édification de notre société moderne, mais également sur la capacité d'adaptation et de réaction de l'homme face à la machine et aux lois du marché.

Dès 1823 des bateaux à vapeur ont fait leur apparition sur le Léman. Ces derniers font d'ailleurs encore aujourd'hui partie des fleurons du patrimoine flottant lémanique. Les bateaux «Belle Epoque» subsistent encore de nos jours

malgré la concurrence de bateaux plus rapides. Attrait touristique indéniable, plusieurs de ces bateaux ont été rénovés récemment. A ce jour la flotte «Belle Epoque» du Léman est la plus grande au monde en capacité de passagers.



Bateau «Belle Epoque» finière construit en 1927

La société Paillard S.A. produit depuis 1935 la célèbre caméra Bolex. Destinée au grand public, elle fut d'emblée un succès. D'un usage simple et d'un poids léger elle fit entrer via le

super 8 mm le cinéma chez monsieur et madame tout le monde. Encore aujourd'hui à l'ère du tout numérique, cette marque compte encore de nombreux amateurs à travers le monde.



Caméra Bolex H16 Reflex



## Le patrimoine archéologique dans le terrain

Le canton de Vaud est très riche en vestiges archéologiques: Jura, Plateau, Chablais et Préalpes regorgent de sites les plus divers, qui s'échelonnent à partir du retrait glaciaire dès la fin du Paléolithique, soit d'environ 13'000 av. J.-C. à nos jours.

L'époque romaine est particulièrement bien représentée, avec ses «stars» dans le domaine de l'immobilier, à l'instar de l'amphithéâtre d'Aventicum, Avenches, capitale de l'Helvétie romaine. II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

Le palais d'Orbe (Urba) avec ses célèbres mosaïques. Ici un médaillon de la mosaïque des Divinités des jours de la semaine: Sol sur son char symbolise le dimanche. II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.



Photo © O. Weismann (Archéologie cantonale)



Photo © D. et S. Fibbi-Teppi (Archéologie cantonale)

La préhistoire est plus «discrète» bien qu'importante dans certains cas ! Les menhirs d'Yverdon-les-Bains au Néolithique. IV<sup>e</sup> millénaire av. J.-C.

Les pieux des maisons et des palissades du village lacustre immergé de Concise à l'âge du Bronze. X<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> s. av. J.-C.



Photo © J.-L. Vissuz (Archéologie cantonale)



Photo © F. Francioni (Préhistoire cantonale)

«Les collections naturelles et les antiquités qui n'appartiennent à personne et qui offrent un intérêt scientifique sont la propriété du canton sur le territoire d'où elles ont été trouvées». (Code civil, art. 724, al.1)



RÉSEAU PATRIMOINES

## Le patrimoine archéologique dans les musées

Des centaines de milliers d'objets mobiliers sont exposés et conservés dans les musées. Issus de fouilles, replacés dans leur contexte, ils témoignent d'un passé prestigieux ou plus intime, qui n'est pas limité dans le temps !

Le buste en or de l'empereur Marc Aurèle (121-180 ap. J.-C.), découvert en 1939 dans une canalisation à Avenches.



Photo © A. Heida (Musée cantonal d'archéologie et d'histoire)

Le crâne volontairement déformé d'une Inconnue du Haut Moyen Age, dont la sépulture a été mise au jour à Dully. V<sup>e</sup> s. ap. J.-C.



Photo © D. et S. Fribou-Segret (Musée cantonal d'archéologie et d'histoire)

Pointes de flèches en silex du début du Néolithique, découvertes au cours des fouilles de l'abri-sous-roche du Mollendruz (Mont-la-Ville). V<sup>e</sup> millénaire av. J.-C.



Photo © D. et S. Fribou-Segret (Musée cantonal d'archéologie et d'histoire)

Flacons en verre recueillis en 1996 à Lausanne dans les fouilles dites du Rôtillon exposés dans les vitrines du musée au Palais de Rumine. Début du XX<sup>e</sup> s. ap. J.-C.



Photo © Musée cantonal d'archéologie et d'histoire

« Nos premières données historiques commencent [...] peu avant Jules César ; mais ce n'est point à dire que l'histoire de l'Helvétie ne remonte pas beaucoup plus haut. Ce qui a manqué à notre pays avant l'ère chrétienne, ce ne sont pas les habitants, mais bien les historiens. Cette absence de documents écrits [...] n'est cependant pas irréparable. Il est un autre genre de documents, non moins précieux que les parchemins, qui consiste dans les débris de l'industrie qu'on trouve entassés sous la surface du sol. » (Hübner, 1857)



RÉSEAU PATRIMOINES

## Le patrimoine historique

Le canton de Vaud est riche en monuments, châteaux, églises, maisons rurales, etc. Une partie de ce patrimoine est en mains publiques, l'autre appartient à des privés. Les musées d'histoire sauvegardent les traces du passé pour les générations futures.

Véritable icône du patrimoine historique vaudois, le château de Chillon est le monument le plus visité du canton, sa réputation est internationale. Il ne doit pourtant pas éclipser les milliers de bâtiments, certes moins prestigieux, qui font partie de notre héritage culturel et méritent



Château de Chillon. Photo © Claude Huber, 1996, (Musée historique de Lausanne)

également l'attention du public, comme celle des gestionnaires du patrimoine. La tour Haldimand à Ouchy, fausse ruine médiévale construite vers 1825, est l'un des plus petits monuments du canton.



Lausanne, Tour Haldimand vers 1932, (Musée historique de Lausanne)

Les musées consacrés à l'histoire vaudoise sont nombreux : Lausanne, Nyon, Yverdon, Bex, etc. Ils collectent, conservent, étudient et mettent en valeur un patrimoine régional. Les milliers d'objets qu'on y trouve illustrent des thématiques

extrêmement variées. Les pièces prestigieuses telles que l'argenterie y côtoient le tricycle d'enfant, chacune apportant cependant des informations précieuses sur un aspect particulier de la société qui les a produites.



Théière en argent, Frères Gély, Lausanne vers 1815. (Musée historique de Lausanne)



Tricycle, années 1930, (Musée historique de Lausanne)

« Les musées sont responsables vis-à-vis du patrimoine naturel et culturel, matériel et immatériel. Les visiteurs de qualité et tous ceux concernés par l'orientation stratégique et la supervision des musées ont pour obligation générale de protéger et de promouvoir ce patrimoine, ainsi que les ressources humaines, physiques et financières rendues disponibles à cette fin. Code de déontologie de l'ICM.»



## Archiver, c'est prendre la mesure du temps

Archiver, c'est anticiper. C'est voir aujourd'hui l'information qui aura du prix demain, c'est sélectionner, qualifier et protéger la trace documentaire. C'est un acte délibéré, celui de mettre une information à part.

Filles de l'indépendance vaudoise, les Archives cantonales vaudoises précèdent tous les lieux de mémoire que le canton mettra progressivement en place dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce droit d'aïeunesse n'est pas en soi singulier. Les archives sont au cœur du fonctionnement de l'administration – le mot «archives» signifie «auto-

rité», «dépôt de pièces officielles» et nullement «vieux papiers périmés» –; elles sont la preuve du pouvoir, leur fondement permanent et leur refuge obligé. Lorsque l'on ne reconnaît pas la souveraineté d'un pays, on séquestre ou spolie, voire on saccage les archives.



Photo © Archives cantonales vaudoises, Olivier Rubin.

Ni la date ni le degré d'achèvement ni le type de support ne permettent de définir le statut des archives. La démarcation entre les archives publiques et les archives privées se fait par leurs producteurs plutôt que par les sujets dont elles traitent. C'est leur origine qui fonde leurs différences. Les Archives cantonales vaudoises,

en plus d'être le dépôt central de l'Administration cantonale vaudoise et de conseiller les Communes sur les questions d'archivage, recueillent des archives privées et participent de ce fait à la sauvegarde de la Mémoire cantonale.

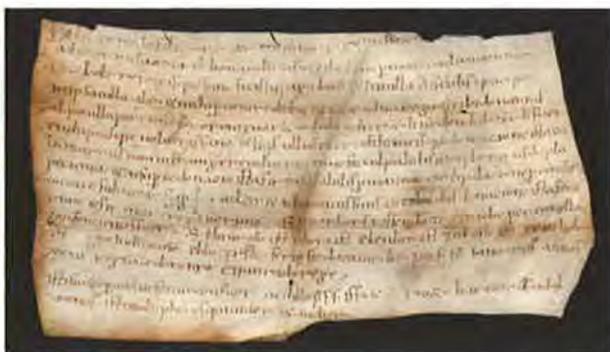


Photo © Archives cantonales vaudoises, Olivier Rubin.

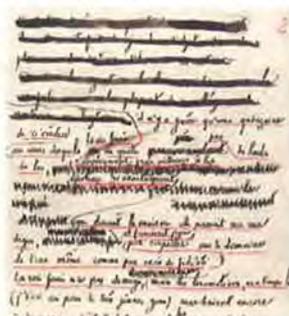


## Le patrimoine littéraire

Le canton de Vaud a donné naissance à de nombreux écrivains. Leurs œuvres publiées et leurs manuscrits forment le noyau de son patrimoine littéraire. La Bibliothèque cantonale et universitaire a pour mission de les réunir et de les conserver pour le public d'aujourd'hui et de demain.

S'il est un nom que l'évocation du patrimoine littéraire vaudois impose à l'esprit, c'est bien celui de Charles Ferdinand Ramuz (1878-1947), aussi bien dans nos frontières qu'à l'étranger. *Aline, Derborance, La grande peur dans la montagne, Farinet ou la Fausse monnaie, Si le soleil ne re-*

*venait pas...* Pour qui ces titres ne résonnent-ils pas comme une voix familière? En 2005, les vingt-deux romans publiés par Ramuz de son vivant ont paru chez Gallimard, dans la prestigieuse Bibliothèque de la Pléiade.



Souvenirs sur Igor Stravinsky, manuscrit de C. F. Ramuz. Ce texte figure sur les billets de CHF 200. (Fonds BCU).

Pierre-Alain Tâche, né en 1940 à Lausanne, a mené de front sa profession de juge au Tribunal cantonal vaudois et son travail d'écriture poétique. *De Greffes*, premier recueil paru en 1962, à *Roussan*, paru en 2006, son œuvre compte une trentaine de titres. Les recueils publiés ainsi

que les archives du poète font partie intégrante des collections patrimoniales que la Bibliothèque cantonale vaudoise conserve avec le plus grand soin, les tenant à disposition des chercheurs et du grand public.



Pierre-Alain Tâche (Photo © F. vign Murati).

La Bibliothèque cantonale et universitaire a financé pour moitié l'ouvrage, le recueil de contes et de nouvelles de Pierre-Alain Tâche, paru chez Gallimard, à Paris, en septembre 2006. © 2006/07.



## Le patrimoine de la bande dessinée

Depuis plus de trente ans, la Bibliothèque Municipale de Lausanne constitue une collection de bandes dessinées du monde entier. Ce fonds, unique en Suisse et l'un des plus importants d'Europe, comprend des documents imprimés et des dessins originaux. La collection documente également les artistes, les techniques, les supports, l'histoire et la sociologie du «neuvième art».

Anne-Marie Simond (Lausanne, 1941) fait figure de pionnière dans la bande dessinée suisse. D'abord dessinatrice de mode, graphiste, scénographe, elle se tourne vers la BD en 1974. Les histoires de *La Nouvelle Alice* sont publiées pour la première fois dans la revue *Barbarie*, premier mensuel suisse de BD (onze numéros

seulement, parus entre 1973 et 1974). Anne-Marie Simond collabore aussi avec les meilleures revues parisiennes de BD, *Pilote*, *Fluide Glacial*, *l'Echo des Savanes*, *Ah!Nana* (première revue exclusivement féminine). Dès 1990, elle abandonne la BD au profit du roman.



Les nouvelles aventures d'Alice. Dessin & scénario: Anne-Marie Simond, texte: Christian Kékeas. Paru dans *Barbarie*, N° 9 et 10, Editions «Le pont dans la guttule», Lausanne, 1974.

Bernard Cosendal (Lausanne, 1950) apprend les bases de la BD auprès de Derib. Sous le nom de Cosey, paraissent dans le quotidien belge *Le Soir* ses premières œuvres dont le scénario est dû à André-Paul Duchâteau. En solo, il crée pour *24Heures* Paul Aroïd, reporter dont les aventures se déroulent en région lausannoise.

Depuis, l'œuvre de Cosey n'a cessé de se démarquer des canons traditionnels de la BD d'aventure. Pour son travail personnel et original, l'artiste a reçu de nombreuses distinctions. Ses albums ont été traduits en plusieurs langues.



Le tour de la tête par Cosey. Lausanne - *24Heures* 1973. Un reportage de Paul Aroïd.



## Le patrimoine pictural

Si le canton de Vaud n'a pas abrité des peintres de réputation internationale, son patrimoine pictural est pourtant riche en œuvres de grande qualité, qu'elles aient été produites par des artistes de renom ou d'autres moins connus.

Lorsque l'on parle de peintres vaudois, chacun pense à Félix Vallotton, Charles Gleyre, Louis Ducros, René Aubersonnis, François Bocion ou encore Marius Borgeaud, parce que leurs ta-

bleaux ont été conservés et exposés dans des institutions telles que le Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne, le musée Jenisch à Vevey ou celui de Pully.



René Aubersonnis, *La Belle du Delfinois*, 1926. (Photo © Claude Huber, Musée historique de Lausanne)



Portrait de Jean-Baptiste Huguou par Benjamin-Sébastien Balmey, 1810. (Musée historique de Lausanne)

Pourtant les collections vaudoises, que ce soit celles de particuliers, de musées cantonaux et communaux ou d'organismes privés, regroupent quantité d'œuvres moins prestigieuses, mais d'un grand intérêt historique, artistique et

patrimonial. Récemment le Musée historique de Lausanne s'est enrichi du fonds Géa Augsbourg et des artistes contemporains rejoignent différentes collections: Catherine Bolle, Pietro Sarto, Sylvie Fleury, etc.



Lausanne par Deroy, 1850. (Musée historique de Lausanne)

**Art. 55 Métrage**  
 1. Le Musée cantonal des Beaux-Arts a pour mission:  
 a. d'acquiescer, d'acquiescer en dépôt, de conserver et de faire connaître au public:  
 a. des collections d'œuvres appartenant aux arts plastiques, des exemplaires caractéristiques de la production des artistes d'origine vaudoise ou ayant accompli une grande partie de leur carrière dans le canton de Vaud; b. d'acquiescer en dépôt et d'exposer des œuvres d'art d'origine étrangère dont les auteurs ou artistes sont originaires du canton de Vaud; c. de gérer une bibliothèque consacrée aux publications consacrées au Vaud pictural; d. de promouvoir et d'élaborer le développement de son fonds de collections des arts plastiques. La loi sur les activités culturelles du 22 septembre 1976.



## La photographie, un patrimoine méconnu

Ce n'est que récemment qu'une prise de conscience de l'importance du patrimoine photographique a eu lieu. Il constitue pourtant une source documentaire essentielle pour saisir des tranches d'histoire culturelle de notre société. Il est particulièrement fragile, car il se dégrade rapidement.

Diverses institutions conservent des ensembles de photographies: musées historiques, musée de la photographie, archives, fondations privées. On y trouve des milliers de clichés qui apportent un témoignage sur les multiples aspects

du monde qui nous entoure: sociologique, géographique, urbanistique, scientifique, etc. Chacun peut consulter ces images auprès des différentes institutions.



Lausanne, place du Turnet, 1862. (Photo André Schmid, © Musée historique de Lausanne)



Exposition nationale de 1964, pavillon de l'histoire. (Photo Henri Wyden, © Musée historique de Lausanne)

On trouve dans les musées les fonds de photographes professionnels des débuts de la photographie tel André Schmid (actif de 1850 à 1890), comme d'auteurs contemporains, tels

Claude Huber (actif de 1963 à 2004) ou Henri Wyden (actif de 1957 à 1990). Ceci ne doit pas faire oublier que la carte postale ou l'album de famille ont aussi une forte valeur patrimoniale.



Chavannes-près-Renens, zone industrielle, 1992. (Photo © Claude Huber, Musée historique de Lausanne)

Le patrimoine, un urgent à réparer, et non pas à démolir.



## Le patrimoine musical

Les Vaudois aiment la musique. L'écouter, l'interpréter, la créer, la diriger, l'enseigner. La mémoire musicale du canton se grave dans des enregistrements, s'imprime dans des partitions et des livres, se révèle au travers de fonds de manuscrits et d'archives.

Certes Igor Stravinsky ne peut être qualifié de Vaudois mais l'*Histoire du soldat*, pièce musicale qu'il a composée sur un texte de Ramuz, fait indéniablement partie du patrimoine musical du canton. Elaborée de février à septembre 1918, l'œuvre a été créée le 28 septembre au

Théâtre municipal de Lausanne, sous la direction d'Ernest Ansermet. Profondément atypique, elle a surpris quand elle n'a pas suscité l'incompréhension du spectateur. Depuis, régulièrement jouée, elle fait partie du répertoire.



Dessin de Théodore Stravinsky pour l'*Histoire du Soldat*. (Département des manuscrits, BCU)

Compositeur (de 1973 à 1977). Il a composé et préparé la Fête des Vignerons, et il a remporté, en 1982, le prix de composition du Festival de Lausanne, enseignant (entre 1972 et 2001). Il a été professeur de composition et d'orchestration aux conservatoires de Fribourg, Lausanne

et Genève), membre ou président d'associations dédiées à la musique, Jean Balissat (1936-2007) est une figure contemporaine du patrimoine musical vaudois. La majeure partie de ses compositions est disponible sur CD.



Jean Balissat à la tête de La Musique de Landwiler descendant la rue de Lausanne à Fribourg. Photographie non signée, 1979. Source: Archives de La Musique de Landwiler, Fribourg

La Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne regroupe dans ses Archives musicales des fonds qui illustrent le patrimoine musical vaudois menacé et l'activité muséographique menée dans le canton de Vaud et le Suisse romande depuis 1951.



## Le patrimoine théâtral

Le théâtre est bien vivant dans le canton de Vaud. Il n'est, pour s'en convaincre, que de consulter les programmes des lieux, modestes ou prestigieux, qui drainent dans tout le canton un public nombreux, pour des spectacles légers ou sérieux, amateurs ou professionnels.

Morax et le Théâtre du Jorat. Voilà bien des symboles, pour les Vaudois, de leur patrimoine théâtral. Ce qui n'était encore qu'une remise pour trams accueillit, en 1903, *La Dîme*, de René Morax, première d'une longue série de créations qui allient théâtre et musique (Dené-

réaz, Doret, Honegger, etc.). La Grange Sublime fut inaugurée cinq ans plus tard, toujours avec une œuvre de Morax, *Henriette*. Le succès de ce théâtre à la campagne perdure encore aujourd'hui.



La scène du Suz d'Ernie Garadz, Tréjorie du Jorat 1985 (Photo © E. Baumgartner, fonds BCU)

Du *Théâtre Vaudois*, compagnie fondée en 1915, en passant par *Les Faux-Nez* (compagnie 1949- et lieu 1953- créés par Charles Apothéloz), le théâtre local, à forte identité vaudoise, a toujours la faveur du public. Aujourd'hui, des revues comme la *Revue de Servion* ou *La Moulinette*, dans la droite ligne des chansonniers et du café-théâtre, sont une belle occasion de revisiter l'actualité cantonale ou lausannoise et de brocarder joyeusement les personnalités pailloques avec la distance bienvenue de l'humour.

De et par *La Moulinette*, *La Revue de Lausanne 2004*, Centre d'animation des Bergières - Espace 44. (© Musée historique de Lausanne)



## Le cinéma, mémoire du XX<sup>e</sup> siècle

Depuis plus d'un siècle, les Images animées ont envahi progressivement notre quotidien. De divertissement méprisé par l'élite, le cinéma est devenu le «7<sup>ème</sup> Art», en conservant son caractère populaire mais en acquérant une importance reconnue dans la construction de notre mémoire.

Un amour brisé par la guerre: infirmière au CICR, Jeanne meurt en service tandis que Louis, le jeune fermier dont elle est amoureuse, est blessé puis doit quitter son village durant l'exode. Ce film a été produit par la maison Cinévox SA à Montreux. Le réalisateur Arthur Por-

chet (1879-1956) a suivi une formation de photographe, complétée chez les frères Lumière et aux Etats-Unis. Dès 1923, il est opérateur à l'Office cinématographique de Lausanne, qui produit le premier «Ciné-Journal suisse».



Le bébé dans la tourmente, d'Arthur Porchet (1941). Solennité en mer, le réalisateur dirige Estienne Hub (Jeanne). Photo: collection Cinéma-thèque suisse.

Le cinéaste s'inspire de l'histoire vraie d'un ouvrier de campagne dont la vie est bouleversée par l'achat d'un vélomoteur. «Le sujet du film, c'est la découverte de l'autonomie dans tous les sens du terme à travers un personnage mythique, abstrait, symbolique» explique Yersin.

Chef-d'œuvre de naturalisme mais aussi de lyrisme, sans jamais tomber dans le pittoresque, le film s'est inscrit dans les mémoires, rencontrant un succès international après sa présentation à Soleure et à Locarno en 1979.



Les petites fugues d'Yves Yersin (1979). Michel Robin (le voipi de Ferné Pipet) Photo: collection Cinéma-thèque suisse.

Horaires à Lancy de 1949, le Cinéma-thèque suisse pour un rôle de premier. Source: de culture cinématographique et d'images d'archives, lieu de diffusion, des de conservations, lieu de formation.



## La danse, patrimoine éphémère

Spécifiquement, cet art est dit «du temps». Les œuvres s'y déroulent dans un moment déterminé, avant lequel elles ne sont pas encore, après lequel elles ne sont plus. A ce titre, les œuvres dansées ne peuvent guère être conservées (Jean-Yves Pidoux).

L'Association cantonale du costume vaudois a été créée en 1916 par quelques dames désireuses de remettre à l'honneur un costume traditionnel, sobre et sans fioritures de mauvais goût. Au III<sup>e</sup> des ans, après avoir notamment participé à la fondation de la Fédération natio-

nale des costumes suisses en 1926, l'association a intégré le chant et la danse à ses activités philanthropiques. La nomination de Carlo Bollet en qualité de directeur musical en 1935 marque le départ de cette nouvelle activité chorale



Le groupe «Les Mouettes» dansant Le jardinier amoureux au château de Morges. (Photo © Yves Dulot, 1995).

*Song d'encre* (2005). Chorégraphie de Philippe Saire pour 6 danseurs.

«Notre désir d'une sécurité fantasmée dicte beaucoup plus de choses que nous ne le réalisons. Si l'on considère la peur comme l'un des fondements du lien social et un moteur majeur

de nos actes, tout semble construit sur une absurdité. C'est cette absurdité que *Song d'encre*, de manière ludique, lente d'interroger».

La Compagnie Philippe Saire a été fondée à Lausanne en 1986.



*Song d'encre*, Compagnie Philippe Saire. De gauche à droite Sun-Hye, Philippe Chasson et Marusz Jedrzejewski. (Photo mise gracieusement à disposition par Mario Del Curto ©)

«La danse proprement dite n'était dans son origine que l'expression naïve de la joie; [...] et par là qu'il était possible de lui donner plus d'extension en lui faisant pénétrer les différents sentiments qui agitent l'âme. J'ai donc déclaré la guerre aux habiletés. Léon-Georges Novoz, Lettres sur la danse et sur les ballets. (1902)



## Le patrimoine des arts appliqués

Toutes les expressions sont égales en valeur. Le seul critère de qualité doit être cherché, non pas dans une comparaison dans le choix des disciplines et des matériaux, mais dans la plus ou moins grande perfection d'utilisation de ces matériaux et des techniques qui ont été retenues pour les élaborer.



Broderie de soie et de fil d'or. Offerte à la capitale de Lausanne en 1275



Notre-Dame de Lausanne. Vierge attribué à Hans Furrer, 1576 (?) Hôtel de Ville, Salle de la Municipalité, Lausanne



Servisse en étain. Pierre Buffet, Yverdon, 1641



Picotaine de Lyon. Décor d'une assiette, fin XVIII<sup>e</sup> siècle



Découpage de Johann Baptist Hauswirth (1822-1871)



Edouard Chabaloz Grès, réduction de cuivre, 1991

«La vie n'a pas de base. L'art est là pour lui en donner une.» Jean Arp



## Le patrimoine de la sculpture en Pays de Vaud

Des mégalithes taillés du site de Clendy, près d'Yverdon-les-Bains, aux créations contemporaines de bronze ou de granit, la sculpture se décline en mille et une facettes.



Remozinière, Arbon, XIII<sup>e</sup> siècle



Mérolotte de Poyrens, Chapeau de XI<sup>e</sup> siècle



Eglise de Bonvillars, Ange, Photogramme du XII<sup>e</sup> siècle



Eglise de Grandson, Siège du prieur XVI<sup>e</sup> siècle



Gaston Raymond, Grand nu, 1965, Bronze (hauteur 185 cm)



Edouard Sordaz, Chapeau, 1972, Chrysocolle (6 x 9 cm)

Les sculptures d'art de la construction dans une manière simple qui s'adresse aux formes populaires de l'habitat. On y reconnaît un homme, un animal, une tête peinte ou un visage, le sculpteur se contente par à l'habitant. Il dispose par une sculpture apparente de son, mais à l'abri une forme réelle (Luisi, Christian Raymond).



## Le patrimoine immatériel

On désigne comme «patrimoine culturel immatériel» les expressions, pratiques, rituels, arts et connaissances qui se transmettent de génération en génération, contribuant ainsi au sentiment d'identité. Sa préservation favorise la diversité culturelle et sert de terreau à la créativité humaine.

Les *Fêtes du Rhône*, initiées par l'Union générale des Rhodaniens, ont constitué tout au long du XX<sup>e</sup> siècle un trait d'union entre les populations reliées par le fleuve, mobilisées autour des grands travaux d'aménagement du cours d'eau. Organisées successivement en divers

lieux: Tournon, Genève, Marseille, Sierre, Lyon, elles eurent Lausanne pour cadre en 1934 et 1979. Elles suivent un rituel précis: offrande au Rhône, défilé folklorique, plantation d'un arbre de l'amitié et échange de drapeaux.



Fêtes au Rhône de 1934, cortège à la Place du Port, Lausanne. (Photo Elisabeth Fontanaiz, Musée historique de Lausanne)

La musique sous toutes ses formes, et notamment le chant choral, constitue une tradition populaire fortement enracinée en pays vaudois. Des dizaines de chorales, chœurs et ensembles développent une riche activité et forment, grâce à l'engagement de leurs musiciens et chanteurs

-amateurs pour la plupart-, un réseau dense, qui se retrouve dans des concerts et des fêtes aux échelons local, cantonal, national. Ici le chœur mixte «La Talentelle» d'Échallens (Eglise de Curtelles).



Le chœur mixte La Talentelle d'Échallens, Eglise de Curtelles. (Photo © David Meyer)



## Le patrimoine culinaire

Il n'y a pas de «cuisine vaudoise» comme il y a une «cuisine provençale», par exemple. Les spécialités du crû ne manquent pourtant pas: charcuterie, poissons, fromages, fruits et, bien sûr, vins (il y a 28 Appellations d'Origine Contrôlées dans le canton!).

Figûtes au sel, taillés aux greubans  
Croûtes de Vinzel, saucisson  
Papet aux poireaux, bouteles  
Atriaux, saucisse au foie  
Tomme de la Vallée, de Rougemont  
de Corcelles la salée, reblochon



Kaenel de brochet, raisinée  
Bricetelets, croûte dorée  
Compote aux raves, vacherin  
Un tour à la cave au Calamin  
Saucisse aux choux, botalot  
Un petit coup, de pinot



Escargots des Charbonnières, truille de Vallorbe  
Plant Robert des Côtes de l'Orbe ?  
Féra du Léman, friture de perchettes  
Avec évidement de la cocassette  
Fondue, cougnarde  
Rebibes menues, pomme Bavarde



Gâteau aux pruneaux, gâteau aux noix  
Noire de Cheseaux, rôti vaudois  
Petits pains de Rolle, sel de Bex  
Poire sanguinale et du Gamay  
Tout ça pour qui ? Le concours Jean-Louis I

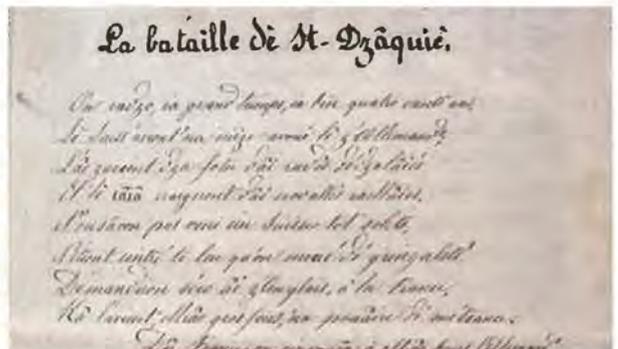


## Le patrimoine linguistique

Le Pays de Vaud pratiquait déjà, au Moyen Age, un dialecte francoprovençal, décliné en diverses variétés régionales dont la plus connue est celle du Jorat. Menacé dès le XVIII<sup>e</sup> siècle dans les villes, condamné par la Révolution de 1798, le patois vaudois connaît aujourd'hui quelque regain d'intérêt.

Consciente de la valeur identitaire des patois, et s'appuyant sur une Fédération romande très active, la Radio Suisse Romande a créé dès 1952 une émission qui a porté divers titres dont *Un Trésor national, nos patois*. Elle a été diffusée

jusqu'en 1992. Ses enregistrements forment un fonds d'archives sonores important, en cours de numérisation et rendu accessible à distance via RERO (Réseau romand des bibliothèques).



La Bataille de St-Ozâquie, texte autographe en patois vaudois de Charles-César Dénézéaz. (Archives des patois patois de Suisse romande, RSR)

Mais le langage riche et truculent «de chez nous» a rayonné à travers la Suisse romande et au delà, durant des années, grâce au cétébre

*Quart d'heure vaudois*. Ici le Caviste (Albert Iten), le Régent (Lucien Monlac) et le Syndic (Henri Marti).



Le Quart d'heure vaudois. (Presse (Mifusion), Archives RSR)

«Les Régents s'adressent à leurs collègues, et s'adressent également à eux-mêmes, l'usage du patois dans les heures de l'École...» (Article du 20 octobre 1905 du Petit Courrier du Canton de Vaud)



## Le patrimoine vaudois est riche, nous l'avons recensé

Le patrimoine est une notion incarnée. Il n'est ni la propriété d'une élite ni l'apanage d'un groupe. Il parle à quiconque, il apprend à exister, à observer et à regarder. Il permet de s'identifier.

«Le patrimoine correspond à l'ensemble des objets matériels, des produits culturels, héritage du passé ou témoins du monde actuel. Il est aussi bien naturel que culturel. Il est considéré comme indispensable à l'identité et à la survie

d'une collectivité, et comme résultant de la manifestation de son génie propre. A ce titre, il est reconnu comme digne d'être sauvegardé et accru pour être transmis aux générations futures».



© Archives cantonales vaudoises, Olivier Rubin

La Constitution vaudoise du 14 avril 2003 consacre pour la première fois le terme de patrimoine: «L'Etat conserve, protège, enrichit et promeut le patrimoine naturel et le patrimoine culturel.» (art. 52, al. 1). Le patrimoine est aussi respectable et exigeant qu'il est divers. Il commande des actions sur le

plan éthique, civique, politique, scientifique, économique et pratique. La responsabilité de l'Etat est en conséquence énorme, essentielle et déterminante, car de son action directe, stimulante et constante dépendent la préservation, la défense et la transmission du patrimoine.



© Archives cantonales vaudoises, Olivier Rubin

«Documents» de RÉSEAU PATRIMOINES, Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 10, 2008.



## Le patrimoine n'existe pas, il est !

Le patrimoine se présente sous les aspects les plus variés, que ce soit dans sa nature, son évaluation ou sa gestion. Il tend à se diversifier et trouve des résonances fortes à un moment où les mutations climatiques deviennent un thème de réflexion et une exigence politique.

Le patrimoine s'inscrit dans une longue chaîne de savoirs et d'expériences, de forces publiques et de groupements d'individus; il nécessite des actions solidaires et déterminées.

Il trouve des résonances fortes et diversifiées à un moment où les mutations climatiques deviennent une exigence civique et politique.

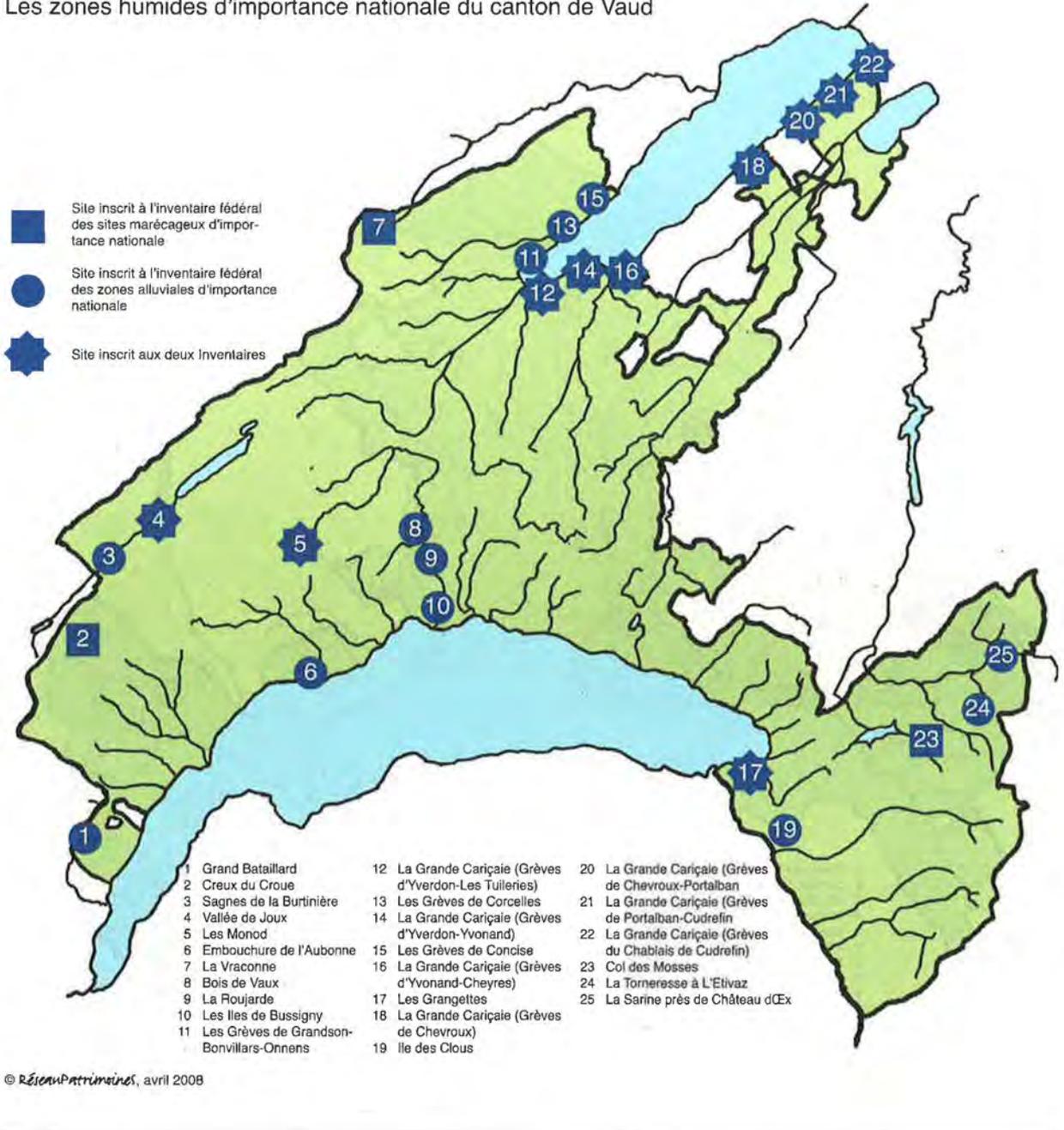


«Patrimoine» (1150) du latin «patrimonium» «bien de famille», employé au propre mais aussi au figuré. Le mot est dérivé de «pater» (père). La valeur générale «ce qui est transmis à une personne, à une collectivité par les ancêtres, les

générations précédentes» (1823), a donné des acceptions spéciales en biologie (patrimoine génétique) et, récemment, en sociologie culturelle, pour désigner les biens matériels et intellectuels hérités par une communauté.

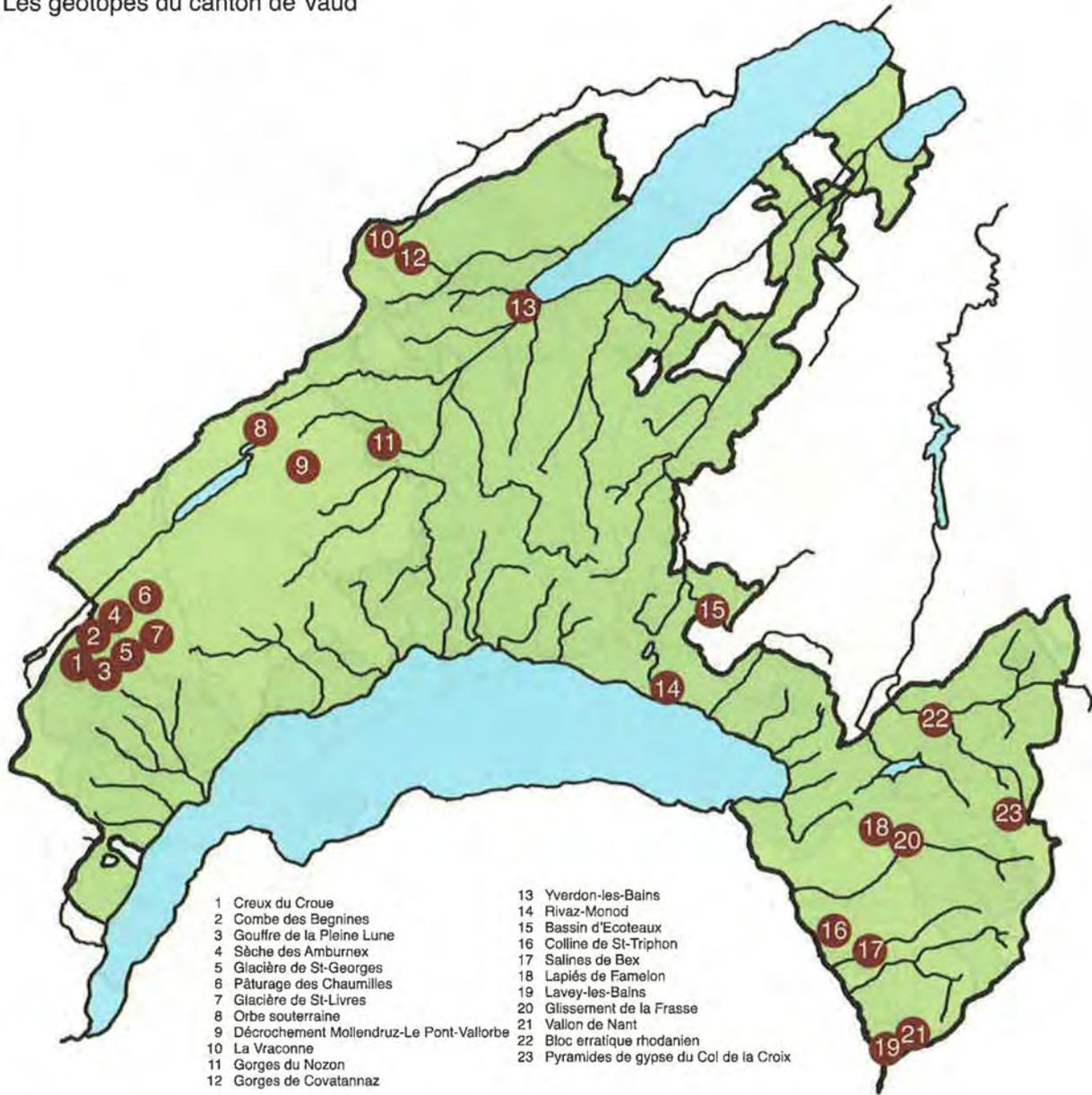


Les zones humides d'importance nationale du canton de Vaud



Quelques cartes présentent l'état de divers patrimoines, naturels ou culturels. Elles permettent de visualiser d'un coup d'œil, la richesse et la diversité étonnantes du Canton.

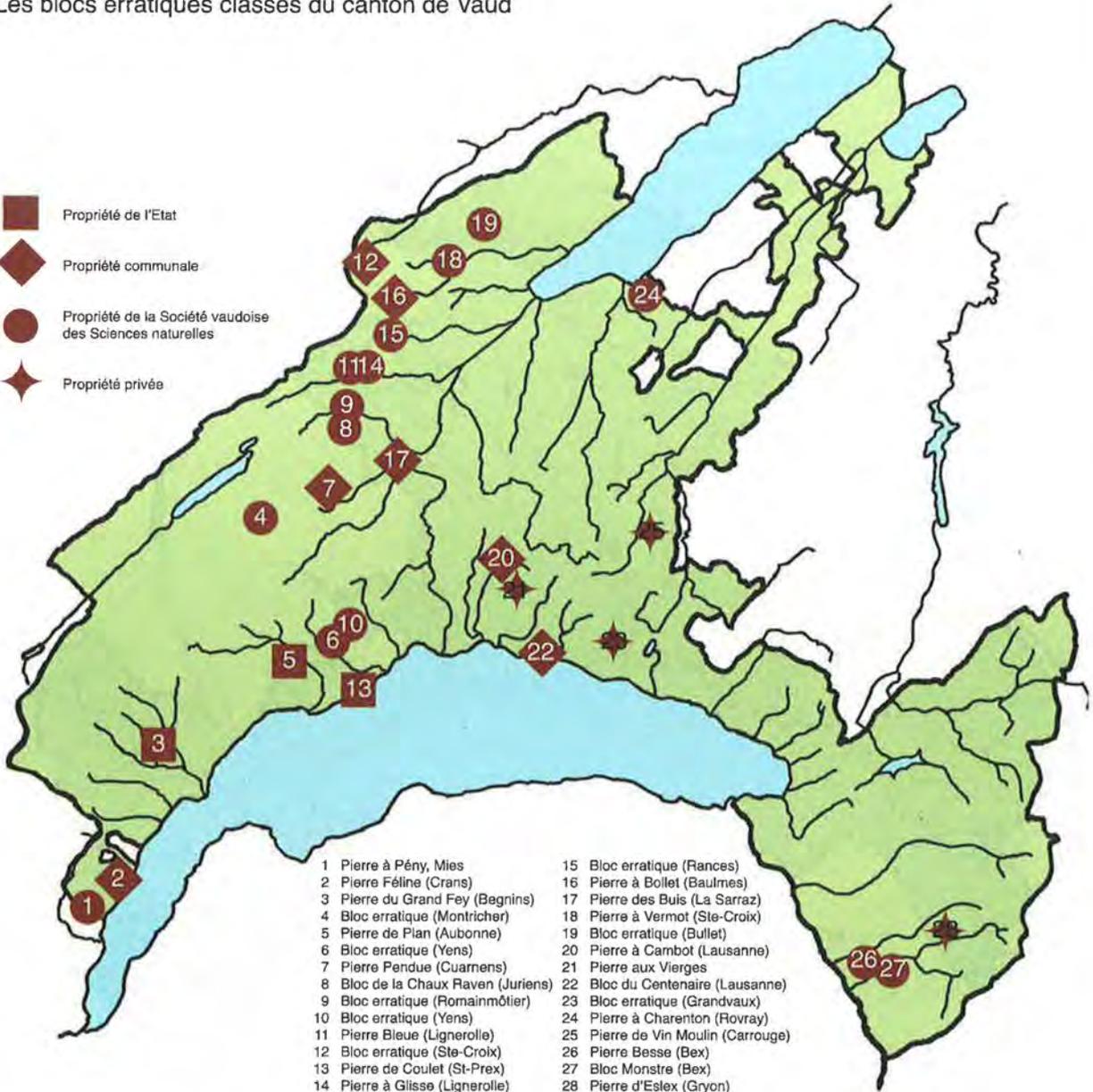
## Les géotopes du canton de Vaud



© Réseau Patrimoines, avril 2008

Les blocs erratiques classés du canton de Vaud

- Propriété de l'Etat
- Propriété communale
- Propriété de la Société vaudoise des Sciences naturelles
- Propriété privée



- |                                    |                                    |
|------------------------------------|------------------------------------|
| 1 Pierre à Pény, Mies              | 15 Bloc erratique (Rances)         |
| 2 Pierre Féline (Crans)            | 16 Pierre à Bollet (Baulmes)       |
| 3 Pierre du Grand Fey (Begnins)    | 17 Pierre des Buis (La Sarraz)     |
| 4 Bloc erratique (Montricher)      | 18 Pierre à Vermot (Ste-Croix)     |
| 5 Pierre de Pian (Aubonne)         | 19 Bloc erratique (Bullet)         |
| 6 Bloc erratique (Yens)            | 20 Pierre à Cambot (Lausanne)      |
| 7 Pierre Pendue (Cuamens)          | 21 Pierre aux Vierges              |
| 8 Bloc de la Chaux Raven (Juriens) | 22 Bloc du Centenaire (Lausanne)   |
| 9 Bloc erratique (Romainmôtier)    | 23 Bloc erratique (Grandvaux)      |
| 10 Bloc erratique (Yens)           | 24 Pierre à Charenton (Rovray)     |
| 11 Pierre Bleue (Lignerolle)       | 25 Pierre de Vin Moulin (Carrouge) |
| 12 Bloc erratique (Ste-Croix)      | 26 Pierre Besse (Bex)              |
| 13 Pierre de Coulet (St-Prex)      | 27 Bloc Monstre (Bex)              |
| 14 Pierre à Glisse (Lignerolle)    | 28 Pierre d'Estlex (Gryon)         |

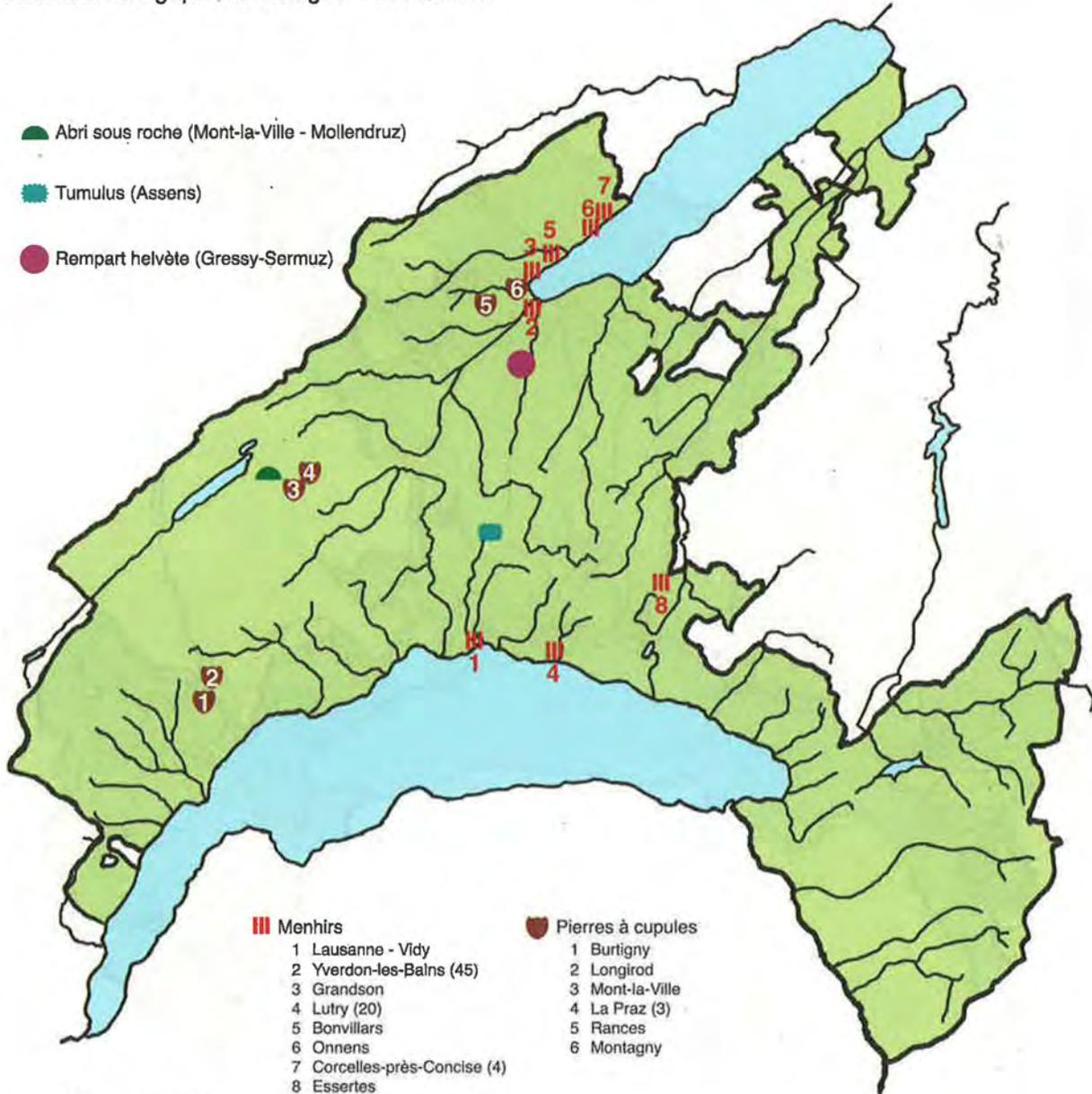
© Réseau Patrimoines, avril 2008

## Sites archéologiques aménagés – Préhistoire

 Abri sous roche (Mont-la-Ville - Mollendruz)

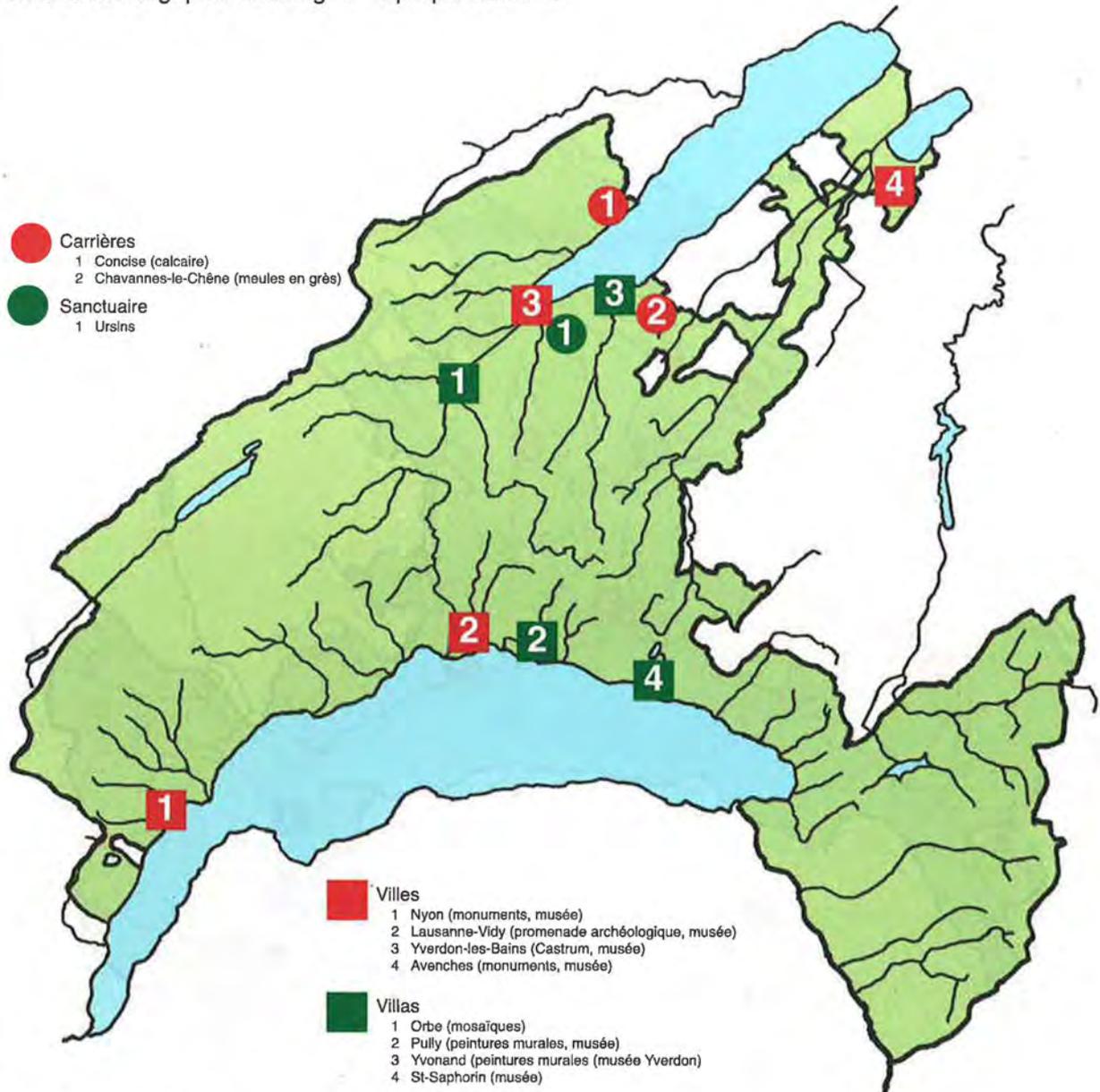
 Tumulus (Assens)

 Rempart helvète (Gressy-Sermuz)



© Réseau Patrimoines, avril 2008

Sites archéologiques aménagés – Epoque romaine



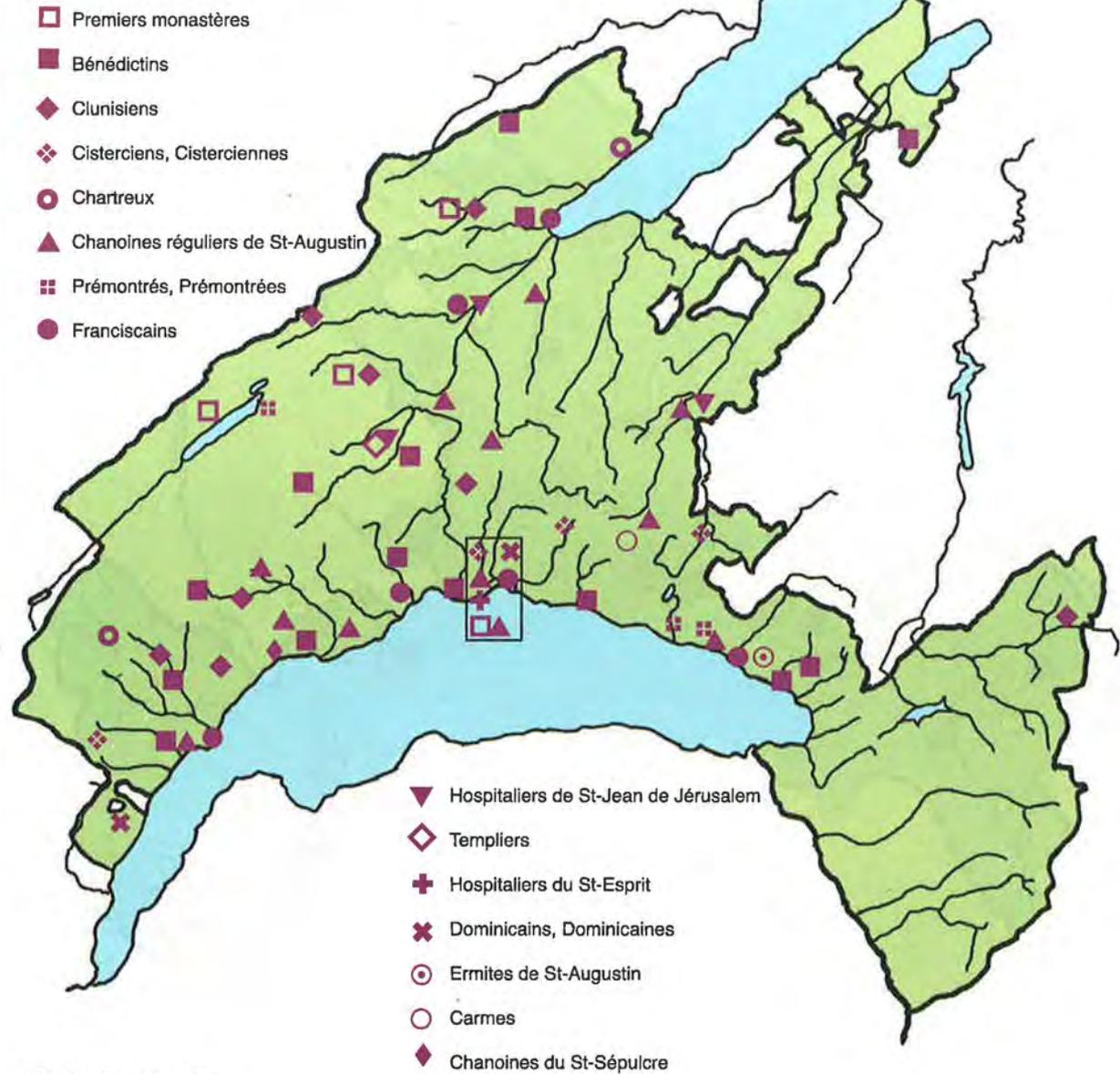
© Réseau Patrimoines, avril 2008

## Sites archéologiques aménagés – Moyen-âge / époque moderne



© Réseau Patrimoines, avril 2008

## Ordres religieux dans le Pays de Vaud avant 1536

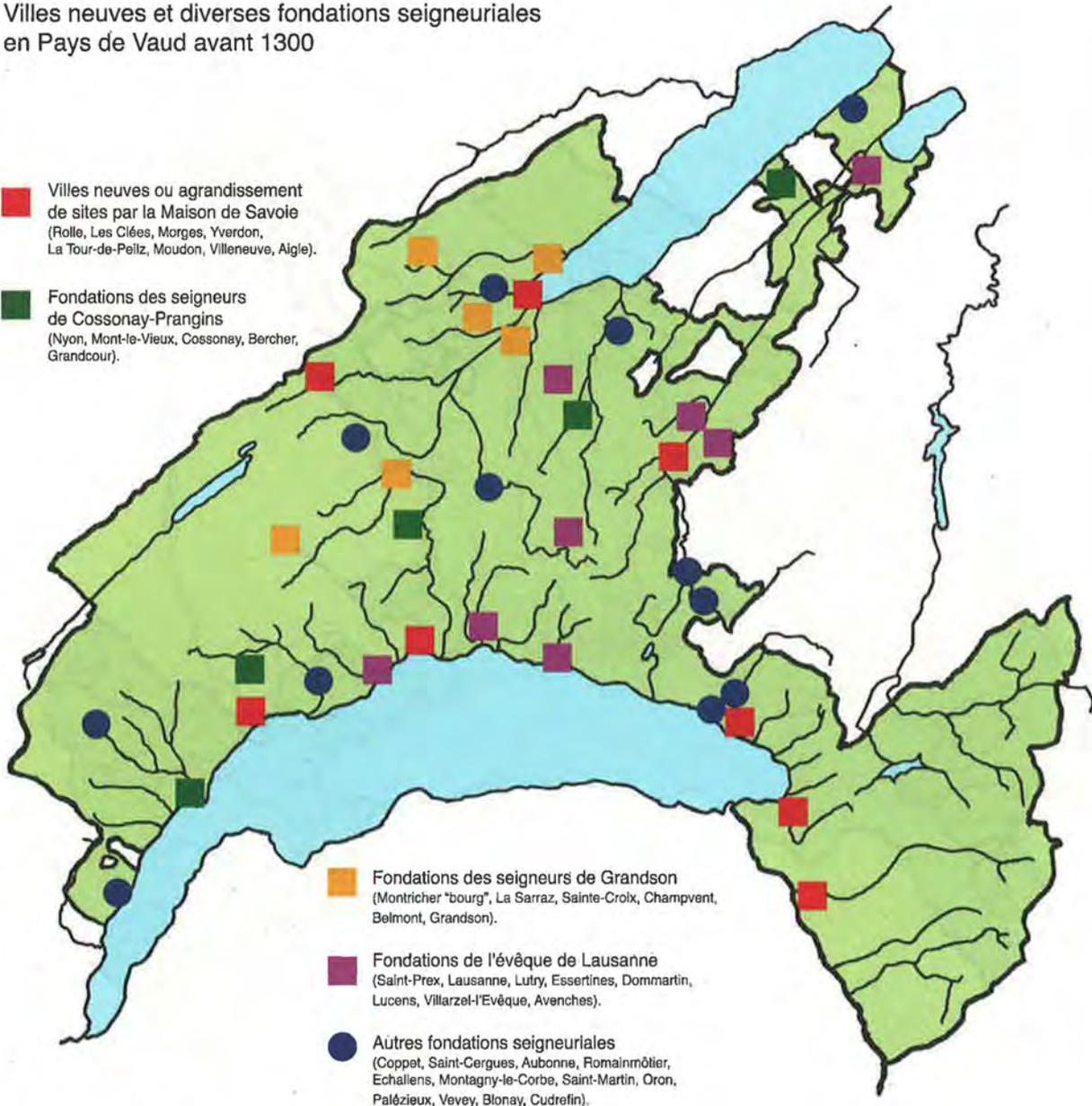


© Réseau Patrimoines, avril 2008

### Villes neuves et diverses fondations seigneuriales en Pays de Vaud avant 1300

 Villes neuves ou agrandissement  
de sites par la Maison de Savoie  
(Rolle, Les Clées, Morges, Yverdon,  
La Tour-de-Peilz, Moudon, Villeneuve, Aigle).

 Fondations des seigneurs  
de Cossonay-Prangins  
(Nyon, Mont-le-Vieux, Cossonay, Bercher,  
Grandcour).



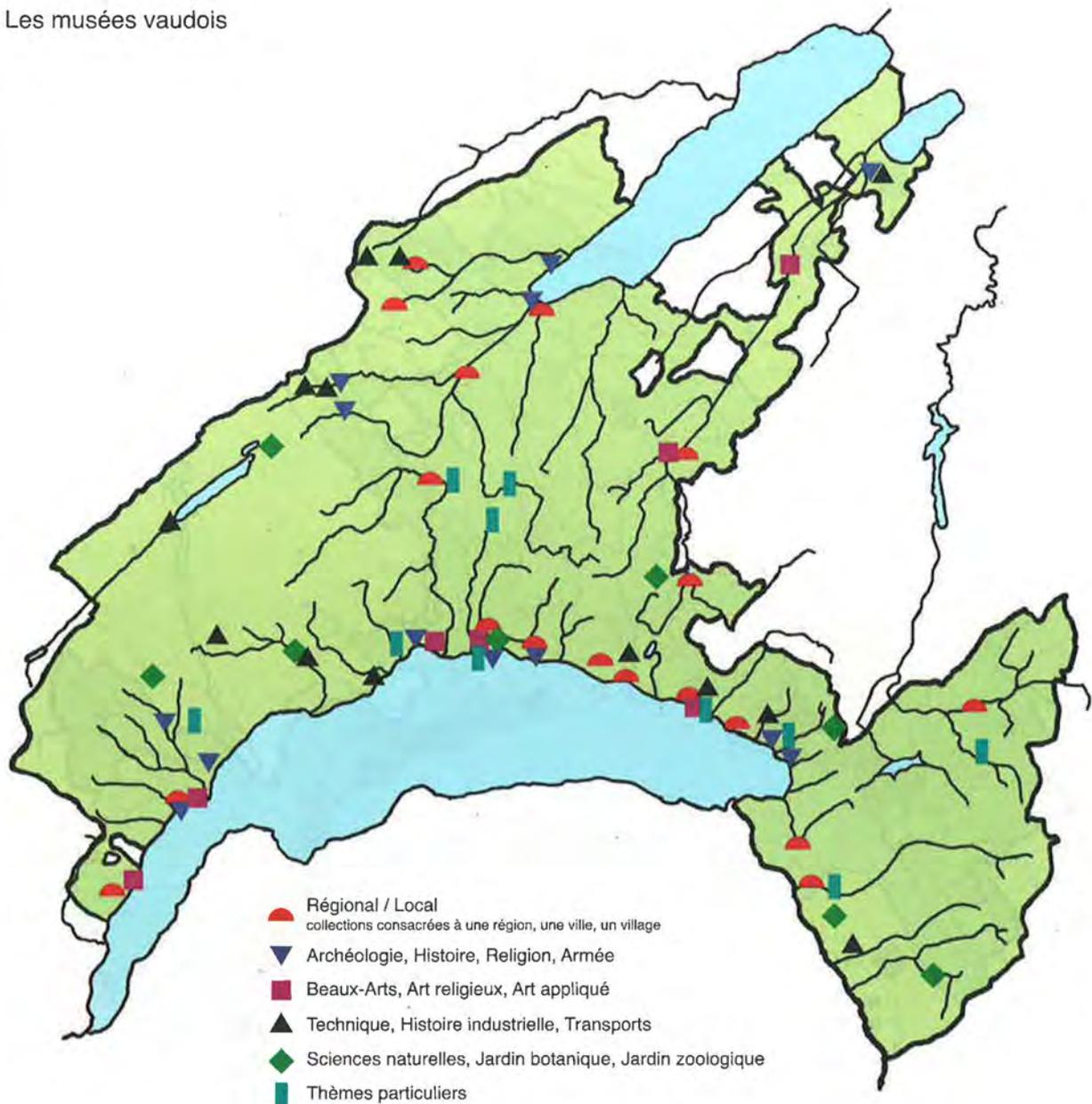
 Fondations des seigneurs de Grandson  
(Montricher "bourg", La Sarraz, Sainte-Croix, Champvent,  
Belmont, Grandson).

 Fondations de l'évêque de Lausanne  
(Saint-Prex, Lausanne, Lutry, Essertines, Dommartin,  
Lucens, Villarzel-l'Evêque, Avenches).

 Autres fondations seigneuriales  
(Coppet, Saint-Cergues, Aubonne, Romainmôtier,  
Echallens, Montagny-le-Corbe, Saint-Martin, Oron,  
Palézieux, Vevey, Blonay, Cudrefin).

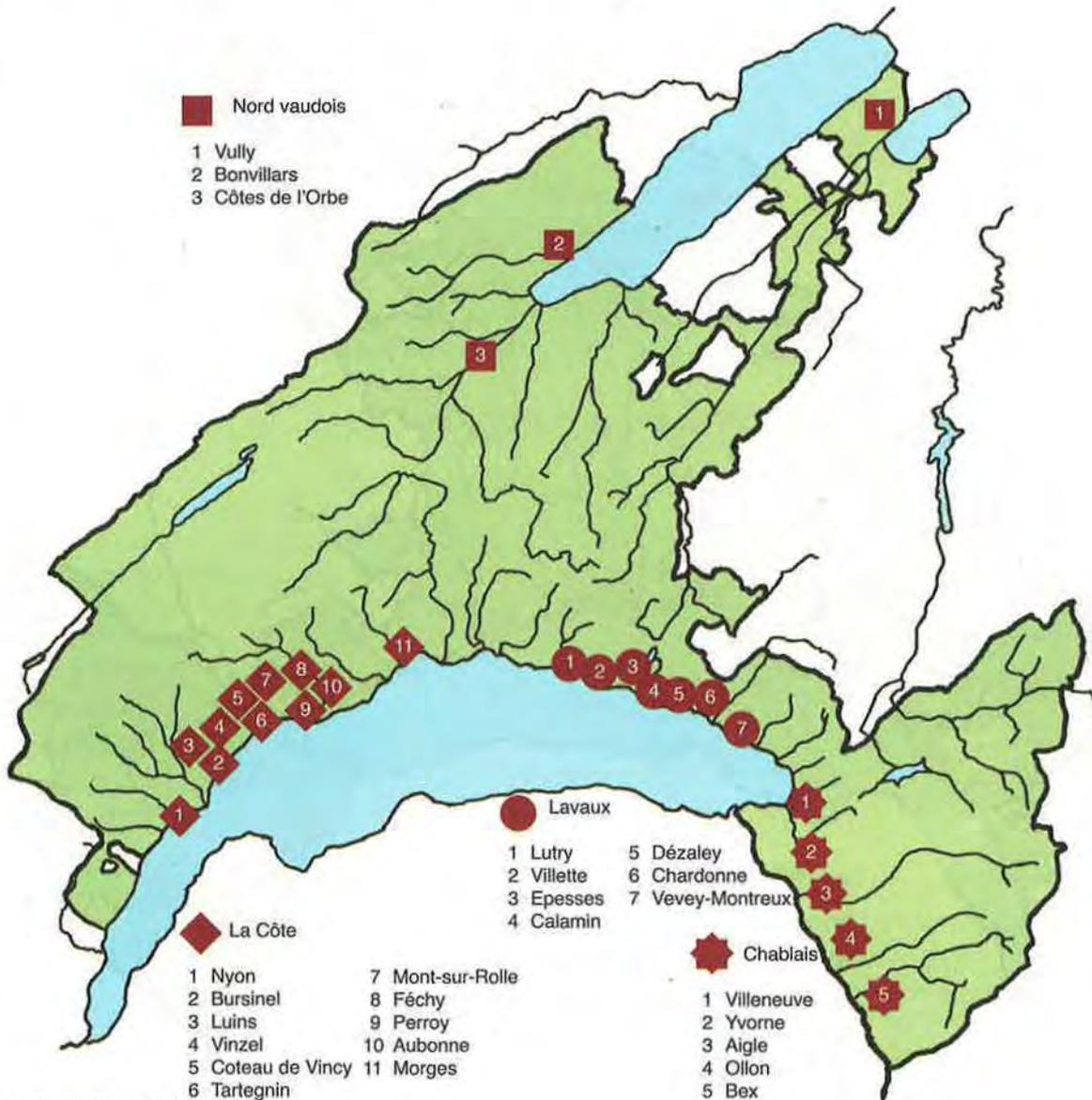
© Réseau Patrimoines, avril 2008

## Les musées vaudois



© Réseau Patrimoines, avril 2008

## Les appellations d'origine contrôlée du canton de Vaud



© Réseau Patrimoines, avril 2008

## Le patrimoine naturel vaudois: éléments de l'action politique actuelle

par Jacqueline de Quattro, Conseillère d'Etat, Cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement

La dernière décennie a été marquée par des travaux qui ont conduit à l'adoption de deux rapports fixant les axes stratégiques de la politique du Conseil d'Etat dans les domaines de la conservation de la nature et du paysage, et de la forêt. Publiés respectivement en 2004 (*La Nature demain*) et en 2006 (*Politique forestière vaudoise*), ces deux documents fixent, pour la première fois, les priorités de l'action publique cantonale dans des domaines-clés du patrimoine naturel vaudois.

En outre, la décennie a été marquée par des changements inhérents aux caractéristiques de l'époque: globalisation des échanges et de la mobilité, faisant émerger le problème des espèces exotiques et envahissantes, modifications de l'occupation du territoire et des pratiques de gestion, permettant des évolutions telles que le retour du loup ou encore les changements climatiques, dont les effets sur la flore, en particulier, sont désormais directement mesurables.

### *La Nature demain*

Dans ce rapport, le Conseil d'Etat s'est fixé cinq priorités:

- sauvegarder les espèces et les milieux naturels;
- constituer un réseau cantonal des lacs et des cours d'eau;
- consolider les corridors à faune et les réseaux écologiques;
- renforcer les milieux naturels de valeur, grâce aux zones tampons et aux surfaces de compensation écologique;
- mettre en place des projets pilote, par le biais d'un plan d'action qui est, à l'heure actuelle, en voie d'élaboration.

Il est intéressant de constater qu'au travers de ces lignes d'action, l'enjeu du territoire est nettement mis en avant. Que ce soit par le biais de la notion de réseau écologique ou par des surfaces de compensation écologique, il est aujourd'hui manifeste que la conservation du patrimoine naturel s'articulera dans

le futur, notamment au travers des instruments de gestion du territoire.

### **Politique forestière vaudoise**

Dans le second grand rapport de la décennie écoulée, le Conseil d'Etat a inscrit la politique forestière vaudoise dans le double contexte de la crise qu'a traversée l'économie forestière depuis une vingtaine d'années, d'une part et de l'autre, du regain d'intérêt pour un matériau et une source d'énergie renouvelables, le bois, dont le bilan CO<sub>2</sub> s'avère très favorable.

Conçues à partir des orientations prises par la politique forestière fédérale, ces nouvelles lignes directrices se fondent sur la multifonctionnalité de chaque parcelle forestière et sur une sylviculture proche de la nature. Elles sont déclinées sous la forme de quatre objectifs stratégiques principaux:

- rendre l'économie forestière plus performante;
- protéger la population contre les dangers naturels;
- préserver la diversité biologique et paysagère;
- améliorer l'accueil du public en forêt.

Ces objectifs sont par ailleurs en phase avec un développement durable: l'efficacité économique est recherchée au travers de la viabilité des exploitations forestières et de l'économie du bois, la dimension sociale s'exprime par la protection contre les dangers naturels et les usages récréatifs de la forêt, enfin la responsabilité écologique se développe par une prise en compte explicite de la biodiversité et du paysage dans la gestion forestière.

Les principaux changements induits par ce document sont d'ores et déjà rendus concrets par les démarches que mène le Département.

### *Répartition des tâches et restructuration du service forestier*

La mise en place d'une nouvelle organisation structurale basée sur le regroupement de la propriété forestière, comprenant la séparation entre les tâches de gestion dévolues aux propriétaires et celles de régulation

attribuées à l'Etat. Cette réforme constitue une contribution importante du secteur forestier à l'exercice conduit par le Conseil d'Etat pour rééquilibrer les finances cantonales.

#### **Achat de prestations d'intérêt général**

La suppression des subventions au profit de l'achat, par les pouvoirs publics, de prestations d'intérêt général en faveur de la forêt tend à améliorer l'efficacité du système de soutien financier. Ce changement est envisagé en particulier dans les domaines de la biodiversité et de la protection contre les dangers naturels, qui bénéficieront du soutien de la Confédération. Il s'inscrit dans le cadre des chantiers de la RPT et des nouveaux modes de financement des prestations publiques.

#### **Biodiversité en forêt**

La préservation du paysage et l'amélioration de la gestion de la biodiversité en forêt sont prévues par une collaboration accrue entre les services de l'Etat et les communes. Elles prévoient, entre autres, la délimitation de 10% de la surface forestière à gérer sous forme de réserves forestières, mesure qui est coordonnée avec le cadre posé par *La Nature demain*.

#### **Le patrimoine naturel face au changement**

Les pays signataires de la Convention sur la biodiversité biologique, dont la Suisse, se sont engagés à prévenir l'introduction, à contrôler ou éradiquer les espèces exotiques (non indigènes) menaçant les écosystèmes, les habitats ou les espèces.

On estime qu'en Suisse 800 espèces sont exotiques; 107 d'entre elles sont tenues pour envahissantes, parmi lesquelles 48 plantes. Sur les 2867 espèces de la flore suisse, 362 sont considérées comme non indigènes; 20 d'entre elles sont estimées comme envahissantes et prioritaires par la Commission suisse pour la conservation des Plantes Sauvages (CPS).

Certaines espèces ont un impact sur la biodiversité, par exemple en concurrençant des espèces indigènes ou en ayant des impacts économiques importants comme l'ambrosie –*Ambrosia artemisiifolia*– qui pose des problèmes de santé publique (allergène pulmonaire) ou la berce du Caucase –*Heracleum mantegazzianum*– (irritation de la peau) ou encore la renouée du Japon –*Reynoutria japonica*– et le buddleia de David –*Buddleja davidii*– qui peuvent aggraver l'érosion (dans les secteurs sensibles). L'action du

Département se concentre actuellement sur l'information et la diffusion de fiches d'action destinées à inciter les communes, les services et les particuliers concernés à lutter contre les espèces exotiques envahissantes. Le problème est en effet suffisamment important pour demander la contribution de tous les acteurs pour limiter la dissémination de ces indésirables.

La problématique touche également la faune: les écrevisses exotiques, par exemple, comme l'écrevisse signal ou l'écrevisse rouge de Louisiane, sont aujourd'hui considérées comme problématiques. Ces espèces, introduites illégalement, provoquent des dégâts au milieu aquatique et concurrencent les populations indigènes, celles de l'écrevisse à pattes blanches notamment, en les contaminant par la «peste de l'écrevisse», un champignon pathogène dont elles sont porteuses.

Autre symptôme d'une nature en évolution, le retour du loup en territoire vaudois. Officiellement constaté le 13 juillet 2007 dans la région d'Anzeindaz (Muevran), il marque la première présence attestée du loup, après 152 ans d'absence dans le canton. Rendu possible par un long processus impliquant non seulement la protection de cette espèce à l'échelle européenne, mais également les transformations de l'activité rurale et du couvert forestier des zones montagneuses, ce retour est à lui seul un puissant indicateur des évolutions multiples et complexes qui font que le patrimoine naturel n'est pas figé.

#### **Conserver l'identité du canton**

Ces évolutions du contexte général de la protection du patrimoine ne se font pas sans oppositions ni résistances. Elles touchent à des acquis et peuvent perturber des certitudes ancrées de longue date. L'art consiste pour mon département à entendre les avis contradictoires, à définir des directions générales à long terme tout en gérant les situations quotidiennes par des solutions pragmatiques.

Préserver ce patrimoine, c'est non seulement anticiper l'avenir et le changement, mais également conserver les éléments qui forment l'identité des territoires naturels de notre canton et la qualité de ses paysages.

En ce sens, le travail d'inventaire, qui se poursuit aujourd'hui, par exemple avec l'initiative d'un inventaire des géotopes du canton qui a véritablement démarré grâce à la publication de l'Association pour le patri-

moine naturel et culturel du canton de Vaud<sup>1</sup>, demeure central pour documenter et définir les mesures de protection et de gestion adéquates.

De même, le rôle central du réseau des acteurs de la préservation du patrimoine ne doit pas être oublié. Sans cette force d'observation, de description et d'action, voire de pression, le patrimoine naturel vaudois ne pourrait exister en tant qu'objet d'une politique publique.

Je me réjouis donc, à l'occasion des dix années d'existence de ce réseau, matérialisé par l'Association qui édite ses lignes, de pouvoir compter sur société qui a réussi en dix ans à démontrer l'intérêt de son action et sa compétence. ■



L'ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia*), au pollen fortement allergène est l'objet d'un programme de surveillance particulier dans le canton. © Christophe Bornand, Morges.



Journées européennes du patrimoine 2007: Rossinière. Démonstration de pose de tavillon par un des collaborateurs du consortium Olivier Veuve. © Section Monuments et sites, SIPAL.

## Culturel, mobilier, cantonal et vaudois: histoire d'un patrimoine à la charnière de deux millénaires

par Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat, Cheffe du département de la formation, de la jeunesse et de la culture

### Patrimoine contre repli identitaire

La fin du XX<sup>e</sup> siècle et les premières années du troisième millénaire sont marquées par d'importants changements, une certaine instabilité et l'émergence de sentiments collectifs qui expriment en particulier un profond désarroi face au phénomène de la mondialisation. Le repli sur soi et le rejet des autres en sont des expressions directement perceptibles dans notre pays.

Simultanément et, peut-être, précisément en raison de ce contexte, des avancées significatives illustrent la conscience de plus en plus aiguë des Etats de la nécessité de définir une politique commune et de coordonner les efforts pour une meilleure sauvegarde du patrimoine. Ainsi doit-on saluer la ratification par le Conseil fédéral, en septembre 2007, de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel et immatériel.

Dans ce contexte, les objets conservés par nos institutions patrimoniales cantonales, de même que toutes les données que ces institutions gèrent et transmettent dans le domaine de la tradition populaire et des coutumes constituent aujourd'hui une véritable colonne vertébrale pour la mémoire collective de notre communauté. Le soin qui doit être apporté à la conservation, à l'étude et à la mise en valeur de ce patrimoine doit avoir pour corollaire l'ouverture aux autres cultures et le renforcement des échanges, tant des expériences que des savoirs.

### Richesse = responsabilité

A l'échelle du canton de Vaud, ce patrimoine est d'une richesse et d'une diversité évidentes. Mais qui dit «richesse» dit aussi «responsabilité». Les musées cantonaux et la Bibliothèque cantonale et universitaire, pour ne se référer qu'aux institutions dépendant du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, partagent des missions communes vis-à-vis de leurs collections respectives. Mais il est vrai qu'aujourd'hui la problématique des devoirs fondamentaux d'une collectivité à l'égard de ce qui relève du patrimoine public se complexifie. Les exigences légales

s'accroissent, la croissance constante des collections pose assez crûment la question de la pertinence ou de choix à faire, de priorités à fixer. Simultanément, mais ce n'est pas contradictoire, cette évolution s'inscrit dans un contexte clairement marqué par un cadre déontologique, des règles de conduite en matière de gestion des collections, des normes internationales reconnues et respectées par les institutions patrimoniales. Ce cadre est d'autant plus utile qu'il faut précisément, aujourd'hui plus qu'hier, définir des politiques rigoureuses et cohérentes en matière d'acquisition et de gestion des collections.

### Ce qui est fait

Il est utile d'élargir aux 15 dernières années le bilan à tirer des actions menées pour le patrimoine culturel mobilier, afin de couvrir les années charnières entre les deux millénaires. L'inventaire est un motif de fierté. Au titre des réalisations, rappelons notamment:

- la mise en exploitation du Dépôt et Abri des biens culturels de Lucens;
- la mise en exploitation de l'Espace Arlaud;
- la transformation et la modernisation de l'exposition permanente du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire au Palais de Rumine;
- la mise sur pied de la Fondation Toms-Pauli pour la gestion des collections cantonales d'art textile anciens et modernes;
- l'étude et l'obtention d'un crédit pour la rénovation partielle du Musée cantonal de zoologie au Palais de Rumine;
- la signature d'une convention passée entre la Municipalité de Vevey, le Musée Jenisch et l'Etat de Vaud concernant les collections cantonales d'estampes et de gravures confiées au Cabinet des estampes;
- l'élaboration du projet de nouveau Musée cantonal des beaux-arts à Bellerive;
- la mise en chantier, dans le cadre de la refonte de l'actuelle Loi sur les activités culturelles de septembre 1978, d'un projet de loi sur le patrimoine mobilier et immatériel.

### Ce qui sera fait

D'autres projets demeurent, pour le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, des objectifs importants qu'il conviendra dès que possible d'inscrire dans un nouveau calendrier. Citons tout particulièrement:

- le projet d'agrandissement et de modernisation du Musée romain d'Avenches par son transfert dans le Château d'Avenches;
- la réalisation de nouvelles serres du Jardin botanique cantonal, en remplacement de l'actuelle.

### Le projet-phare de la législature 2007-2011: le nouveau bâtiment du Musée cantonal des beaux-arts

C'est au travers de grands projets d'investissement que le patrimoine culturel occupe une place importante dans les préoccupations de la nouvelle législature. L'exemple le plus significatif est, sans aucun doute, le projet de nouveau bâtiment pour le Musée cantonal des beaux-arts à Bellerive. Toutes les ambitions exprimées dans ce projet convergent vers une seule et même cause: celle de la parfaite conservation et de la mise en valeur d'un patrimoine artistique de première importance, qui souffre depuis un siècle d'espaces et d'infrastructures insuffisants.

Le programme de ce nouveau bâtiment répondra pleinement aux normes en vigueur aujourd'hui concernant les conditions de stockage et d'accrochage des œuvres. Par ailleurs, l'objectif d'attractivité clairement exprimé autour de ce projet s'inscrira dans le respect des règles déontologiques qui sont de mise aujourd'hui.

### Le Palais de Rumine: conservation et valorisation

La problématique du redéploiement des musées de zoologie, de géologie, d'archéologie et d'histoire et monétaire ainsi que de la BCU dans le Palais de Rumine, lorsque le Musée cantonal des beaux-arts aura pu rejoindre son nouvel écrin sur le site de Bellerive (dès 2012 en principe), constitue elle aussi un chantier de

première importance. En effet, cette problématique est à mettre en lien avec l'avenir des politiques patrimoniales et muséales de quatre musées cantonaux, ainsi qu'avec les enjeux du siège cantonal de la BCU. Ceux-ci sont liés non seulement à la conservation du patrimoine imprimé, manuscrit, audiovisuel, etc., dont cette partie de la BCU a la charge, mais également à la communication de ce patrimoine au plus large public.

Le Palais de Rumine peut devenir à cette occasion un centre d'échanges et d'information vraiment dynamique, un haut-lieu du patrimoine mobilier et immatériel du canton de Vaud. La réflexion sur son avenir est par ailleurs indissociable de celle à conduire sur le destin de l'Espace Arlaud, qui fait partie intégrante de l'étude mise en route cette année.

Ce dossier doit être développé parallèlement à l'avancement du projet de nouveau Musée des beaux-arts à Bellerive. Il lui est intimement lié, dans le sens où le consensus qui pourra se dégager sur le projet de nMBA dépendra, notamment, de la qualité du projet qui sera présenté pour Rumine et Arlaud.

Par ces différentes réalisations, le canton de Vaud illustre sa détermination à améliorer les conditions de conservation de ses richesses patrimoniales et à leur garantir un plus grand rayonnement et une meilleure mise en valeur, le premier bénéficiaire de ces efforts et de ces investissements étant, en définitive et logiquement, le public. ■

## Les Archives cantonales vaudoises tournées vers l'avenir

par Philippe Leuba, Conseiller d'Etat, Chef du Département de l'intérieur

### Une relation récente

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, les Archives cantonales vaudoises (ACV) dépendent du Département de l'intérieur. Elles étaient jusqu'alors réunies à la Chancellerie d'Etat qui les avait héritées, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, du Service des affaires culturelles. Ces changements traduisent la véritable évolution des missions des ACV, ces dix dernières années, qui ont vu leur rôle patrimonial s'enrichir d'une participation active à la gestion de l'information d'une administration en pleine mutation.

### Des circonstances difficiles

Il faut dire que la situation documentaire, constatée par une double enquête sur l'archivage menée entre 1996 et 1998, était préoccupante dans l'administration cantonale et l'Ordre judiciaire: 46 500 mètres d'archives attendaient alors d'être pris en charge dans les locaux. Le bâtiment des ACV offrait une contenance, à son inauguration en octobre 1985, de 32 500 mètres linéaires dont il ne restait plus, vingt ans plus tard, que 7240 mètres linéaires pour de nouveaux versements.

### Le besoin de ruptures

Le changement de direction en octobre 1995, à un moment délicat pour les finances cantonales, nécessitait de reconsidérer à la fois le positionnement administratif des ACV et d'examiner ce qui ne suffisait pas, ce qui manquait, ce qui ne s'imposait plus et ce qu'il fallait acquérir. Les circonstances commandaient des approches globales de l'archivage, avec la volonté d'agir simultanément sur plusieurs facteurs, de lier les étapes entre elles et de poursuivre l'objectif principal de recentrer les ACV sur l'administration cantonale.

### Les principes fondateurs

Parler des archives d'une collectivité publique selon les ACV, c'est parler d'organisation de l'information, de sa circulation et de son exploitation, de sa conservation définitive et de son élimination. Pour simplifier,

on peut dire que le rôle des ACV est de savoir comment les informations sont élaborées et diffusées avant tri, et ce qu'elles en feront après tri.

Les points d'ancrage des ACV dans l'administration sont multiples et variés. Ils s'affichent au travers de quelques convictions: archives et informations sont des termes synonymes; bien administrer, c'est bien archiver; la longue durée est une responsabilité exclusive des archivistes cantonaux parmi le personnel de l'Etat. Les archives courantes sont des données obligées du fonctionnement administratif, les archives historiques des données de référence de l'administration qui poursuit son cours. Les archives alimentent la gestion et renforcent l'efficacité des services, comme elles alimentent la mémoire et permettent la recherche historique. Elles génèrent du savoir, elles induisent du pouvoir.

Tout ne peut pas être conservé, tout ne peut pas être rendu immédiatement accessible et consultable. Des politiques d'évaluation et de sélection doivent pouvoir être définies et être appliquées précocement dans le cas d'un environnement exclusivement informatique.

### Le plan d'action

Depuis 1996, les ACV se sont employées à renouveler leur discours, jouant tour à tour de l'érudition et de la gestion; à cet effet, elles ont forgé des outils intellectuels à même d'aider l'administration dans son fonctionnement (directives, recueil de règles, calendrier de conservation).

Les ACV agissent aux côtés des services, en fournissant les expertises et les procédures. Dès 1997, elles ont lancé des séminaires de sensibilisation et de formation du personnel cantonal; elles ont mis en place, entre mai 2004 et mai 2007, un programme de formation spécifique des préposés à la gestion des archives dont elles firent reconnaître la compétence. Une vaste campagne d'inventaire des fonds d'archives accumulés au fil des années (plus de 60 000 pages d'inventaires écrits en une douzaine d'années) a été engagée à la fois pour absorber les arriérés et recréer le passé

documentaire de chaque secteur d'activité de l'administration cantonale et de l'Ordre judiciaire.

Dès novembre 1995, les ACV ont attiré l'attention sur les besoins d'une politique en matière d'archivage électronique. L'informatique ne garantit pas la pérennité des données. L'administration cantonale vaudoise n'a pas à inventer dans ce domaine, elle doit surtout s'inspirer des expériences internationales et nationales.

En 2003, les ACV ont assumé la mise en ligne des contenus de tous les dépôts communaux d'archives dans le canton, des origines à 1960; depuis, plus de 195'000 notices descriptives peuvent être ainsi exploitées. En étant à l'origine de la création de l'Association vaudoise des archivistes en octobre 1996, les ACV ont inscrit leur action dans le partenariat, en s'attachant depuis 2006 à la formation des secrétaires municipaux de communes de moins de 1500 habitants, sans structure professionnelle de l'archivage.

Parallèlement, le bâtiment de la rue de la Mouline, à disposition des ACV depuis 1985, d'un coût de 15,5 millions à l'origine, a bénéficié depuis de près de 4 millions d'investissement entre 2002 et 2008 pour améliorer les conditions de stockage, de chauffage et de travail.

Enfin, le rapprochement, dicté par la proximité des locaux, avec les milieux de la recherche universitaire a été concrétisé au travers de travaux plus nombreux et plus denses sur le passé cantonal et sur la reconnaissance de la place importante et active des ACV dans les dispositifs de la formation universitaire.

### **La loi sur les archives, une solution à envisager**

Jusqu'où l'Etat voudra-t-il investir pour entretenir la mémoire d'une administration et pour prendre en compte d'autres périmètres d'intervention comme les archives privées ? Par définition, la mémoire d'un canton est plurielle, diversifiée, protéiforme et disséminée; elle s'étend et annexe régulièrement de nouveaux territoires d'intérêt. Faut-il penser qu'une institution comme les ACV ne peut qu'agrandir ses surfaces ? La réponse tient-elle uniquement à des moyens humains et à des ressources pécuniaires ? Toutes ces questions interpellent et réclament des réponses circonstanciées, entières et concertées.

Le devenir des ACV est subordonné principalement à la compréhension que les autorités en ont. En ce sens, la mise en chantier au début 2008 d'une loi sur les archives devrait permettre de poser les questions fondamentales et de légitimer le cadre et l'action des ACV; elle est appelée à compléter par ailleurs les lois auxquelles les archives se rattachent en partie: loi sur l'information de 2002, loi sur la protection des données de 2007 ou encore loi en gestation sur le patrimoine.

C'est moins dans les acquis que dans leur capacité à s'insérer dans le mouvement et le changement administratifs que les ACV doivent pouvoir évoluer ces prochaines années.

Les ACV ont davantage besoin d'une longue vue que d'un rétroviseur pour réussir dans leurs démarches. L'adoption d'une loi sur les archives pourrait agir dans ce sens et fournir l'interface tant attendue entre Archives, politique et pouvoir. ■

## Le patrimoine vu au travers de l'Archéologie cantonale et des Monuments et des Sites

par François Marthaler, Conseiller d'Etat, chef du Département des infrastructures

A l'orée du troisième millénaire, nous n'avons jamais été aussi conscients de la valeur de notre patrimoine. Le corollaire d'une société mondialisée, c'est sans doute le besoin de chaque individu de retrouver ses racines, de mieux les connaître et d'en être fier. Par ailleurs, la notion de développement durable, qui s'impose lentement mais sûrement dans les consciences comme une question de survie, renvoie quotidiennement citoyens et élus face à leurs responsabilités vis-à-vis des générations futures. Comment pourrions nous concevoir concrètement ces responsabilités si nous n'avons pas en permanence sous les yeux le magnifique héritage des générations qui nous ont précédés et refusions d'en prendre soin ? Paradoxalement, les moyens consacrés par les collectivités publiques à la conservation du patrimoine sont de plus en plus disputés, le même argent du contribuable servant à l'accomplissement de nouvelles tâches publiques également nécessaires et parfois plus urgentes dans des domaines aussi divers que l'aide sociale, la formation et la recherche, la santé, les infrastructures de mobilité ou encore la sécurité. Heureusement, les situations de pénurie et l'apparition de contraintes nouvelles ont toujours stimulé l'innovation et l'ingéniosité des équipes qui y ont été confrontées, comme le sont aujourd'hui dans mon département les sections «archéologie cantonale» et «monuments et sites» au sein du Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL).

### Archéologie cantonale

L'archéologie cantonale vaudoise s'est penchée sur son passé et sur son présent, lors des Etats généraux du patrimoine de 1997, puis, à nouveau en 1998, à l'occasion de la célébration du 100<sup>e</sup> anniversaire de la première loi cantonale en Suisse, visant à la conservation de ce qui n'était encore que «monuments et objets d'art», avant de devenir «patrimoine» au XXI<sup>e</sup> siècle.

Le parcours des dix dernières années, pour être plus bref, n'en n'a pas été plus facile, dans les conditions vécues tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les trains successifs de mesures d'économie, de rationalisation

et de compression, aussi bien cantonales que fédérales, ont affecté ce domaine, alors qu'inversement, la conjoncture, multipliant les affaires et les amplifiant, n'a cessé d'augmenter la pression sur le patrimoine.

Depuis 1996, par ailleurs, les cantons ont à appliquer les dispositions de la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique, dite Convention de Malte, à laquelle la Suisse a adhéré. Cette convention implique une protection effective des sites les plus importants, la mise en œuvre d'une archéologie réellement préventive et la garantie d'une prise en charge adéquate.

Ces dernières années ont été marquées par d'énormes opérations de fouilles liées aux derniers grands travaux fédéraux, routes nationales et Rail 2000. Ces programmes, étalés sur cinq à dix années d'interventions dans le terrain, ont renouvelé les connaissances dans les domaines concernés. Mais ils chargent le service cantonal du traitement d'une quantité de données archéologiques sans précédent, nécessitant des investissements pluriannuels.

Simultanément, ce sont des centaines d'investigations de caractère plus traditionnel, allant des simples sondages et observations jusqu'aux grands chantiers de fouilles préventives qui ont été conduites dans tous les sites du canton touchés par des projets d'aménagement communaux ou privés. Cette activité atteste l'efficacité des procédures de détection de ces projets, procédures fondées sur des inventaires et des cartes mis à jour en permanence.

En revanche, la protection effective des sites à préserver pour le long terme, en raison de leur importance scientifique ou patrimoniale, est loin d'être acquise pour tous ceux qui le mériteraient. Nous soutenons le projet engagé dans ce sens par les archéologues cantonaux suisses pour les sites préhistoriques en milieu humide, en vue de leur protection au titre du patrimoine mondial. Sur les quelque 400 sites de ce genre recensés aujourd'hui en Suisse, plus d'une centaine sont vaudois, situation bien représentative de la richesse patrimoniale, mais aussi des responsabilités cantonales dans ce domaine.

La réalisation des fouilles archéologiques se justifie principalement par la sauvegarde des données historiques qu'elles permettent. Mais ce but n'est atteint que si l'étude et la production des résultats s'enchaînent avec les travaux de terrain. Cette autre exigence de la Convention de Malte est également prise en compte et, depuis plus d'une décennie, on veille à réserver et engager des moyens, si possible adéquats, pour les études et publications. La vingtaine de monographies publiées depuis 1997 dans la série des Cahiers d'archéologie romande, consacrées à des résultats de fouilles récentes, démontre que cet objectif peut être atteint, en dépit de la longue durée qu'impliquent parfois ces études, notamment grâce à une collaboration active avec les autres secteurs du domaine du patrimoine, les musées, les universités et les associations.

Vingt-cinq autres projets analogues sont en cours, dont nous espérons le proche aboutissement. Ils attestent que l'archéologie vaudoise tient plus qu'honorablement son rang parmi les institutions nationales comparables, pour ce qui concerne la «production scientifique».

La Convention de Malte fixe des principes clairs pour la question du financement de l'archéologie préventive et des travaux «post-fouilles». Les collectivités publiques et les partenaires privés ont à se répartir les charges, tout au moins dans le cadre des grands travaux publics. Cet aspect fondamental des entreprises archéologiques est réglé de manière favorable dans la législation fédérale qui applique clairement le principe du «casseur-payeur» pour les tâches de la Confédération pouvant porter atteinte à l'environnement ou au patrimoine. Le service cantonal veille depuis plusieurs décennies à la bonne application de ces dispositions et il s'emploie particulièrement à leur pérennité, au travers des nombreuses modifications qui marquent le passage au nouveau régime de la péréquation financière fédérale.

La législation cantonale vaudoise reste plus réservée dans le domaine du financement. Si la nouvelle Constitution cantonale déclare clairement les responsabilités de l'Etat pour la préservation du patrimoine, la loi limite son engagement dans l'archéologie à la possibilité «de participer financièrement aux fouilles» (art. 56 LPNMS).

La prise en charge des montants souvent importants induits par les interventions prescrites par le service cantonal est donc réglée de cas en cas. La participation ou le subventionnement de l'Etat est engagé

selon ses possibilités budgétaires. Le recours au subventionnement de la Confédération, pour les objets importants, est également traité par le service cantonal, qui doit veiller à une judicieuse répartition des contributions pour les divers objets et domaines du patrimoine. Le régime imposé par la Confédération, dans le cadre de la nouvelle péréquation financière, qui implique une planification rigide et anticipée des objets, laisse augurer des difficultés dans le domaine de l'archéologie. Les découvertes imprévisibles et les situations urgentes y sont en effet particulièrement fréquentes.

### Monuments et sites

1998 a vu la fin de l'opération de recensement commencée un quart de siècle plus tôt. Depuis, l'effort a porté sur la mise à jour des quelque 78 000 fiches accumulées et sur le développement d'outils informatiques performants permettant d'une part, à l'administration de gérer plus efficacement les dossiers, d'autre part, au public d'avoir un accès direct aux informations essentielles du recensement par l'intermédiaire de Geoplanet, le guichet cartographique de l'Etat de Vaud. Cette modernisation s'inscrit dans le grand mouvement actuel vers la cyberadministration qui, en s'accompagnant d'un passage irréversible du papier à l'informatique, ne va pas sans poser de sérieuses questions de conservation et d'archivage à long terme de la documentation générée par les interventions. En parallèle, la Confédération a poursuivi ou achevé plusieurs inventaires dont elle a ensuite transmis l'application aux cantons. C'est notamment le cas de l'ISOS (pour *Inventar Schützenswerter Ortsbilder der Schweiz, Inventaire des Sites construits*) et de l'IVS (Inventaire des Voies de communication Historiques de la Suisse).

Le développement durable est un des axes forts de la politique du Département des infrastructures. Or, la conservation des monuments et sites, qui est indiscutablement une de ses composantes, en est paradoxalement, à la fois bénéficiaire et victime. En effet, si une partie des différentes politiques menées contribue largement à la prise en compte du patrimoine bâti dans l'aménagement du territoire, d'un autre côté, les très nombreuses mesures d'économies d'énergie qui se mettent actuellement en place font peser sur lui une pression accrue. Crépis isolants, fenêtres industrielles aux performances énergétiques insurpassables ainsi que, de plus en plus, panneaux solaires, sont autant d'éléments dont l'usage peut se révéler

difficilement compatible avec la conservation du patrimoine. Ménager chèvre et chou se révèle alors un exercice très délicat. C'est une des raisons pour lesquelles le Département a mis en place une commission consultative ad hoc chargée de veiller à l'intégration correcte des panneaux solaires et photovoltaïques sur les immeubles et dans les sites protégés.

En ce qui concerne l'activité de contrôle des dossiers, on relèvera que, durant les années 1998-2008, la prise en compte des inventaires fédéraux (ISOS et IVS) est devenue effective, en particulier sous la pression du Tribunal administratif qui y fait désormais systématiquement référence. La Section des Monuments et sites a en outre reçu mission d'assister le service du développement territorial dans la gestion des bâtiments hors-zone pouvant présenter un intérêt patrimonial. Enfin la conjoncture favorable a relancé l'activité de construction et par conséquent de transformation et de réhabilitation du patrimoine bâti.

Tout ceci a provoqué, pour les collaborateurs de la section des Monuments et sites, une augmentation massive de leur charge de travail. Le nombre de dossiers contrôlés dans le cadre des demandes de permis de construire a ainsi passé en dix ans de 383 à 671, soit une augmentation de plus de 75%. Par ailleurs, la décennie a également vu un nombre croissant de décisions contestées. Alors que, dans les années nonante, le nombre annuel d'appels en cause de la Section des monuments et sites par le Tribunal administratif pouvait encore se compter sur les doigts d'une main, ce nombre a, depuis 2003, pris l'ascenseur pour atteindre 28 en 2007 (+ 460%).

Pendant ce même temps, la dotation en personnel de la Section des Monuments et sites est en revanche restée identique. Le transfert dans la section, pour des raisons de synergie, de la Rédaction des monuments d'art et d'histoire ainsi que de l'Office de la protection des biens culturels, précédemment rattachés aux Archives cantonales vaudoises, ne peut à l'évidence pas être compté comme un renforcement. Dans le domaine financier, la situation s'est hélas dégradée. En 1998, près de Fr.1 800 000.- pouvaient être versés à des communes ou à des privés, sous forme de subventions. En 2007, sous la pression budgétaire imposée par l'assainissement des finances cantonales, ce chiffre n'atteignait plus que Fr. 986 500.-. Parallèlement, en 2004, le Conseil d'Etat décidait d'un

moratoire, toujours en vigueur à ce jour, sur l'octroi de subsides aux communes. Quant à la Confédération, dans le même laps de temps, elle a d'abord réduit de moitié les moyens financiers disponibles pour la conservation des monuments et sites avant d'annoncer un moratoire de quatre ans.

Malgré ces conditions défavorables, plusieurs grands chantiers ont pu, sur leur lancée, être menés à terme. Parmi les opérations les plus marquantes, on mentionnera la restauration de l'église abbatiale de Romainmôtier, celle de l'église de Grandson, celle du château de Nyon et l'achèvement de celle du portail peint de la cathédrale, commencée une trentaine d'années plus tôt. Mais la plus spectaculaire restera sans doute l'inscription, le 28 juin 2007, du vignoble de Lavaux sur les listes du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ces moments forts ne doivent cependant en aucun cas occulter le travail de base, les interventions de tous les jours, effectuées sur un corpus patrimonial allant du Moyen Age au XX<sup>e</sup> siècle et comprenant, comme dans un inventaire à la Prévert, sites construits, châteaux, églises, maisons de ville, chalets d'alpage, fermes foraines, patrimoine industriel, patrimoine technique, sans oublier quelques objets mobiles comme les bateaux à roues de la Compagnie générale de navigation.

A l'avenir, on ne peut qu'espérer que des moyens accrus (financiers et humains) puissent être à nouveau affectés à la conservation du patrimoine bâti. En ce qui concerne la connaissance du corpus patrimonial, le recensement du patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle a pu enfin démarrer alors que le recensement du patrimoine aéronautique, d'une richesse inattendue en Suisse, est en voie d'achèvement, grâce surtout à des aides extérieures bénévoles.

Les défis à affronter sont multiples. Ils tiennent autant à la pression que subit le patrimoine du fait de la haute conjoncture et de l'adaptation des constructions aux normes d'aujourd'hui qu'au passage déjà évoqué à la cyberadministration. Parmi ces défis, celui de l'archivage, toujours repoussé faute de temps, des milliers de dossiers traités par la Section des monuments et sites au cours de ses trente-cinq ans d'activité sous sa forme actuelle n'est sans doute pas le moindre, sous peine de voir toute une mémoire disparaître avec la génération qui l'a suscitée. ■



Journées européennes du patrimoine 2007: les désormais fameux chaussons bleus des JEP. © Section Monuments et sites, SIPAL.

## Une loi fédérale exemplaire: la Loi sur le transfert international des biens culturels (LTBC)

par Yves Fischer, Chef de service, Transfert international des biens culturels, Office fédéral de la culture

*Le présent article donne un aperçu de certains domaines de la Loi sur le Transfert International des biens culturels (LTBC). Il présente notamment les mesures pouvant contribuer à mieux protéger le patrimoine culturel de la Suisse et celui d'autres états. Le service spécialisé en matière de transfert international des biens culturels de l'Office fédéral de la culture est chargé de la mise en œuvre et de l'exécution de la LTBC. Cette loi a des effets positifs: la communauté internationale salue les efforts de la Suisse en faveur de la lutte contre le transfert illicite de biens culturels. Les milieux concernés profitent du cadre légal amélioré ainsi que de la meilleure réputation de la Suisse dans ce domaine.*

### Point de départ

À côté des Etats-Unis, de l'Angleterre et de la France, la Suisse fait partie des principales places mondiales du marché de l'art. Ce marché constitue un important facteur culturel et économique pour la Suisse. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la LTBC le 1<sup>er</sup> juin 2005<sup>1</sup>, la Suisse n'avait toutefois pas, au niveau fédéral, de législation spécifique à ce domaine. Contrairement aux autres nations importantes du commerce de l'art, la Suisse ne recourait pas aux instruments internationaux existants. Ainsi, le patrimoine culturel suisse, comme celui des autres Etats, n'était pas à l'abri d'activités dommageables. Ajoutons encore que la Suisse a eu longtemps la réputation d'être une des plaques tournantes du transfert illicite des biens culturels.

Au cours des dernières décennies, le transfert illégal de biens culturels a connu un développement qui en a fait une activité extrêmement lucrative. Les transactions illégales ont souvent pour corollaires le vol, le pillage de sites archéologiques, la destruction de biens culturels, la contrebande et le blanchiment d'argent. Les archives et les bibliothèques ne sont pas non plus à l'abri de ces actes. Le patrimoine culturel de nombreuses régions du monde a ainsi subi des dommages massifs. Ce phénomène affecte aussi directement la Suisse. Enfin, il convient de rappeler les conséquences désastreuses de l'état de guerre pour

les biens culturels, comme le montrent les situations en Irak et en Afghanistan.

La présente contribution a pour objectif de donner un aperçu des mesures légales existant en Suisse.

### Bases légales

Les lacunes juridiques dans le domaine du transfert des biens culturels ont incité le Conseil fédéral à ratifier, en octobre 2003, la *Convention de l'UNESCO du 14 novembre 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites de biens culturels* (Convention de l'UNESCO de 1970), ainsi qu'à ordonner les mesures législatives correspondantes.

#### 1. *Convention de l'UNESCO de 1970*

La Convention de l'UNESCO de 1970 est un traité international multilatéral qui contient les dispositions minimales auxquelles doivent satisfaire les mesures législatives, administratives et internationales que les Etats parties ont à prendre pour empêcher le trafic illégal des biens culturels. A ce jour, 115 Etats l'ont ratifiée. La Convention n'est pas directement applicable; cela signifie qu'il est nécessaire de concrétiser les obligations qu'elle comporte dans le droit national. C'est ce que la Suisse a fait en élaborant la *Loi fédérale du 20 juin 2003 sur le transfert international des biens culturels* (LTBC; SR 444.1) et l'*Ordonnance du 13 avril 2005 sur le transfert international des biens culturels* (OTBC; SR 444.11).

<sup>1</sup> Pierre GABUS; Marc-André RENOLD, *Commentaire LTBC – Loi fédérale sur le transfert international des biens culturels (LTBC)*, Genève [etc.]: Schulthess, 2006, 374 p.; Felix Heinz SIEGFRIED, *Internationaler Kulturgüterschutz in der Schweiz – Das Bundesgesetz über den internationalen Kulturgütertransfer (Kulturgütertransfergesetz, KGTG)*, Frankfurt am Main, Bern [etc.]: P. Lange, 2006, 306 S. (Schriftenreihe zum Urheber- und Kunstrecht); Andrea F.G. RASCHER; Marc BAUEN; Yves FISCHER; Marie-Noëlle ZEN-RUFFINEN, *Cultural Property Transfer, Transfert des biens culturels, Trasferimento dei beni culturali, Kulturgütertransfer*, Bruxelles: Bruylant; Zürich; Basel; Genf: Schulthess, 2005, 406 p.; Boris Thorsten GRELL; Matthias H. PLUTSCHOW, *Sorgfaltspflichten gemäss Kulturgütertransfergesetz (KGTG) – Anleitung mit praktischen Tipps*, Zürich; Basel; Genf: Schulthess, 2005, 68 S. (Recht für die Praxis). Pour toute information supplémentaire: [www.bak.admin.ch/kgf](http://www.bak.admin.ch/kgf)

## 2. LTBC et OTBC

Entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2005, la LTBC et l'OTBC prennent en compte pour l'essentiel les objectifs suivants:

- elles adaptent la législation fédérale aux normes minimales internationales en concrétisant la convention de l'UNESCO de 1970 dans le droit suisse;
- elles créent les bases légales qui permettent de combattre les abus observés dans le domaine du transfert des biens culturels;
- elles renforcent la collaboration internationale dans ce domaine et encouragent les échanges légaux de biens culturels.

Avec cette législation, la Suisse s'est donc dotée d'un instrument permettant de combattre le transfert illicite et de promouvoir le transfert licite des biens culturels.

## 3. Accords bilatéraux

Afin de sauvegarder les intérêts relevant de la politique culturelle comme de la politique extérieure et d'assurer la protection du patrimoine culturel, le Conseil fédéral peut conclure des traités internationaux portant sur l'importation et sur le retour des biens culturels avec les Etats parties à la Convention de l'UNESCO de 1970 (art. 7 LTBC). Les accords bilatéraux servent, d'une part, à protéger le patrimoine culturel des Etats étrangers et, d'autre part, à conserver le patrimoine culturel suisse. Ils fixent les conditions de conformité juridique de l'importation de biens culturels dans le territoire de l'une des parties contractantes. Les accords règlent en outre les modalités de retour des biens culturels illégalement importés. Enfin, ils comportent différentes dispositions concernant l'échange d'informations et la collaboration dans la lutte contre le transfert illégal des biens culturels.

Ces réglementations ne prendront effet qu'avec l'entrée en vigueur des différents accords. Or, aucun n'avait encore eu lieu en février 2008. L'entrée en vigueur sera communiquée en temps opportun sur le site Internet de l'Office fédéral de la culture ([www.bak.admin.ch/kgf](http://www.bak.admin.ch/kgf)).

## 4. Ordonnance concernant l'Irak

Le 28 mai 2003, eu égard au danger que l'état de guerre faisait courir aux sites culturels et au risque accru d'exportations illicites, le Conseil fédéral a décidé de prendre des mesures visant à faciliter la restitution des biens culturels irakiens (adaptation de l'ordonnance instituant des mesures économiques envers la République d'Irak du 2 août 1990; RS 946.206). A l'avenir, des mesures analogues pourront être prises en application de la LTBC.

Sont interdits depuis lors l'importation, le transit, l'exportation, le commerce, le courtage, l'acquisition et toute autre forme de transfert de biens culturels irakiens ayant été volés en République d'Irak, soustraits de la maîtrise de leurs ayants droit en Irak et contre la volonté de ces derniers, ou exportés illégalement hors de la République d'Irak depuis le 2 août 1990. Les biens culturels provenant de fouilles illégales sont également inclus. L'exportation illégale d'un bien culturel irakien est présumée lorsqu'il est établi que celui-ci se trouvait en République d'Irak après le 2 août 1990.

Les personnes et les institutions en possession de tels biens culturels sont tenues de les déclarer sans délai à l'Office fédéral de la culture (service spécialisé dans le transfert international des biens culturels). Le Conseil international des musées (ICOM) a publié en 2003 une «liste rouge» des biens culturels irakiens (International Council of Museums: [www.icom.org](http://www.icom.org)). Il s'agit d'une liste des biens culturels les plus menacés de vol, de pillage et d'exportation illégale. L'ICOM a publié une liste analogue en 2006 pour l'Afghanistan.

## Objet de la LTBC

La LTBC règle l'importation en Suisse des biens culturels, leur transit et leur exportation ainsi que le retour des biens culturels qui se trouvent en Suisse. Par ce biais, la Confédération entend contribuer à protéger le patrimoine culturel de l'humanité et prévenir le vol, le pillage ainsi que l'exportation et l'importation illicites des biens culturels (art. 1 LTBC). Les archives peuvent être comprises dans la notion de bien culturel, comme le prévoit l'article 1<sup>er</sup> de la Convention de l'UNESCO de 1970 auquel renvoie l'article 2 LTBC.

### 1. Protection du patrimoine culturel suisse

#### a) Inventaire fédéral

La protection du patrimoine culturel suisse constitue le premier axe autour duquel la loi s'articule. A l'avenir, les biens culturels qui appartiennent à la Confédération

ration et qui revêtent une importance significative pour le patrimoine culturel suisse seront inscrits dans un inventaire (inventaire fédéral). La conséquence en est qu'ils ne peuvent faire l'objet d'une prescription acquisitive ni être acquis de bonne foi, et que leur sortie temporaire du territoire suisse est soumise à autorisation. La Confédération publiera l'inventaire sous forme de banque de données électroniques (art. 3 LTBC).

La LTBC permet aux cantons de relier leurs inventaires des biens culturels à celui de la Confédération. Il appartient aux cantons de déterminer le contenu concret des inventaires. Les biens culturels des particuliers peuvent y être inscrits, à la condition que ceux-ci aient donné leur accord. Les cantons sont encore libres de déterminer quelles sont les conséquences juridiques de l'inscription d'un bien culturel dans un inventaire cantonal. Ils peuvent notamment déclarer que les biens culturels figurant dans leurs inventaires ne peuvent faire l'objet d'une prescription acquisitive ni être acquis de bonne foi, et qu'une action en revendication est imprescriptible (art. 4 LTBC). Les cantons doivent examiner si et comment ils entendent profiter de cette possibilité de renforcer la protection de leurs biens culturels. Ils doivent notamment veiller à ce que leurs inventaires puissent être reliés électroniquement à l'inventaire fédéral, c'est-à-dire qu'ils soient disponibles sur Internet<sup>2</sup>.

#### b) Amélioration de la protection des biens archéologiques

Au moment de l'entrée en vigueur de la LTBC, une précision ayant pour but de mieux protéger le patrimoine archéologique suisse a été apportée à la disposition correspondante au niveau fédéral (art. 724 al. 1 du Code civil - CC; RS 210). Elle répond à un besoin clairement exprimé par les cantons dans le cadre de l'élaboration de la loi.

Selon l'article 724 CC, les pièces archéologiques offrant un intérêt scientifique sont la propriété du canton sur le territoire duquel elles ont été trouvées (al. 1). La propriété des biens qui n'appartiennent à personne (telles que les découvertes fortuites) est ainsi directement attribuée au canton. Cette nouvelle formulation met un terme aux discussions dogmatiques sur le moment de l'acquisition de la propriété par les cantons. Les cantons sont désormais *ipso iure* propriétaires des objets qui n'appartiennent à personne, en vertu du fait que ceux-ci se sont trouvés sur leur territoire. Or, si l'on tient compte des intérêts de

l'archéologie contextuelle, tout objet archéologique doit être considéré comme ayant un intérêt scientifique au sens de cette disposition. En effet, dans le contexte plus global du site où il a été découvert, tout objet archéologique peut fournir des informations et des éclaircissements importants permettant de mieux comprendre le passé.

L'alinéa 1bis soumet les objets évoqués à l'alinéa 1 à des restrictions commerciales: il dispose que les objets issus de fouilles ne peuvent être aliénés sans l'autorisation des autorités cantonales compétentes. Cela veut dire qu'ils ne sont pas négociables (qualification comme *res extra commercium*). Tout acte juridique conclu sans une autorisation correspondante est frappé de nullité. Dans le cas où l'appropriation de tels objets résulte de fouilles archéologiques illégales, le canton concerné peut réclamer ces objets en tout temps et à toute personne en Suisse.

<sup>2</sup> Les archives peuvent en principe être considérées comme inaliénables, comme l'affirme une partie de la doctrine\*, et ce, même lorsque l'inaliénabilité n'est pas expressément prévue par la loi. En effet, par essence, les archives sont destinées à la conservation et à la transmission durables. Au niveau fédéral, la *Loi du 26 juin 1998 sur l'archivage* (RS 152.1) prévoit l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité à l'article 20. Par conséquent, une action de la Confédération contre un possesseur d'une pièce d'archives volée ne se prescrit jamais. Plusieurs réglementations cantonales prévoient des mesures similaires.

Ainsi, l'art. 3 de la *Loi du 11 octobre 1984 sur les archives publiques de la République et Canton du Jura* (RSJU 441.21) statue: «1 Les archives sont des biens du domaine public dont la propriété est inaliénable. 2 Elles ne peuvent être acquises par prescription.»

L'art. 2 al. 3 de la *Loi du 1<sup>er</sup> décembre 2000 sur les archives publiques de l'État de Genève* (RSG B 2 15) statue: «Les archives publiques sont des biens du domaine public. Elles ne peuvent être acquises par prescription.»

L'art. 66 de la *Loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites* (LPNMS; RSV 450.11) du Canton de Vaud stipule: «Les objets mobiliers classés appartenant à l'État ou à une commune sont inaliénables.» Selon une lecture erronée de l'art. 2 du *Règlement du 6 octobre 1989 pour les Archives cantonales vaudoises* (RSV 432.11.1), une partie de la doctrine\* estime que les archives peuvent être considérées comme étant classées aux termes de l'article précité: «Les Archives cantonales ont pour mission [...] de conserver et de classer les documents d'archives appartenant ou confiés à l'État de Vaud [...]» (c'est l'auteur qui souligne). Nous pensons qu'il n'est évidemment pas question ici d'un classement au sens des art. 52 ss. LPNMS.

\* Marc WEBER, *Unveräusserliches Kulturgut im nationalen und internationalen Rechtsverkehr*, Berlin/New York: W. de Gruyter, 2002, S. 25 ff. (Schriften zum Kulturgüterschutz); Peter HÄNNI, «Die Auswirkungen auf das kantonale Recht bei der Umsetzung völkerrechtlicher Verpflichtungen der Schweiz auf dem Gebiete des Kulturgüterschutzes, 2.7.1997», dans *Transfert international des biens culturels: Convention de l'UNESCO et Convention d'UNIDROIT de 1995 – Documentation: Avis de droit mandatés par la Confédération*, éd. par l'Office fédéral de la culture, Berne, 1998, p. 47 sq.

### c) Déclaration douanière

Un autre élément de protection et de contrôle est l'obligation de déclarer l'importation, l'exportation et le transit de tout bien culturel. La déclaration douanière doit notamment indiquer le type d'objet, puis fournir des informations aussi précises que possible sur le lieu de sa fabrication ou, s'il s'agit de produits de fouilles ou de découvertes archéologiques ou paléontologiques, sur le lieu de sa découverte. En outre, pour l'importation et le transit, la déclaration doit préciser si l'exportation d'un bien culturel hors d'un Etat partie à la Convention de l'UNESCO de 1970 est soumise à autorisation selon la législation de cet Etat. De telles indications fournissent aux douanes de précieux éléments de contrôle. Les autorités douanières sont habilitées à retenir des biens culturels suspects lors du transit, de l'importation ou de l'exportation et à dénoncer les cas frauduleux aux autorités pénales. L'entreposage de biens culturels dans un port franc est désormais assimilé à une importation, c'est-à-dire qu'il est également assorti de l'obligation de déclarer. Une telle mesure permet notamment de combattre la pratique du stockage intermédiaire de biens culturels d'origine douteuse.

### 2. Protection du patrimoine culturel d'autres Etats

Sur demande d'un Etat qui a ratifié la Convention de l'UNESCO de 1970, le Conseil fédéral peut conclure des traités internationaux (accords bilatéraux) portant sur l'importation et sur le retour des biens culturels (Art. 7 LTBC). Les accords bilatéraux ont pour objectif d'empêcher le trafic illicite de biens culturels entre les deux Etats parties.

Les accords bilatéraux s'appliquent aux catégories de biens culturels qui revêtent une importance significative pour le patrimoine culturel des parties cocontractantes. Ces catégories sont répertoriées dans les annexes desdits accords. Il s'agit, en premier lieu, de catégories d'objets archéologiques dont l'importance significative pour le patrimoine culturel d'un Etat est reconnue, ainsi que l'ont affirmé les Chambres fédérales (voir le *Bulletin officiel* BO 2003 N 32 et 2003 E 549 sq.). D'autres catégories de biens culturels énoncés à l'article 1<sup>er</sup> de la Convention de l'UNESCO de 1970 peuvent, bien entendu, être également reconnues comme ayant une importance significative pour le patrimoine culturel d'un Etat.

En spécifiant le matériau, le type, l'époque et d'autres caractéristiques, les annexes des accords permettent

d'identifier et de classer les biens culturels en question. Les catégories de biens culturels décrites de façon abstraite dans les annexes seront enrichies d'exemples concrets et illustrés. Ces données seront publiées sur Internet et faciliteront ainsi l'application des nouvelles dispositions par les milieux concernés et intéressés.

Quiconque importe en Suisse ou fait transiter par la Suisse des biens culturels faisant l'objet d'un accord bilatéral est tenu de prouver aux autorités douanières que les dispositions sur l'exportation en vigueur dans l'Etat partie étranger sont respectées. Si la réglementation de l'Etat partie étranger soumet l'exportation de tels biens culturels à autorisation, celle-ci doit être présentée aux autorités douanières suisses (art. 24 al. 3 OTBC). Quiconque possède un bien culturel qui a été importé illicitement en Suisse peut faire l'objet d'une action en retour de l'Etat d'où ce bien a été illicitement exporté (art. 9 al. 1 LTBC). Quiconque doit restituer un bien culturel qu'il avait acquis de bonne foi a droit, au moment du retour, au versement d'une indemnité (art. 9 al. 5 LTBC).

Le Conseil fédéral a déjà conclu des accords bilatéraux avec l'Italie (octobre 2006), le Pérou (décembre 2006) et la Grèce (mai 2007). Ils entreront en vigueur au cours des prochains mois. D'autres accords sont en préparation avec des Etats de l'espace méditerranéen, de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale.

Afin de pouvoir assurer une meilleure protection du patrimoine culturel, la LTBC prévoit finalement des dispositions sur l'entraide administrative et judiciaire entre les autorités suisses et étrangères, ainsi que la possibilité d'allouer des aides financières (art. 22 et 14 LTBC).

### 3. Devoir de diligence

En règle générale, un bien culturel ne peut faire l'objet d'un transfert que si l'on est en droit de présumer, au vu des circonstances, que ce bien n'a pas été volé ni enlevé à son propriétaire sans sa volonté, qu'il ne provient pas de fouilles illicites et n'a pas été importé illicitement. Quiconque vend, distribue, procure, acquiert, importe ou exporte un bien culturel qui n'est pas conforme à ces conditions est passible de peine pénale (art. 24 LTBC).

En plus de ce devoir de diligence général, les commerçants d'art et les personnes pratiquant la vente aux enchères sont assujetties à certaines contraintes spécifiques. Elles sont, notamment, tenues d'établir

l'identité du fournisseur et du vendeur et d'exiger de ceux-ci une déclaration écrite sur leur droit de disposer du bien culturel. Elles sont, en outre, obligées de tenir un registre des acquisitions de biens culturels. Celui-ci doit mentionner l'origine, la description et le prix d'achat du bien culturel ainsi que le nom et l'adresse du fournisseur ou du vendeur. Les enregistrements et les pièces justificatives doivent être conservés pendant 30 ans (art. 16 LTBC).

#### **4. Encouragement des échanges internationaux entre musées**

Afin d'encourager et faciliter les échanges internationaux de biens culturels entre musées, la LTBC prévoit la possibilité de délivrer des garanties de restitution. En effet, l'octroi d'une garantie de restitution prend une importance accrue dans les prêts internationaux entre musées. Aujourd'hui, avant de prêter des objets de leurs collections à une exposition se tenant à l'étranger, beaucoup d'institutions demandent une garantie de restitution au pays d'accueil.

Une telle garantie met les objets prêtés à l'abri d'éventuelles revendications de tiers ainsi que de toute procédure judiciaire le temps de leur présence en Suisse. Elle leur confère une sorte d'immunité étatique. Le service spécialisé en matière de transfert international des biens culturels de l'Office fédéral de la culture est l'organe qui a la compétence pour délivrer ces garanties. Toutes les informations relatives à la

délivrance de garantie se trouvent sur la page d'accueil de l'Office fédéral de la culture ([www.bak.admin.ch/kgf](http://www.bak.admin.ch/kgf)). Il est impératif que la demande soit déposée auprès du service spécialisé trois mois au moins avant l'importation projetée du bien culturel, avec un extrait du contrat de prêt. Ce dernier doit faire ressortir sans équivoque que le bien culturel retournera dans l'Etat où il a été emprunté au terme de l'exposition.

#### **Service spécialisé**

Le service spécialisé en matière de transfert international des biens culturels de l'Office fédéral de la culture est chargé de la mise en œuvre et de l'exécution de la LTBC. Il conseille et assiste les autorités fédérales dans le domaine du transfert des biens culturels et coordonne les travaux. Il collabore avec les autorités cantonales ainsi qu'avec celles d'autres Etats et représente la Suisse dans les questions relevant du transfert des biens culturels au niveau international. Le service spécialisé renseigne les commerçants d'art et les personnes pratiquant la vente aux enchères ainsi que les autres milieux intéressés. Il est responsable de la délivrance des garanties de restitution. Il est, en outre, tenu de contrôler le respect du devoir de diligence. L'action du service spécialisé est basée sur les principes de prévention, de coopération et de répression. ■



Journées du patrimoine 2007: Vevey, le château de l'Aile. Avant la visite, le public écoute avec attention les explications de l'historien de l'art et archéologue Luigi Napi. © Section Monuments et sites, SIPAL.

## La politique de la mémoire: instrument de pilotage de la sauvegarde de l'information

par Mirta Olgiati, Peter Knoepfel, Institut de Hautes Etudes en Administration Publique (IDHEAP)

### Genèse des travaux de conception d'une nouvelle politique publique

L'idée de la création d'une politique publique de la mémoire au niveau national est née des réflexions menées conjointement depuis plusieurs années par des membres de la direction de l'Office fédéral de la culture (OFC) et de la Bibliothèque nationale suisse, ainsi que par l'Unité d'enseignement et de recherche politiques publiques et durabilité de l'Institut de hautes études en administration publique. L'OFC a confié à ce dernier le mandat de proposer pour fin 2008 un rapport contenant les éléments de base et l'architecture générale d'une nouvelle politique publique capable de garantir la transmission à long terme des informations d'intérêt collectif. Afin de mener à bien cette tâche complexe, nous étudions de manière approfondie le fonctionnement empirique des mécanismes de mémorisation<sup>1</sup> d'informations se situant au cœur d'un choix d'établissements classiques d'archivage, d'administrations publiques au niveau fédéral et cantonal, d'entreprises privées en Suisse<sup>2</sup>. Des études de cas seront également réalisées dans un pays étranger développant une politique publique comparable à celle qui est souhaitée ici.

Cet article constitue une première ébauche des propositions que nous envisageons de développer dans nos recommandations à l'OFC sur la base des analyses empiriques effectuées jusqu'ici. Les éléments présentés sont donc susceptibles de subir des modifications selon le chemin que la suite de nos travaux prendra.

### Pilotage actuel de la sauvegarde de l'information

Le fonctionnement de notre société entière s'appuie très fortement sur la production et la sauvegarde de l'information. Tout acteur – qu'il soit public ou privé – n'est à même de travailler de manière satisfaisante que s'il prend soin de l'information qu'il produit et qu'il utilise dans l'exercice de ses activités. Selon l'utilité et la valeur qu'elle recèle, l'information doit pouvoir être conservée par le producteur lui-même à plus ou moins long terme et ensuite, si elle représente une valeur archivistique et collective reconnue, elle

est prise en charge par un établissement d'archivage ou un autre organe exerçant cette même fonction. A travers ce processus, l'information arrivée à un stade définitif de son évolution est donc capturée, fixée sur différents types de supports matériels de nature analogique ou digitale et devient – après un délai variable selon le domaine et la catégorie d'information dont il s'agit – partie intégrante du patrimoine documentaire. Ce patrimoine constitue la mémoire de notre société.

En Suisse, au niveau fédéral, la conservation à long terme de l'information par les producteurs et par les établissements d'archivage est pilotée au niveau de politiques publiques différentes.

La gestion et la conservation de l'information au niveau des producteurs sont généralement dirigées par les acteurs des politiques publiques substantielles (ou sectorielles) dans lesquelles leur action s'insère: leurs bases légales consacrent généralement un ou quelques articles au thème, mais leur but se limite à souligner l'utilité qu'une bonne gestion et conservation de l'information revêtent dans le domaine en question<sup>3</sup>.

1 Dans le cadre de nos réflexions, nous utilisons à dessein une terminologie s'éloignant du vocabulaire couramment utilisé en archivistique. Nous recherchons, en effet, des termes qui soient aussi universels et neutres que possible et qui puissent être utilisés en relation avec tout processus de conservation d'informations et indépendamment de l'existence ou de l'absence de procédures d'archivage.

2 Les différentes études empiriques réalisées jusqu'ici sont publiées sous forme de rapports de travail: Peter KNOEPFEL, Mirta OLGIATI, *Politique de la mémoire nationale. Etude de base*, Chavannes-près-Renens: IDHEAP, 2005; Peter KNOEPFEL, Mirta OLGIATI, *Politique de la mémoire nationale. Compléments à l'Etude de base*, Chavannes-près-Renens: IDHEAP, 2007, 52 p.; Peter KNOEPFEL, Mirta OLGIATI, *Politique de la mémoire nationale. Etude principale I*, Chavannes-près-Renens: IDHEAP, 2007, 216 p. Ces documents sont accessibles sur le site Internet de l'IDHEAP ([www.idheap.ch/ppd](http://www.idheap.ch/ppd)) publications → mandats et divers).

3 A titre d'exemple, la sauvegarde des données de la mensuration officielle – qui sont une partie intégrante du système cadastral suisse et constituent donc une mémoire essentielle au fonctionnement de l'Etat – est principalement déterminée par l'art. 31 de l'*Ordonnance sur la mensuration officielle* du 18 novembre 1992 (RS 211.432.2) ainsi que par les art. 80 à 88 de l'*Ordonnance technique sur la mensuration officielle* du 10 juin 1994 (RS 211.432.21).

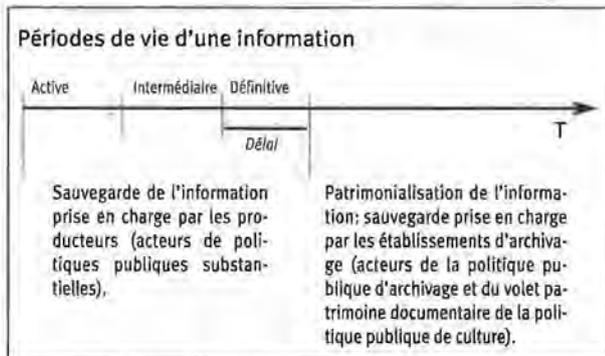


Figure 1.–Partage des tâches entre acteurs publics dans la sauvegarde de l'information.

La sauvegarde du patrimoine documentaire sélectionné et déposé dans un établissement ayant une fonction d'archives est, quant à elle, pilotée de manière détaillée à travers deux politiques publiques différentes:

- d'une part, par la politique publique de l'archivage dont la mise en œuvre est garantie par les Archives fédérales; c'est une politique institutionnelle dans le sens qu'elle impose des obligations de gestion et de versement de documents à un ensemble de politiques substantielles<sup>4</sup>;
- d'autre part, par le volet patrimonial de la politique publique de la culture, qui est une politique substantielle ayant trait à des objets à valeur culturelle. Pour la sauvegarde du patrimoine documentaire, la responsable de la mise en œuvre est la Bibliothèque nationale suisse<sup>5</sup>; on utilise dans ce contexte des instruments de régulation persuasifs (des accords avec les distributeurs plutôt que l'introduction d'un dépôt légal) ou, éventuellement, incitatifs (conservation de supports patrimoniaux contre prestations).

Les instruments de pilotage généraux de la conservation à long terme de l'information actuellement en place se concentrent ainsi quasi exclusivement sur l'information patrimonialisée, c'est-à-dire parvenue au dernier stade de son évolution et ayant été sélectionnée à l'entrée d'un établissement d'archivage. Le soin de gérer les phases qui caractérisent les périodes de vie courante (production, traitement, etc. des données) et intermédiaire (exploitation, utilisation, etc. des données) de l'information est laissé aux acteurs publics individuels et à leurs éventuelles régulations spécifiques.

Or, les changements actuellement en cours – en particulier dans les phases de production de l'information et de fixation de celle-ci sur des supports digitaux –

font que les périodes de vie active et intermédiaire de l'information s'allongent, occupent de plus en plus d'espace et deviennent beaucoup plus importantes. Néanmoins, les acteurs publics – peu sensibles à cette problématique, car occupés à d'autres tâches – doivent être à même d'assurer la sauvegarde de l'information déjà à ce stade de son évolution. Si les bonnes décisions ne sont pas prises, des données fondamentales pour le fonctionnement des politiques publiques risquent de se perdre et de produire une société pour ainsi dire amnésique.

Ainsi, pour affronter les défis liés à la société de l'information dans laquelle nous évoluons, pour être à même d'anticiper l'évolution que prendra la conservation à long terme de l'information, pour garantir enfin le legs d'une mémoire durable aux générations futures, il est, à notre sens, désormais indispensable de prendre en considération de manière intégrale l'ensemble des différentes étapes qui caractérisent les périodes de vie d'une information. Sur cette base, il sera possible de mettre en place un pilotage et des instruments de régulation transversale adéquats, c'est-à-dire appliqués à tous les acteurs de politiques publiques, de la production de l'information jusqu'à la fin de son parcours de vie.

### Risque d'une société amnésique

Si l'on aborde la question de la conservation à long terme de l'information de cette manière, nous ne pouvons pas considérer qu'il existe aujourd'hui en Suisse une politique publique qui pilote ce domaine (une politique de la mémoire). Une politique publique consiste en effet, selon notre définition, en un enchaînement de décisions ou d'activités, intentionnellement cohérentes, prises par différents acteurs, publics et parfois privés, dont les ressources, les attaches institutionnelles et les intérêts varient, en vue de résoudre de manière ciblée un problème défini politiquement comme collectif<sup>6</sup>. La raison de cette absence est que

<sup>4</sup> C'est d'ailleurs parce qu'il s'agit bien d'une politique institutionnelle que la loi qui fonde l'action de la politique publique des archives s'appelle *Loi fédérale sur l'archivage* (LAR) du 26 juin 1998 (RS 152.1) : aucun établissement en particulier n'est cité dans l'intitulé de cette base légale.

<sup>5</sup> La base légale est la *Loi fédérale sur la Bibliothèque nationale suisse* (Loi sur la Bibliothèque nationale, LBNS) du 18 décembre 1992 (RS 432.21). Sur la base de l'art. 4 de l'*Ordonnance sur la Bibliothèque nationale suisse* (Ordonnance sur la Bibliothèque nationale, OBNS) du 14 janvier 1998 (RS 432.211), la Bibliothèque nationale suisse peut en outre renoncer à collectionner certaines catégories d'informations correspondant à sa définition de collection (Helvetica) pour autant qu'elles le soient sur une base exhaustive par un autre établissement.

<sup>6</sup> Peter KNOEPFEL, Corinne LARRUE, Frédéric VARDNE, *Analyse et pilotage des politiques publiques*, Genève/Basel/Münich, Helbin & Lichtenhahn, 2001, p. 29.

les deux politiques publiques mentionnées qui dirigent la sauvegarde du patrimoine documentaire ont été jusqu'ici suffisantes et ont bien fonctionné. Le changement d'époque que nous vivons a comme conséquence que le problème collectif qui avait été reconnu politiquement et à cause duquel les politiques existantes avaient été mises en place a changé: il ne s'agit plus d'assurer la sauvegarde de l'information pour les besoins de l'histoire et pour asseoir la légitimité de l'Etat, mais il s'agit désormais avant tout d'éviter que notre société perde sa mémoire et ne puisse donc plus fonctionner de manière satisfaisante. Si le changement du problème collectif que nous pressentons a effectivement lieu, les instruments actuellement à disposition grâce à l'existence de la politique de l'archivage et du volet patrimonial de la politique de la culture ne seront pas suffisants pour répondre aux défis émergents.

Concrètement, le nouveau problème collectif que nous identifions (pas encore entièrement reconnu politiquement) s'exprime sous forme de risque. Le risque est que, en dépit de la masse d'informations produites, nous ne sachions pas garantir leur préservation à long terme et nous perdions ainsi la conservation physique de notre mémoire avant même que celle-ci ait pu être archivée. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce nouveau risque: dans la pratique quotidienne, chaque producteur devant sauvegarder à long terme des informations constate les changements en cours et se pose la question de savoir quelle direction les choses vont prendre et comment affronter les problèmes qui se font jour. Voici quelques questionnements:

- la production documentaire explose, elle augmente d'autant plus en Suisse que nous produisons dans différentes langues. Pouvons-nous tout conserver ? Nous avons l'impression que les supports digitaux ont une capacité illimitée d'enregistrement des données numériques; les producteurs prennent donc la mauvaise habitude de ne plus trier suffisamment. Sur la base de quels critères faut-il sélectionner ?
- quels supports devons-nous utiliser pour sauvegarder les données numériques, comment cette sauvegarde doit-elle se faire, comment faut-il conserver le lien avec les données analogiques ? Nous constatons que la production documentaire se diversifie, tout comme les supports à disposition: il devient difficile d'organiser les informations selon des critères simples et de choisir les supports adéquats pour une conservation à long terme; le marché, d'ailleurs,

pousse vers la production de supports de courte durée de vie, relativement instables et par conséquent inadaptés pour cette tâche. L'imbrication des supports digitaux dans les supports analogiques traditionnels constitue également un défi;

- comment faut-il identifier l'information à sauvegarder ? Avec les supports numériques, on travaille de plus en plus souvent par couches, en réseau, de manière relationnelle et non pas de manière linéaire. L'information tend à rester active en permanence et à s'échapper ainsi des processus habituels d'archivage (passage de l'archivage à l'historisation). En outre, le besoin en métadonnées augmente;
- sommes-nous responsables de la sauvegarde des données ? Nous constatons que les acteurs de politiques publiques qui participent à la production ou au traitement d'un même type d'information (par exemple, les politiques spatiales) travaillent toujours plus en réseau, ce qui tend à diluer la notion de responsabilité au sujet de la sauvegarde.

Tous les acteurs produisant ou gérant de l'information à sauvegarder à long terme se rendent compte des changements en cours et des difficultés qui se présentent. Les acteurs des politiques de sauvegarde du patrimoine souffrent du fait que leurs établissements héritent souvent de problèmes se manifestant déjà pendant les périodes de vie active et intermédiaire des informations. Les collaborations entre politiques publiques, qui pourraient participer à la résolution des problèmes, sont difficiles à mettre en place. Les conséquences des changements en cours sont déjà visibles. D'une part, une partie des institutions d'archivage n'arrive plus à remplir son mandat d'archivage (trop d'informations) et a des difficultés à entretenir les collaborations par manque de ressources (création de lacunes et de doublons). D'autre part, une partie des informations à grande valeur archivistique produites par les politiques publiques substantielles risque de ne plus parvenir aux portes des dépôts d'archives et de rester perpétuellement dans un état actif au niveau des producteurs, qui devront alors en assurer la sauvegarde et en supporter les coûts (cercle vicieux des migrations). Enfin, de manière générale, tous les acteurs concernés d'une manière ou d'une autre dans la conservation d'informations ont tendance à ne plus vouloir s'engager pour une sauvegarde à long terme.

Le train des nouvelles technologies est lancé: on utilise à corps perdu les supports digitaux (production digitale ou digitalisation) sans se soucier des difficultés

que cela pose en termes de sauvegarde. Les acteurs publics, de même que les acteurs privés, sont bien obligés de suivre l'évolution en cours et de trouver des solutions.

### Structure générale d'une politique publique de la mémoire

Le nouveau problème collectif mentionné ne peut pas être résolu de manière ponctuelle. Il s'agit, en effet, d'une problématique bien trop profonde, générale et complexe pour que les acteurs publics puissent trouver des solutions individuelles ad hoc et particulières à chacune des politiques substantielles concernées. Notre opinion est que cette problématique nécessite la création d'une nouvelle politique publique, qui seule sera à même de mettre en place un pilotage suffisamment efficace pour suivre l'évolution qui s'amorce.

Comme la politique d'archivage, la politique de la mémoire doit être une politique institutionnelle, c'est-à-dire transversale et touchant pratiquement toutes les politiques sectorielles. Elle se distingue de la politique d'archivage par le fait qu'elle devrait avoir un rayon d'action beaucoup plus grand tout en se basant sur une formule plus flexible. La politique de la mémoire devrait ainsi assurer la gestion de la mémoire nationale en coordination avec la politique d'archivage déjà en place.

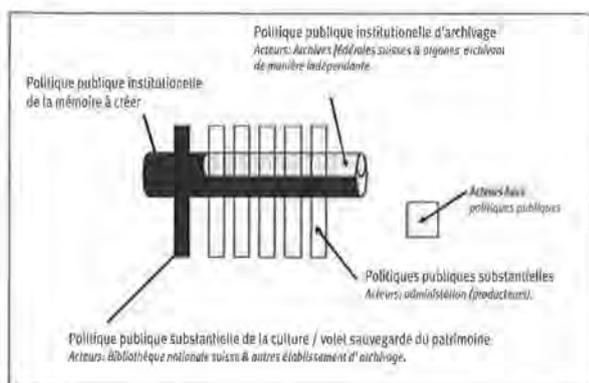


Figure 2. – Configuration nouvelle du pilotage de la sauvegarde de l'information.

Notre modèle de mise en place d'une politique de la mémoire se base sur la distinction entre les tâches opérationnelles et les tâches régulatrices, ainsi que sur l'existence de différents espaces de régulation (qui doivent être pris en charge par des acteurs différents) selon le degré de généralité des éléments qu'il

s'agit de piloter. Ce qui appartient à la politique de la mémoire en tant que politique institutionnelle générale et ce qui appartient aux politiques sectorielles doivent être définis politiquement selon le degré voulu d'autodétermination des politiques substantielles, ainsi que le degré d'harmonisation nécessaire. Le rapport entre les régulations attribuées aux régulateurs et celles laissées aux opérateurs constitue également une décision politique: celle-ci doit en effet distinguer les régulations portant sur des questions stratégiques (à confier aux régulateurs) et celles portant sur les questions d'ordre opérationnel (à confier aux opérateurs). De manière générale, stratégiques (à confier aux régulateurs) et celles portant sur les questions d'ordre opérationnel (à confier aux opérateurs). De manière générale,

- les régulations venant de la politique de la mémoire ont pour but de piloter les éléments stratégiques touchant globalement à toutes les politiques substantielles<sup>7</sup>;
- les régulations venant des politiques publiques substantielles doivent piloter les éléments caractéristiques de la mémoire d'une politique publique déterminée<sup>8</sup>, car les différentes politiques sectorielles évoluent et se modifient dans le temps;
- les régulations qui sont de la responsabilité des opérateurs des politiques publiques sectorielles doivent s'occuper des éléments les plus spécifiques à un domaine déterminé, car ils demandent une connaissance substantielle approfondie du domaine en question<sup>9</sup>.

Comme constaté dans d'autres politiques institutionnelles (politique du personnel, de la finance, de la protection des données), la rencontre de la politique institutionnelle de la mémoire et des politiques substantielles pourrait donner lieu à des tensions et à des mécanismes de protection empêchant la politique institutionnelle de fonctionner (comme par exemple le développement de processus de décision internes aux acteurs des politiques sectorielles exclusivement basés sur l'oralité). Il faudra par conséquent bâtir la nouvelle politique de la mémoire de manière à ce qu'elle ne risque pas d'étouffer les différentes politiques substantielles en réduisant leur efficacité à travers la mise en place d'instruments de régulation trop envahissants.

<sup>7</sup> Exemple: imposition de standards pour les langages informatiques des données à conserver à long terme.

<sup>8</sup> Exemple: échéances de l'historisation des données de la mensuration officielle.

<sup>9</sup> Exemple: sélection concrète des informations à sauvegarder.



La structure de la politique de la mémoire présentée ici ne touche qu'un périmètre d'action se situant au niveau fédéral. Elle devrait néanmoins avoir une portée nationale, c'est-à-dire étendre son pilotage à tous les niveaux administratifs.

### **Le courage des révolutions**

Tous les acteurs des milieux professionnels concernés se rendent compte de la nécessité d'unir les forces pour résoudre les problèmes qui se présentent actuellement. Il semble qu'au niveau fédéral l'idée de la création d'une nouvelle politique publique dans le domaine de la sauvegarde de l'information est considérée positivement. Les acteurs se situant au niveau cantonal ou communal réclament un soutien financier de la part de la Confédération pour résoudre les problèmes auxquels ils sont nouvellement confrontés,

mais craignent la mise en place d'une politique qui donne trop de pouvoir à l'Etat fédéral.

En nous adressant aux acteurs qui se reconnaissent dans cette catégorie, nous ne pouvons que leur dire que les défis et les problèmes qui se présentent dans le domaine de la conservation documentaire sont planétaires, complexes et nécessitent des prises de décision extrêmement rapides. Ils ne pourront en aucune façon être traités au cas par cas. La Suisse, comme tout autre pays, exige, elle aussi, la mise en place de structures, des ressources et des régulations dans ce domaine laissé pour l'instant sans pilotage central. La Confédération doit mettre sur pied une institution qui permette une réelle collaboration entre les acteurs aux niveaux national, cantonal et local et qui défende les intérêts et les propositions de notre pays au niveau international. ■



Excursion de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, 1<sup>er</sup> mai 2004: Marie Garnier, directrice du Centre nature de Champ-Pittet, présente la roselière lacustre et ses hôtes. © Jean-Louis Moret, Lausanne.

## Plans-Fixes: arrêt sur image d'un concept original

par Michelle Deschenaux

Au moment de la préparation des festivités consacrées au centenaire de Charles-Ferdinand Ramuz, la Télévision Suisse Romande (TSR) a fait le triste constat qu'il n'existait aucun document cinématographique sur l'illustre écrivain. C'est alors que Michel Bory a eu l'idée de réaliser des portraits filmés de personnalités de Suisse romande et d'avoir ainsi à disposition une mémoire vivante de notre époque. On était en 1977 et pour la réalisation de son idée, il s'est approché de Nag Ansoerge et de Jean Mayerat: le premier film Plans-Fixes a été tourné le 19 décembre 1977 avec Constantin Regamey, compositeur et orientaliste.

Ces témoignages filmés livrent l'itinéraire d'hommes et de femmes de toutes conditions qui ont marqué leur temps: écrivains et musiciens, figures enracinées et grands voyageurs, médecins, architectes, philosophes et scientifiques, magistrats et militants, chefs d'entreprise et syndicalistes, enseignants, artisans et paysans, gens réputés et figures discrètes ou marginales...

Le concept n'a pas changé depuis 1977: les films sont réalisés en cinq plans fixes, sans reprises ni coupures, et tournés sur pellicule 16 mm noir et blanc, en un seul lieu et en une seule journée. Ils durent 50 minutes. Les originaux image et son sont déposés au Centre d'archivage de la Cinémathèque suisse dans le but de conserver ce patrimoine audio-visuel. L'entretien a lieu le plus souvent chez la personne sujet du film. Son interlocuteur n'est pas visible à l'écran, ce qui permet un face à face qui donne un sentiment d'intimité avec le sujet d'où le sous-titre des films Plans-Fixes: un visage, une voix, une vie. Depuis bientôt cinq ans, les films récents sont numérisés et transférés sur support DVD. Le disque propose deux sujets sous une élégante couverture en deux couleurs; deux sujets, car au portrait récent est toujours associé une nouvelle édition, entièrement restaurée, d'un portrait plus ancien. La diffusion de la collection auprès du grand public est ainsi notablement améliorée.

En trente ans, les films Plans-Fixes ont ainsi dressé un portrait extraordinairement vivant et varié de la Suisse romande. Le collection compte actuellement 234 films;

elle s'accroît chaque année de sept à huit nouvelles réalisations. On y trouve des témoignages aussi divers que ceux de Jean Balissat, compositeur, Gérard Forster, syndicaliste, Jean Abt, officier de carrière, Pierre Arnold, grand chef d'entreprise (Migros), Pierre Bataillard, graphiste et peintre, Simone Chapuis-Bischof, militante féministe, Nicole Niquille, guide, Philippe Jacottet, poète, Yvette Jaggi, politicienne et économiste, Lise Ramu, comédienne, Henri-Daniel Piguet, horloger, Joseph Voyame, juriste, Renée Delafontaine, éducatrice, et bien d'autres, connus et moins connus.

Animée par une secrétaire générale, Michelle Deschenaux, l'Association Films Plans-Fixes est dirigée par un comité présidé par Janine Massard, écrivaine. Il comprend dix membres, dont les deux responsables de la réalisation et de la restauration des films: Willy Rohrbach pour l'image et Pierre-André Luthy pour le son. La recherche de portraits à réaliser est soutenue par un réseau de correspondants romands, dans le but d'améliorer la représentativité de chaque canton et de permettre ainsi au comité de faire les choix les plus équitables possibles.

L'Association Films Plans-Fixes cherche à donner une large diffusion à sa collection. Elle programme de manière régulière des projections de films à Genève (au CAC-Voltaire, Maison des Arts du Grutli) et à Lausanne (Cinémathèque suisse au Casino de Montbenon), ainsi qu'au Casino de Rolle. Les «premières» sont projetées dans la ville de résidence du sujet du film et donnent lieu à une soirée festive où le public est invité. La Bibliothèque nationale suisse possède toute la collection et les bibliothèques cantonales font régulièrement des acquisitions de nos DVD, sans oublier les gymnases, les dépôts d'archives et certains musées. L'Association s'associe volontiers à des manifestations occasionnelles en Suisse et à l'étranger<sup>1</sup>.

1 Signalons à ce propos que durant le premier semestre 2008, chaque jeudi depuis le 17 janvier, le deuxième programme de la TSR projetera 21 films consacrés à des personnalités du monde des arts et des lettres comme Etienne Delessert, Alain Tanner, Alice Rivaz, Michel Corboz, Benno Besson, Anne-Lise Grobety, Tibor Varga, Yvette Z'Graggen, Antoine Poncet, Victor Desarzens, Nicolas Bouvier, Ella Maillart... Consulter pour la suite les programmes de la TSR2.



L'Association Films Plans-Fixes poursuit depuis quelques années, avec l'aide de la Loterie romande et de MEMORIAV, une politique de restauration systématique du son des films les plus anciens, qu'il a fallu mixer à nouveau et numériser, afin de les diffuser sur DVD. Pour parvenir à la réalisation et à la conservation de tout ce patrimoine, elle doit trouver des fonds: c'est le travail de la secrétaire générale qui est aussi déléguée de production. Lorsqu'un projet est arrêté, il s'agit de mettre sur pied le financement du film. Nous sollicitons en priorité les services culturels des cantons et des villes qui, en général, répondent favorablement à notre requête. Cependant, le budget du film, de frs. 25 000.-, n'est de loin pas atteint. Aussi cherchons-nous à récolter des fonds dans le cercle de la personne, amis, fondations, anciens élèves, s'il s'agit

d'enseignants. Nous nous tournons aussi vers la Loterie romande, la Fondation vaudoise pour le cinéma, pour les projets vaudois, ou à différentes institutions. Il arrive parfois que nous devions renoncer à des projets faute de financement suffisant car l'Association ne bénéficie pas de soutien régulier.

L'année 2007, année du 30e anniversaire de la collection, a été importante pour les films Plans-Fixes. Deux nouvelles réalisations ont été projetées en premières mondiales au Festival Visions du Réel à Nyon, et les librairies Payot ont proposé une sélection de 21 DVD de la collection durant trois mois. Des émissions de radio, de nombreux articles dans la presse ont également porté un éclairage neuf sur une collection unique en son genre dans le monde francophone. ■

## Contact

### Adresse

Association Films Plans-Fixes, secrétariat, avenue d'Ouchy 24C, 1006 Lausanne  
Tél. +41 (0)21 617 23 82 Fax 021 617 23 83

Pour retrouver la liste des sujets réalisés

<http://www.plans-fixes.ch/collection/index.php?sid=d9871222foe40ba92c45e3019b531932>

Pour devenir membre et participer aux manifestations publiques, [info@plans-fixes.ch](mailto:info@plans-fixes.ch)

## Pro Natura Vaud-Ligue vaudoise pour la protection de la nature

par Michel Bongard

Pro Natura Vaud a fêté son 50<sup>e</sup> anniversaire en 2006. Cette association, reconnue d'utilité publique, a été créée en 1956 pour sensibiliser les habitants du canton à la protection de la nature vaudoise. D'abord nommée Ligue vaudoise pour la protection de la Nature (LVPN), elle est devenue Pro Natura Vaud en 1997. C'est une section cantonale de Pro Natura-Ligue suisse pour la protection de la nature. Son fonctionnement est assuré par les cotisations de ses membres et des dons.

### Les réserves naturelles de Pro Natura Vaud

Pro Natura Vaud veille à la protection de 100 km<sup>2</sup> de réserves naturelles. Certaines lui appartiennent, d'autres sont régies par des servitudes en sa faveur qui limitent l'usage de propriétés restées communales, cantonales ou privées. Si de nombreuses parcelles ont dû être acquises, quelques-unes lui ont été données ou léguées. L'association poursuit ses efforts pour créer de nouvelles réserves. Les lois protégeant la nature se sont améliorées et le Canton a l'obligation légale d'agir pour préserver les sites à batraciens, les bas marais, les hauts marais, les paysages marécageux, les zones alluviales et les prairies sèches. Héritière des réussites de ses pionniers, Pro Natura Vaud collabore étroitement avec les communes et les services de l'Etat pour gérer et agrandir ce patrimoine naturel.

### Les zones marécageuses des Grangettes

Dès les années 1950, les Grangettes (commune de Noville) étaient convoitées pour la création de ports de plaisance géants. Le moyen de protection le plus efficace fut l'achat de ces marais car les agriculteurs n'étaient plus intéressés à faucher le flat qui servait de litière au bétail. La Fondation des Grangettes fut créée dans les années 1990 pour gérer, avec le soutien du Canton, ces importantes réserves naturelles.

### Les réserves naturelles du Pays-d'Enhaut

Au Pays-d'Enhaut, les premières acquisitions visaient à préserver certaines zones des aménagements tou-

ristiques et à maintenir une agriculture de montagne durable. Les frères Edouard-Marcel et Aurèle Sandoz ont fondé la réserve de La Pierreuse en 1945. Des achats et des servitudes ont ensuite permis la protection de vastes secteurs pour constituer l'actuel puzzle des zones protégées par Pro Natura au Pays-d'Enhaut: La Pierreuse, le vallon de l'Etivaz et le Vanil-Noir.

### Des Alpes au Jura

Pro Natura Vaud a contribué à protéger les grandes zones marécageuses vaudoises, les vallées reculées des Préalpes vaudoises, tel le vallon de Nant, de même que les crêtes, forêts et pâturages du Jura, en initiant la création du Parc jurassien vaudois.

### Le Centre Pro Natura de Champ-Pittet: une initiative de Pro Natura Vaud

Proches d'Yverdon, l'ancienne maison de maître de Champ-Pittet et ses alentours furent acquis en 1979. Les projets de comblement des rives du lac de Neuchâtel et de création d'une cité de vacances furent alors définitivement abandonnés. Par la suite, Champ-Pittet est devenu le centre d'éducation à l'environnement de Pro Natura.

### Les responsables des réserves naturelles à l'œuvre

Créer une réserve naturelle est une chose, la conserver en est une autre. Toutes les réserves ne doivent pas forcément être aménagées et entretenues. L'évolution naturelle peut être un objectif de protection pour une forêt: il sera alors souhaitable de ne pas intervenir. Un étang nécessitera par contre un curage tous les 20 ans. Une haie vive sera élaguée régulièrement. Une prairie sèche devra être fauchée chaque année et le foin être évacué. Un pâturage d'altitude sera loué à un paysan soucieux d'une exploitation durable. A chaque objectif correspond un plan de mesures que le responsable de la réserve naturelle veille à mettre en œuvre.

### Les bénévoles, la force de Pro Natura Vaud

Pro Natura Vaud peut compter sur plus de 150 personnes, hommes et femmes de tous âges et de toutes professions, qui s'engagent bénévolement pour la nature. Parmi elles, les 60 responsables de réserves bénéficient de l'aide de six groupes organisés dans les différentes régions du canton. L'indépendance et la bonne volonté de tous ces bénévoles constituent la principale force de Pro Natura Vaud. Le grand public est aussi invité à participer à l'effort commun.

### Les talus de route

Constatant la richesse biologique de nombreux talus de routes, quelques botanistes bénévoles ont émis l'idée d'en faire l'inventaire. Sur la base des données récoltées, Pro Natura Vaud a convaincu les voyers de retarder la fauche sur les talus les plus fleuris du canton. Il est donc possible d'assurer la sécurité routière tout en ménageant les cycles vitaux de la flore et de la faune.

### Pro Natura Vaud et les jeunes

Pro Natura Vaud propose une palette d'activités pour ses jeunes membres âgés de 6 à 18 ans: des sorties, des camps d'été et d'automne. Les animateurs suivent une formation spéciale en pédagogie et en sciences naturelles.

Pro Natura Vaud propose aux classes enfantines et primaires du canton des animations en découverte de l'environnement naturel. Les écoliers expérimentent et explorent la nature par les sens et le jeu. Ils se familiarisent avec la forêt, la rivière et les oiseaux dans les environs de leur école.

### La défense de l'intérêt public: Pro Natura Vaud demande l'application des lois protégeant la nature et le paysage

Grâce à son droit de recours contre les décisions des autorités, Pro Natura Vaud défend l'intérêt public, celui de la nature et du paysage, parfois malmenés par des intérêts particuliers ou par la négligence. Ces dernières années, les interventions de Pro Natura Vaud sont en diminution, conséquence positive de l'amélioration des projets et des préavis des services cantonaux.

Si les lois de la protection de la nature et du paysage ne sont pas respectées, Pro Natura Vaud s'oppose aux projets mis à l'enquête publique. Environ 15 oppositions sont déposées par l'Association chaque année. Lorsque l'une d'elles est levée et que Pro Natura Vaud juge cette décision contraire à la législation, elle dépose un recours auprès du Tribunal cantonal, demandant à la justice de trancher. Pro Natura Vaud dépose en moyenne moins de deux recours par année. Le taux de succès de ses démarches est proche de 90%, ce qui confirme le rôle indispensable d'avocat de la nature et du paysage conféré à l'association.

### Publications et informations

*La Nature vaudoise*, journal de Pro Natura Vaud, paraît 4 fois par année. Il est adressé aux membres qui reçoivent aussi *Pro Natura Magazine*, publication de l'association centrale. ■

### Contact

- Adresse officielle: Pro Natura Vaud, case postale 6699, 1002 Lausanne
- Dons: CCP 10-15602-3
- Site Internet: [www.pronatura.ch/vd](http://www.pronatura.ch/vd)

Jean Mundler, président de Pro Natura Vaud, chemin Champ-du-Lac 9, 1025 Saint-Sulpice, tél. +41 (0)21 691 46 16, [j.mundler@worldcom.ch](mailto:j.mundler@worldcom.ch)

Michel Bongard, secrétaire exécutif de Pro Natura Vaud, chemin des Vuarennnes 8, 1820 Montreux, tél. +41 (0)21 963 19 55, [pronatura-vd@pronatura.ch](mailto:pronatura-vd@pronatura.ch)

## La Société vaudoise des sciences naturelles

par Françoise Mundler

### Présentation

La *Société vaudoise des sciences naturelles* (SVSN) est une société apolitique de scientifiques sans but lucratif, qui regroupe des domaines aussi variés que la biologie, la géologie, la chimie, la physique, les mathématiques ou l'histoire et la méthodologie des sciences. Fondée en 1819, la SVSN compte parmi les sociétés de sciences importantes en Suisse. En tant que membre de l'*Académie suisse des sciences naturelles (sc/nat)*, elle joue le rôle d'association faîtière des sociétés scientifiques du canton de Vaud: son président est responsable de l'*Union vaudoise des sociétés scientifiques (UVSS)*. Le dynamisme de cette société de plus de 500 membres n'est possible que grâce au travail de coordination de son secrétariat professionnel.

### Interdisciplinarité

La SVSN prône un large dialogue, dans le canton, entre spécialistes et grand public, constituant ainsi une plate-forme interdisciplinaire reconnue par les milieux scientifiques. Dans ce but, elle invite les chercheurs des sites académiques ainsi que ceux du milieu privé à prendre part à son activité et les encourage à publier leurs travaux originaux dans son *Bulletin* et ses *Mémoires*.

### Activités

Par l'organisation de conférences spécialisées, la SVSN répond à certaines questions d'actualité pouvant se poser au sein du public. En janvier 2007, par exemple, elle a organisé une conférence sur l'amiante. Par leur entrée libre et la clarté des exposés exigée des intervenants, ces conférences s'adressent à un large auditoire intéressé par la démarche scientifique. Les enseignants peuvent obtenir une attestation de formation continue au terme de chaque conférence SVSN. Pour ses membres, la SVSN organise également des visites de centres de recherche et des excursions.

### Prix SVSN

Depuis 2004, la SVSN récompense annuellement l'excellence d'un travail de maturité en sciences naturelles. D'un montant de Fr. 1000.-, le Prix SVSN est attribué aussi bien à un travail de biologie, de géologie, de chimie, de physique, de mathématiques que d'informatique en lien avec les sciences naturelles ou l'histoire des sciences.

### Structure et fonctionnement

La SVSN est dirigée par un bureau (cinq membres) et un comité (le bureau et des collaborateurs scientifiques). S'y adjoignent les responsables des dicastères suivants: enseignement, médias, site Internet, étudiants et relations avec les entreprises privées - recherche de fonds. Certaines activités sont notamment supervisées par les Commissions de gestion, de vérification des comptes et des Fonds (Agassiz, Forel, Mermod, Mercier et Lugeon).

### Publications et diffusion

Les publications de la SVSN sont le *Bulletin* et les *Mémoires*. Le *Bulletin*, dont la première parution date de 1842, est publié deux fois par année et comporte des articles originaux dans le domaine des sciences naturelles et des sciences exactes, offrant une diffusion rapide. Les *Mémoires*, publiés ponctuellement selon les opportunités, sont réservés à des travaux de plus grande importance (monographies). Edités en français (l'anglais étant possible pour des communications visant un public spécialisé international), leur tirage est fixé actuellement à plus de 1'000 exemplaires. Ils sont adressés aux membres individuels de la SVSN (525) et aux 25 membres collectifs (associations, instituts universitaires, bibliothèques, etc.). Ils font également l'objet d'échanges en Suisse (une cinquantaine) et avec des bibliothèques du monde entier (plus de 250). Le *Bulletin* et les *Mémoires* de la SVSN sont indexés dans les bases de données spécialisées suivantes: ASFA, Biosis Biological Abstracts, Chemical Abstracts, Geological Abstracts, Georef, Zoological Records.

### Relations publiques

La SVSN cherche à intensifier ses contacts avec les médias. Son site Internet ([www.unil.ch/svsn](http://www.unil.ch/svsn)) est bien fréquenté: il présente les structures de la SVSN, ses publications, ses activités, son programme mensuel, les différents articles de presse relatifs à ses conférences et permet d'entrer en contact avec d'autres associations, l'*Académie suisse des sciences naturelles* en particulier. Les membres du bureau et le secrétariat s'efforcent d'établir un partenariat constructif et durable avec des sociétés ayant un comportement éthique et en parfaite adéquation avec les activités de la SVSN.

### Ethique

La SVSN, dans le cadre de ses activités courantes, de ses prises de position, de même que dans celui du choix de ses conférenciers et de ses partenaires, s'efforce de respecter l'éthique et l'objectivité scientifiques.

### Membres d'honneur

Plusieurs personnalités de notoriété nationale et internationale ont été nommées récemment membres d'honneur de la SVSN, à savoir M. Emile Sermet, éminent ornithologue, le Dr Claude Nicollier, astrophysicien, astronaute NASA de l'ESA, le professeur Michel Mayor et M. Didier Queloz, astrophysiciens qui ont découvert la première planète extrasolaire, les professeurs Michael Graetzl et Daniel Mange de l'EPFL, Pierre Goeldlin, ingénieur agronome ETH, ancien directeur du Musée cantonal de zoologie, Jean Guex, paléontologue, et Peter Vogel, biologiste, tous deux de l'Université de Lausanne. ■

### Contact

Secrétariat SVSN, Palais de Rumine, place de la Riponne 6, CH-1005 Lausanne  
Tél. et fax: +41 (0)21 312 43 34,  
Courriel: [svsn@unil.ch](mailto:svsn@unil.ch)  
Site Internet: <http://www.unil.ch/svsn>



## La Société d'Art Public-SAP. Section vaudoise de Patrimoine Suisse

par Denis de Techtermann

### L'activité de conseil et de patrimoine

La section vaudoise de la Société d'Art Public, fondée en 1910, est aujourd'hui forte de près de 900 membres, souhaite se présenter non seulement comme défenseur des monuments anciens mais aussi comme celui d'une architecture contemporaine de qualité, celle-ci constituant le patrimoine de demain.

Son rôle est plus de conseiller les partenaires d'une restauration ou d'une transformation que de contester leur projet, ce qui ne l'empêche pas de rester ferme dans ses positions et de lutter efficacement contre la détérioration de notre patrimoine. La SAP invite les partenaires de transformations et de constructions en général à la consulter avant une mise à l'enquête afin d'éviter des pertes de temps et d'argent pour chacun. Son comité comprend une dizaine d'architectes ayant une grande expérience dans le domaine de la restauration et qui sont prêts à mettre gracieusement leur expérience à disposition.

Les problèmes de logement étant aujourd'hui difficiles à résoudre sans nuire à notre environnement, les architectes et urbanistes ont une grande responsabilité dans ce domaine. Face au manque de logements et au besoin de rentabilité des immeubles, la SAP doit être vigilante pour que ces nouvelles constructions, certes nécessaires, s'intègrent au mieux dans notre environnement.

Dans ce même ordre d'idées, de nombreuses fermes aujourd'hui désaffectées se transforment en «immeubles» locatifs. Ces transformations peuvent constituer une atteinte importante à notre patrimoine. Si la SAP conçoit qu'une ferme puisse un jour trouver une autre affectation, elle estime qu'elle doit se faire en respectant au mieux l'expression de la fonction initiale du bâtiment. La commission technique de la SAP est régulièrement confrontée à ce type de problèmes et les résultats obtenus à la suite de dialogues constructifs sont réjouissants.

### Contact

Société d'Art Public. Section vaudoise du Patrimoine suisse, Chemin des Bulesse 154, 1814 La Tour-de-Peilz

Site: [www.sapvd.ch](http://www.sapvd.ch)

Courriel: [info@sapvd.ch](mailto:info@sapvd.ch)

La SAP organise chaque année, à l'intention de ses membres, des visites et excursions collectives d'un grand intérêt dans le domaine de la restauration, de l'architecture et de l'art en général. Elle essaie de favoriser des visites qui ne sont pas accessibles individuellement.

### Les biens immobiliers de la SAP

- Le domaine de La Doges (commune de La Tour-de-Peilz), siège de l'association. Selon les clauses du testament, le SPA doit maintenir la maison de maître à titre de témoin d'une «maison bourgeoise, vaudoise des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles». C'est pourquoi, la SAP y organise des journées portes ouvertes, des concerts et rencontres sur les thèmes de la restauration et de la conservation du patrimoine.

- Le domaine de La Coudre (commune de L'Isle) a été légué à la SAP en 2000 par M. Friedrich Steffen, pharmacien à Genève. Selon la volonté du donateur, exprimée dans les statuts de la Fondation, ce domaine doit servir à des activités notamment didactiques en matière de protection et de conservation du patrimoine. Dans cette perspective, le Conseil de fondation a retenu deux affectations: la Maison du patrimoine et le Centre des plantes médicinales.

- Le domaine des Mollards-des-Aubert (commune du Chenit) est placé sous la protection de la fondation «Les Mollards-des-Aubert» composée de Pro Natura Vaud, de Patrimoine Suisse, de la Société d'Art Public et de la Fondation Pierre Aubert. Ce domaine, situé au-dessus du Brassus à 1300 mètres d'altitude, comprend la ferme du XVIII<sup>e</sup> siècle, typique de la Vallée de Joux, et 17 ha de forêts et pâturages d'une grande diversité végétal et animale. Ce lieu où vécut le peintre et graveur Pierre Aubert entrera dans le programme de Patrimoine Suisse «Vacances au cœur du patrimoine». ■



Excursion de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, 28 mai 2005: Cully, Place de la Justice. Mme Denyse Raymond présente le recensement architectural du bourg. © Jean-Louis Moret, Lausanne.

## Quand le patrimoine bâti descend dans la rue

### Petite histoire des journées européennes du patrimoine dans le canton de Vaud

par Eric Teysseire, conservateur cantonal des monuments et sites

Lancées en 1994, les Journées européennes du patrimoine ont acquis, au cours du temps, le statut de rendez-vous incontournable des Vaudois avec leur patrimoine. Le deuxième week-end de septembre voit désormais, en effet, des milliers de visiteurs découvrir des lieux qui leur sont normalement inaccessibles, des métiers traditionnels autrefois répandus mais qui ne survivent souvent plus qu'en lien avec la conservation des monuments historiques et, enfin, les différents acteurs –au sens large– de la restauration, ce qui n'est pas le moindre intérêt de ces Journées.

C'est en automne 1993 que le NIKE, acronyme germanique du Centre national d'information pour la conservation des biens culturels, à Berne, a lancé auprès des cantons suisses l'idée de rejoindre le grand mouvement européen des Journées du patrimoine. La Section des monuments et sites a immédiatement vu, dans cette proposition, une belle occasion de mettre en valeur le patrimoine bâti vaudois. Elle a également identifié là une possibilité intéressante de contrebalancer la réputation d'empêcheuse de tourner en rond que lui vaut son rôle légal de gendarme et d'offrir au public une séduisante prestation culturelle.

Dès le début, l'idée a donc été de viser large et d'essayer d'amener au patrimoine des gens qui ne s'y seraient, sans cela, pas forcément intéressés, plutôt que d'offrir des prestations très spécialisées qui risquaient de n'intéresser qu'un public averti et déjà convaincu. D'où des programmes et des parcours de visite fondés autant sur l'émotion de la découverte que sur la description complète d'un monument et de son histoire. C'est ainsi que, pour autant bien sûr que la topographie des lieux le permette, les visiteurs ont en principe le choix entre un parcours individuel libre et une présentation de l'édifice par un spécialiste (en général, un historien de l'art, un restaurateur d'art ou un archéologue). Par ailleurs, si le thème national proposé par le NIKE est régulièrement suivi (le Vaudois n'a-t-il pas l'amour des lois ?), le programme cantonal est tout aussi régulièrement enrichi de visites permises par des circonstances exceptionnelles telles qu'une vacance entre un ancien et un nouveau pro-

priétaire, la mise au jour de vestiges d'importance ou un chantier particulièrement exemplaire.

Le succès n'a pas été immédiat. A peine une centaine de visiteurs lors de la première édition, pour les quinze hôtels de ville proposés. Un seul curieux à Payerne... Un échec dû à un enchaînement de circonstances malheureuses (sujet choisi par le NIKE peu attractif pour une première, articles de presse ne rappelant pas la date de la manifestation, temps exécrable...). Un échec heureusement rattrapé l'année suivante grâce à un programme plus attrayant et à une collaboration mieux maîtrisée avec la presse. L'auteur de ces lignes gardera longtemps en mémoire l'image de l'historien de l'art Marcel Grandjean juché sur l'escalier d'accès au donjon du château de Vufflens, haranguant une foule compacte de plusieurs centaines de personnes. Et celle du châtelain, Claude de Saussure, nullement inquiet devant les hordes d'envahisseurs –et pourtant, il y aurait eu de quoi, à considérer la dangerosité de certaines parties de l'édifice– lui confiant: «Quel monde ! Je suis si content pour vous !». Le ton était donné et, d'années en années, la manifestation a peu à peu gagné son public, s'étendant sur deux jours dès 1998, entraînant par la suite un bon nombre de musées dans son sillage, pour aboutir à l'incroyable succès de 2004: près de 40 000 visites. On dit bien «visites» et non visiteurs, puisque la plupart d'entre eux se rendent sur plusieurs sites.

Les clés de ce succès sont multiples. Il y a d'abord l'offre, bien sûr, variée et renouvelée, grâce à la bonne volonté des propriétaires privés, soulignons-le plutôt deux fois qu'une, qui acceptent d'ouvrir leurs demeures. Il y a également les synergies régionales, recherchées autant que possible par la section des monuments et sites afin de faire profiter des objets moins attractifs ou moins connus de l'effet d'entraînement des «stars» du patrimoine. C'est ainsi que, l'année de l'ouverture du bâtiment administratif Nestlé, à Vevey, la Petite Maison, de l'architecte Le Corbusier, située à proximité immédiate, a vu défiler en deux jours autant de visiteurs qu'en une année courante ! Autre facteur de succès, une exemplaire coordination entre les services de conservation des cantons

romands qui se traduit par une promotion commune et réciproque au travers d'une brochure devenue au fil du temps quasiment un objet de collection.

Mais une des clés essentielles de la réussite réside sans doute dans l'organisation «in situ» de ces journées. L'accueil des visiteurs est assuré par des représentants du Département des infrastructures, parmi lesquels la dizaine de collaborateurs de la Section des Monuments et sites et un certain nombre de volontaires d'autres services qui se mettent à disposition à cet effet. Comme exposé plus haut, le site fait en règle générale l'objet d'une présentation par un spécialiste. Si l'immeuble en cause appartient à un privé, le Département lui propose la présence permanente d'un garde de sécurité (Securitas) ainsi que d'un nombre suffisant de surveillants (souvent des étudiants), pour prévenir autant que possible des actes de malveillance et pour pouvoir intervenir rapidement en cas de besoin. Si nécessaire, les visiteurs sont invités à porter pendant les visites des chaussons en plastique de type hospitalier, de façon à limiter les dégâts à des sols considérés comme fragiles. Certaines années, il a même été fait appel à des sociétés spécialisées pour gérer la circulation et le parcage des automobiles des visiteurs. Et de fait, grâce à ce type de mesures, aucun incident notoire n'est venu, à ce jour, ternir ces journées. Touchons du bois !

Il est évident que ces mesures ont un coût. La Section des Monuments et sites consacre en moyenne une somme annuelle de Fr. 25 000.- à Fr. 30 000.- à la promotion des Journées ainsi qu'à la préparation et à la gestion des sites (sans compter les heures consacrées par ses propres collaborateurs). C'est là un investissement bien modeste en regard du succès de la manifestation et de son bénéfice, en terme d'image, pour le Département des infrastructures.

Cependant, la preuve la plus flagrante que les Journées européennes du patrimoine font désormais partie du paysage culturel vaudois se trouve dans la manière dont les acteurs locaux se l'approprient. Il n'est ainsi pas rare que l'ouverture d'un site soit le résultat d'une initiative locale plutôt que d'une deman-

de de la Section des Monuments et sites. Souvent passives au début, les municipalités sont aujourd'hui de véritables partenaires de l'organisation, mettant à disposition ici des infrastructures, là la protection civile, ailleurs les pompiers du village. Enfin, *last but not least*, on a vu ces dernières années des propriétaires ou leurs voisins mettre sur pied des points d'accueil où les produits du terroir local étaient proposés aux visiteurs désireux de s'ouvrir à d'autres volets du patrimoine et de la tradition, donnant aux Journées vaudoises un air de fête généralement apprécié.

Le public des Journées est en majorité familial et plutôt bon enfant. Bien sûr, il y a des gens qui viennent davantage «pour voir comment c'est chez le châtelain» que pour découvrir un monument historique. Finalement, peu importe, laissons-les entrer, si un seul d'entre eux devait se comporter autrement qu'en voyeur, ce serait déjà une victoire. Quant aux autres, ils ont pu se rendre compte, au fil des éditions, que le patrimoine ne se limite pas à des monuments historiques mais qu'il englobe un corpus beaucoup plus vaste d'objets, allant du paysage à l'objet isolé, en passant par le site, l'ensemble, l'immeuble et le meuble, voire l'objet mobile, sans parler du patrimoine immatériel, de la tradition et du savoir-faire, sous-jacents dans l'action des artisans de la restauration. Ils ont également pu se rendre compte de sa fragilité et de la nécessité de lui consacrer des soins attentifs, si l'on veut qu'il continue à jouer son rôle de mémoire collective.

Et demain ? Le Département des infrastructures a la ferme intention de continuer à organiser et à coordonner ces Journées. Les thèmes, les sujets et les objets ne manquent d'ailleurs pas. Les bonnes volontés non plus, tant du côté des organisateurs que du côté des propriétaires. Reste une tâche à accomplir: ouvrir ces Journées à la jeunesse, par exemple par le biais des écoles. Cela n'a pu être fait jusqu'à présent, avant tout faute de moyens, et aussi parce que la date retenue, juste à la rentrée, n'est pas idéale. Il y a là pourtant un investissement à consentir sans faute, dans l'intérêt du patrimoine et donc dans l'intérêt de tous. ■



### **Annexe 1. Les journées européennes du patrimoine**

Les Journées européennes du patrimoine sont une manifestation européenne annuelle, instaurée en 1991 par le Conseil de l'Europe sur le modèle des «Journées Portes ouvertes des monuments historiques» créées en 1983 en France par Jack Lang, alors ministre de la Culture.

Organisées aujourd'hui dans plus d'une quarantaine de pays et régions d'Europe, les manifestations locales dont les dates s'étalent de fin août à début novembre, permettent la découverte de nombreux édifices et autres lieux normalement inaccessibles au public, ou de musées dont l'accès est alors gratuit ou à prix réduit.

### **Annexe 2. Les thèmes au cours du temps**

- 1994 Hôtels de ville et de gouvernements
- 1995 Châteaux et manoirs
- 1996 Maisons et jardins en ville et à la campagne
- 1997 L'édifice religieux et son environnement bâti
- 1998 Les citoyens, l'Etat et leurs œuvres
- 1999 A toute vapeur ! Transport et énergie du Moyen Age à nos jours
- 2000 Le monument au pluriel: du rapport entre rues, maisons et places
- 2001 Habiter un monument
- 2002 Les métiers du patrimoine
- 2003 Verre et vitrail
- 2004 Transport et circulation
- 2005 Le patrimoine au présent, entre conservation et création
- 2006 Les jardins, culture et poésie
- 2007 Le bois

Et, bien sûr...

13 & 14 septembre 2008: Lieux de délices



Excursion de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, 6 mai 2006: Bois Chamblard, la chênaie sur gazon, un groupement végétal unique dans le canton. © Jean-Louis Moret, Lausanne.

## Restauration et animation du château de la Roche à Ollon

par André Fiaux et Mireille Jemelin

Comment restaurer une vieille maison forte très abîmée par le temps et le manque d'entretien ? Pour quelle utilisation et quels utilisateurs ? Voilà les deux questions principales auxquelles la Fondation et l'Association du Château de la Roche, dès leur création, s'efforcent de répondre de manière cohérente et économique.

### Un peu d'histoire

Le Château de la Roche commence par une tour rectangulaire au début du XIII<sup>e</sup> siècle. Plusieurs corps de bâtiments s'y ajoutent au cours des années. C'est au XVI<sup>e</sup> siècle que la bâtisse prend l'aspect que nous lui connaissons aujourd'hui, grâce à un toit qui recouvre les différentes parties. Au fil du temps, elle se dégrade et menace finalement de devenir une ruine, notamment à cause de l'effondrement partiel du toit. Elle est classée monument historique d'intérêt national en 1976, mais rien n'est entrepris à ce moment-là pour la sauver. Il faut attendre les années 1980 pour que la réhabilitation commence, grâce aux efforts conjugués de l'Association (fondée en 1983) et de la Fondation (créée en 1985) qui possède le bâtiment. Les rôles ont été clarifiés par la suite: la Fondation a pour but la restauration du Château et la recherche de fonds y afférente, l'Association l'animation des lieux.



Château de la Roche, état 1987. © Fibbi-Aeppli, Grandson.

### La restauration et l'animation

Première étape du sauvetage entre 1987 et 1989: le toit et la consolidation des murs, grâce à un effort financier public (Canton et Confédération) et privé. S'y ajoute à la fin des années 90 le dégagement de l'espace au nord du Château (démolition de garages et achat de terrain).

La deuxième étape, précédée d'études archéologiques, a permis la rénovation douce de la partie est, inaugurée en 2003. L'aide financière de la commune s'ajoute alors aux autres dons. On peut envisager l'organisation de différentes manifestations, grâce à une petite salle et un grand espace sous le toit rénové. Le projet d'un musée d'art culinaire est abandonné, car difficile à réaliser et trop coûteux, et la vocation du Château s'affirme: devenir un lieu de rencontres et de manifestations socioculturelles diverses: musique, théâtre, conférences, expositions. Les salles peuvent être louées pour des réunions familiales ou professionnelles. Six «mercredis du Château» sont organisés par année, en automne et au printemps; ils ont d'emblée remporté un grand succès.

Au printemps 2007, la place au nord du bâtiment est agrandie et embellie. Elle met en valeur la façade nord



Château de la Roche, état actuel.

et permet la tenue de manifestations extérieures, dont une brocante le 1<sup>er</sup> août 2007.

Dès que les fonds nécessaires auront été collectés (une plaquette de recherche de fonds a été éditée au début 2008), une troisième étape de restauration pourra commencer. Elle concernera les parties ouest et sud du Château. Deux dalles seront coulées et un escalier à l'italienne rénové, ce qui permettra la consolidation du bâtiment et l'aménagement de deux nouvelles salles.

Tout le projet de restauration est conduit par l'architecte Jean Nicollier, dont l'ingéniosité et l'originalité sont à relever.

Les réponses aux deux questions du début s'énoncent donc ainsi: une restauration douce, respectant les ci-

catrices du temps, créant les espaces ouverts à un grand public et nécessaires à des rencontres et à une animation de qualité.

L'intégration du bâtiment dans la vie du village est essentielle aux yeux de la Fondation et de l'Association, afin que les habitants soient conscients de la valeur de ces lieux historiques, à préserver et à entretenir pour les générations futures.

Concernant les fonds nécessaires, une participation privée et publique semble être le meilleur garant d'une réalisation harmonieuse des différents projets. ■

## Contact

Fondation du Château de La Roche, à Ollon  
1867 Ollon  
Site: <http://www.swisscastels.ch/vaud/ollon/page2.htm>

## Nouvelles du Musée suisse de l'orgue à Roche

par Jean-Jacques Gramm et Dominique Morisod

### Rappel historique

Suite aux essais infructueux par le fondateur Jean-Jacques Gramm de Lausanne de replacer les pièces sauvées de la démolition du buffet de l'ex-orgue Scherrer de Morges (1778) pour en refaire quelque part en Suisse un buffet Louis XVI, l'idée de construire un musée de l'orgue autour de ce buffet a germé en 1968. Une grange semblable au relais de Roche mais entièrement en bois a pu être louée à Esertes (VD), aménagée en conséquence, de sorte que ledit musée a été officiellement inauguré, le 3 novembre 1969, en présence des autorités civiles religieuses et de Jean-Claude Pasche, alias Barnabé. Pierre Margot, alors architecte des monuments historiques, ami de longue date, fut le premier associé à cette entreprise. Il nous a mis sur la piste du notaire Pierre Verrey, présent à de nombreux concerts et fervent admirateur de l'orgue, puis nous a fait connaître l'actuel bâtiment du musée, soit la grange-relais de Roche. Pierre Margot et Pierre Verrey furent donc les tout premiers «membres» de la future association des amis du musée, suivis de près par André Luy, l'organiste de la cathédrale de Lausanne. Le bâtiment d'Esertes fut exploité de 1969 à 1982; l'installation à Roche date de 1983.



La grange-relais de Roche, site du Musée suisse de l'orgue.  
© Dominique Morisod, Collombey, 2007.

### Une étonnante collection consacrée à l'orgue

Saviez-vous que le roi des instruments de musique, par son esthétique comme par ses sonorités, a son haut lieu culturel et architectural ? C'est à Roche, dans une grange relais située entre Montreux et Saint-Maurice, que vous découvrirez vingt-trois siècles de musique, d'histoire et de technique de l'orgue: du prototype réalisé en 246 avant J.-C. à Alexandrie –reconstitué grandeur nature– au grand orgue de concert Tschanun de 2700 tuyaux (1934) en passant par plusieurs instruments d'époques diverses. Diverses démonstrations et auditions font partie intégrante des visites guidées.

Au sein de nos collections, nous avons eu la satisfaction d'accueillir récemment quelques pièces uniques, dont deux orgues domestiques sur les quatre construits en autodidacte par Rudolf Eggimann, boulanger à Hornbachgraben (BE): tout d'abord son premier instrument de quatre jeux, abandonné durant 40 ans dans le corridor d'une ferme emmentaloise; le second orgue reçu était le dernier de ses quatre instruments que la mort, il y a quinze ans, ne lui permit pas de terminer.



M. Jean-Jacques Gramm, conservateur, au cours d'une visite guidée des collections. © Dominique Morisod, Collombey, 2007.

Sur la galerie apparaît le buffet (malheureusement vide, hormis la façade) d'un orgue napolitain environ de 1700. Son clavier en ruine laisse apparaître l'octave dite courte. Il n'y a plus de tuyauterie ni de soufflerie, mais la beauté des décorations nous aide à lui conférer des sonorités qu'il n'aura plus jamais...

Toujours au sein de la collection exposée, nous avons noté, en été 2001, l'arrivée d'un orgue unique en son genre, un instrument de salon réalisé de 1970 à 1975, pratiquement à domicile, par Édouard Armagni, facteur d'orgues genevois. Cette passionnante curiosité est composée d'un clavier de cinq jeux et d'un pédalier de quatre jeux totalisant 552 tuyaux, tous en bois sans exception. Toutes les essences s'y trouvent, notamment cerisier, chêne, ébène, épicéa, noyer, pin, poirier. Cet orgue est inspiré de celui de Frederiksborg au Danemark, pour y jouer des « danseries » et autres « pitreries » musicales de la Renaissance...

Autre (ré-)inauguration (été 2002): celle de l'orgue Kuhn provenant d'Oberwil (BE), l'un des tout premiers pneumatiques tubulaires de Suisse en 1893. Il attendit sa réhabilitation pendant une douzaine d'années, pour être finalement admirablement restauré par la Manufacture d'orgues Kuhn SA. Il suscite un grand intérêt, preuve de la réhabilitation légitime de ce type d'instruments romantiques.

Autre instrument intéressant, l'orgue du collège de l'Élysée à Lausanne, construit par six collégiens (12-13 ans) de septembre 1970 à Pâques 1971 à raison d'une heure par semaine.

On ne saurait oublier un instrument entré en hiver 2003 dans notre famille des orgues de barbarie pour y

être réveillé et mis en valeur dans la grande nef de notre musée, un orgue de fête foraine d'environ 1890 avec rouleau mécanique à trébuchets !

Dans le domaine des maquettes (modèles réduits), deux pièces réalisées par un jeune « mordu » d'orgue, alors âgé de 16 ans, nous ont été données par celui-ci. Il s'agit tout d'abord d'un orgue fictif et factice, né de l'imagination de son auteur, et d'un orgue-régale, factice lui aussi, le tout réalisé en bois choisis et travaillés avec un soin particulier.

N'oublions pas non plus la grande maquette réalisée par des enfants de Roche expliquant à l'aide de marionnettes animées la visite d'une manufacture d'orgues.

La liste de nos « protégés adoptés » pourrait encore remplir des pages et des pages. Nous ne pouvons que vous inviter à venir visiter ce haut lieu unique en Europe, empli de richesses de toutes sortes et de toutes formes, avec son secteur technique.

#### Expositions temporaires

L'orgue est un domaine particulier et méconnu. Afin de permettre son approche par des personnes intéressées par d'autres expressions artistiques, nous avons décidé d'organiser des expositions temporaires dédiées à l'art sous toutes ses formes ou à l'artisanat de qualité.

La Commission culturelle organise des concerts, en plus des excursions. ■

#### Contact

Secrétariat du Musée suisse de l'orgue  
Case postale 5 CH-1852 Roche  
Tél. +41 (0)21 960 46 57 Fax +41 (0)21 960 46 58  
Courriel: secretariat@orgue.ch  
Site: www.orgue.ch

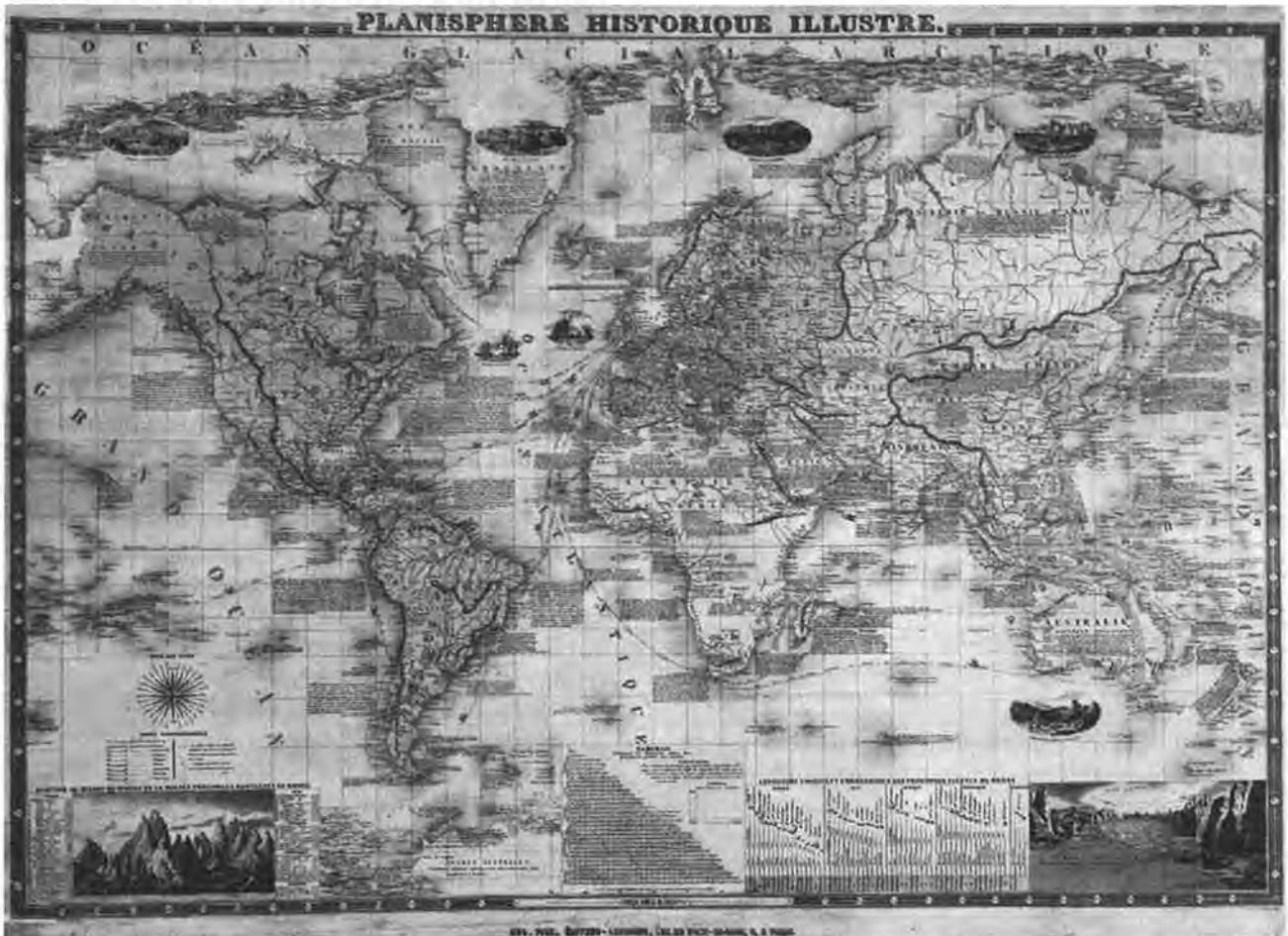
## Une collection historique scolaire

par Jean-Pierre Carrard

Le *Planisphère historique illustré*, tel est le titre d'une carte de géographie, pièce certainement peu commune dans la documentation scolaire vaudoise de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette carte donne à voir le monde connu de l'époque, avec de petites scènes dessinées et des textes descriptifs racontant les découvertes, les peuples et leurs activités, textes pleins de saveur et de surprises pour le lecteur du XXI<sup>e</sup> siècle. Elle utilise la projection de Mercator (géographe du XVI<sup>e</sup> siècle) indiquant les latitudes et les longitudes par des lignes parallèles. Le méridien zéro (équateur) est décalé vers le bas, ce qui rend l'hémisphère nord plus grand que l'hémisphère sud. L'Eu-

rope est ainsi mise en valeur et l'Afrique, encore inexplorée à l'exception des côtes, est montrée plus petite, avec un intérieur presque vide. Affiché dans les classes du canton, longuement scruté et commenté, ce document a permis à des générations d'enfants de s'instruire, de rêver peut-être, mais surtout de forger leur connaissance et leur conception du monde.

Relégué aux oubliettes par les progrès de la connaissance de la planète, ce planisphère faisait partie du fonds ancien du *Musée scolaire* de l'Ecole normale, conservé par la *Centrale de documentation scolaire*. C'est maintenant un des fleurons de la collection



*Planisphère historique illustré.* Eugène Pick de l'Isère, éditeur-libraire, Paris, 1858. (Fondation vaudoise du patrimoine scolaire).



historique que possède la *Fondation vaudoise du patrimoine scolaire*, à Yverdon-les-Bains. Cette collection réunie depuis 25 ans par une association, institutionnalisée entre temps en une fondation, n'a actuellement pas d'équivalent en Suisse par son ampleur et sa diversité (plusieurs dizaines de milliers d'objets: livres, cahiers, mobilier, matériel d'enseignement...) et tente de sauvegarder le patrimoine mobilier de l'école vaudoise. Il s'agit de l'initiative de quelques personnes sans soutien particulier, dans un domaine pour ainsi dire non couvert par les institutions cantonales, et avec le concours de services de l'Etat qui, au lieu d'éliminer des stocks, les ont confiés à des passionnés. La Fondation joue un rôle complémentaire aux missions patrimoniales des institutions officielles de l'Etat et des communes, et un rôle principal dans le cadre de la collecte, de l'inventaire, de l'entretien et de la valorisation des éléments du patrimoine scolaire en mains privées.

Depuis les débuts de l'existence du Canton, l'Etat a consenti des investissements considérables en faveur de l'instruction de sa jeune population, dans des constructions, dans la formation et l'engagement des maîtres notamment, mais aussi basiquement dans un matériel pédagogique d'usage courant, qu'il a fallu constamment renouveler et tenir à jour, soit parce qu'il était distribué aux élèves, soit parce qu'il s'usait et se détériorait, ou encore qu'il devenait tout simplement obsolète, dépassé par le progrès technique ou pédagogique. Ce matériel a réalisé concrètement l'histoire de l'école officielle, il a constitué le cadre quotidien de l'école, et, comme tel, il mérite d'être sauvegardé, restant d'une certaine manière propriété du peuple vaudois. Il est représentatif de l'évolution de l'institution scolaire et constitue donc sa mémoire, ainsi que celle de tous ceux qui l'ont fréquentée. C'est aussi la mémoire d'une corporation, celle des enseignants, emblématique de toute une culture professionnelle. Enfin ce matériel permet d'appréhender la façon dont les discours législatif et pédagogique sur l'école se sont concrétisés dans le canton au cours du temps, et ainsi sert à la connaissance en histoire de l'éducation.

On le voit, les justifications de l'action de sauvegarde du patrimoine scolaire ne manquent pas. Cependant, si personne ne nie l'intérêt et la valeur de cet effort de conservation, aucune volonté politique ne se dessine en faveur d'un soutien concret, même pas sous la forme d'une reconnaissance officielle. Une demande de classement a été déposée à laquelle il a été répondu par un appel à la patience en attendant l'adoption

de la nouvelle loi sur le patrimoine mobilier et immatériel, en cours de consultation.

La situation d'une collection historique scolaire comme celle-ci, en main d'une fondation privée, n'est guère enviable. Ce n'est pas un musée avec pignon sur rue et elle ne jouit donc d'aucune visibilité publique. Une petite quantité d'objets est exposée au Château de Prangins – Musée national dans la salle Nation à l'école de l'exposition permanente *Découvrir l'histoire – Vivre en Suisse 1700-1900*, et une autre au Musée d'Yverdon et région, situé au château de cette ville. L'essentiel de la collection reste dispersé dans des dépôts à Yverdon-les-Bains. Cependant elle se visite sur demande et reçoit même de temps en temps des classes d'élèves en quête de l'école d'autrefois dans le cadre de projets pédagogiques. Des prêts sont consentis pour les écoles publiques et les institutions officielles qui souhaitent organiser une exposition ou une manifestation, souvent à l'occasion d'un jubilé. Surtout, elle répond à une demande soutenue de documentation de la part d'enseignants, d'étudiants et de chercheurs. Et depuis quelque temps maintenant, elle fournit annuellement la matière première de plusieurs cours à la HEP vaudoise, qui commencent par une visite dans nos locaux et des emprunts.

De fait, l'exploitation et la valorisation de la collection sont actuellement difficiles en raison des infrastructures à disposition et des lourdes exigences de la collecte et de l'inventaire. Cette situation prêterait l'action de la Fondation, dont la visibilité et l'utilité devraient pouvoir se manifester par les fonctions de la consultation. Lorsque celle-ci peut se faire, elle demeure précaire et nécessite un accueil personnalisé, souvent lourd à assumer. Il ne faut pas oublier que l'essentiel du travail est exercé bénévolement. Le bénévolat a fait ses preuves, mais ne permet plus de faire face aux exigences professionnelles de la conservation, de l'inventaire et de la consultation. Comme souvent, mais ici peut-être plus qu'ailleurs, le problème des ressources financières reste lancinant et récurrent. Une association soutient l'action de la fondation avec le produit des cotisations de ses membres, mais pour ce qui est des sponsors, ils ne sont guère faciles à trouver, si ce n'est pour des projets précis à large visibilité. Mais le fonctionnement courant n'est maintenu qu'avec difficulté.

On le voit, les défis sont d'importance: locaux mieux adaptés, ressources plus stables, personnel plus professionnel, site Internet plus performant... L'avenir de la collection ne sera assuré que par la reconnaissance

formelle par l'Etat de son utilité publique, et par une volonté politique qui se dessinera en faveur de la

conservation du patrimoine scolaire, réellement considéré à sa juste valeur. ■



Instructions du Bureau des fournitures scolaires. DIPC, Lausanne, 1922. (Fondation vaudoise du patrimoine scolaire, photo © Fibbi-Aeppli).

## Contact

Fondation vaudoise du patrimoine scolaire  
Florimont 22, 1400 Yverdon-les-Bains  
Site: [www.gymnase-yverdon.vd.ch/patrimoine-scolaire](http://www.gymnase-yverdon.vd.ch/patrimoine-scolaire)



Les étangs de la Maladaire, près d'Yvonand. © Benoît Renevey, coll. Grande Cariçaie.

## La gestion de la Grande Cariçaie

par Christophe Le Nédic

La Grande Cariçaie est le plus grand marais lacustre de Suisse. Elle est constituée de huit réserves naturelles couvrant près de 3000 hectares, protégées par décisions des cantons de Vaud, Fribourg, Neuchâtel et Berne. Elle couvre l'essentiel de la rive sud-est du lac de Neuchâtel, d'Yverdon-les-Bains au Fanel, au nord-est du lac. Connue depuis plus d'un siècle, la très grande valeur naturelle de la Grande Cariçaie a été confirmée dans plusieurs inventaires fédéraux, dont ceux des bas marais, des zones alluviales et des sites marécageux d'importance nationale. La Confédération a en outre reconnu la valeur européenne de la Grande Cariçaie en inscrivant celle-ci dans le réseau des sites Ramsar (convention intergouvernementale visant à la protection des zones humides dans le monde, en particulier comme habitat et zone d'escale des oiseaux migrants). D'après les estimations, la Grande Cariçaie abriterait plus de 10 000 espèces animales et près de 1000 espèces végétales, soit respectivement le quart de la faune et le tiers de la flore suisse.

Depuis 1982, la Grande Cariçaie fait l'objet d'une Convention entre les cantons de Vaud et de Fribourg, propriétaires de sept des huit réserves, et Pro Natura. Cette Convention institue notamment un organe exécutif, le Groupe d'étude et de gestion (GEG), basé à Yverdon-les-Bains. Le GEG organise les travaux d'entretien des marais, met en place les programmes de suivi et de monitoring et informe le public. Il est subordonné à une Commission de gestion, formée de représentants des cantons de Vaud et de Fribourg, de la Confédération et de Pro Natura (avec voix consultative). Le budget de fonctionnement du GEG est assuré par des contributions cantonales, par une subvention fédérale de près de 80 % du budget global et par quelques contributions externes. A noter que le GEG n'intervient que sur les marais non boisés. Les forêts et domaines des eaux présents dans le périmètre des réserves restent de la compétence des services cantonaux vaudois et fribourgeois.

### Une expérience de gestion de 25 ans

En débutant son activité il y a 25 ans, le GEG a joué un rôle de pionnier en Suisse, voire même en Europe. En

effet, il n'y avait pas à cette époque d'exemple de zone humide gérée à une telle échelle, dans un but de conservation à long terme de ses caractéristiques naturelles. Il a donc fallu définir les techniques d'entretien à appliquer, créer des machines particulières pour exécuter ces travaux, mettre en place la logistique et les filières de valorisation des matériaux extraits du marais, etc.

Parallèlement aux travaux d'entretien, le GEG a immédiatement mis en place un programme de suivi scientifique, destiné dans un premier temps à mesurer l'efficacité et l'impact éventuel des travaux sur les milieux naturels et les espèces. Les premières études concernaient l'impact du fauchage et du débroussaillage mécaniques sur l'avifaune nicheuse, la végétation et les invertébrés. Elles furent suivies par des études portant sur la creuse d'étangs, sur une méthode d'entretien aujourd'hui courante dans les roselières atterries: le décapage, et sur un essai de pâturage avec des vaches Highland. Les suivis scientifiques ont très vite été accompagnés par des programmes de monitoring, pour mieux comprendre la dynamique d'espèces rares ou caractéristiques des milieux humides. On a ainsi collecté des données sur la flore et les associations végétales, les batraciens, les oiseaux, certains groupes de mammifères et de nombreux invertébrés. Ces données de base ont été complétées dans la première partie des années 1990 par une carte de végétation détaillée couvrant l'ensemble des marais non boisés de la Grande Cariçaie (toutes les réserves naturelles sauf le Fanel qui ne fait pas partie du domaine géré par le GEG). Un Système d'information géographique (SIG) a alors été créé sur cette base, permettant de centraliser toutes les informations géoréférencées pertinentes pour la gestion des réserves naturelles. Nombre de ces suivis et monitorings se poursuivent aujourd'hui pour affiner toujours plus la connaissance de l'écosystème Grande Cariçaie. Les données récoltées sont analysées en coopération avec les responsables des bases de données nationales (notamment Centre suisse de cartographie de la faune CSCF, Centre du réseau suisse de floristique CRSF et Station ornithologique suisse).

L'information du public constitue le troisième volet du mandat confié au GEG, avec l'entretien et les tâches scientifiques. Celle-ci a d'abord été centrée sur les administrations et les responsables politiques régionaux, qu'il fallait convaincre de la nécessité des travaux d'entretien des marais et de mettre en place la protection légale de la Grande Cariçaie. Puis, l'information s'est peu à peu orientée vers la population régionale, confrontée à certains effets négatifs de la protection (restrictions d'accès par exemple) et pas toujours consciente de la valeur naturelle de la Grande Cariçaie. Cette information recourt à une large palette de moyens d'information: le *Journal des Grèves* (publié trois fois par année sous forme d'un tout ménage dans les communes riveraines), d'autres publications GEG, Internet, les médias, des excursions guidées, les panneaux d'information sur le terrain, etc. Elle utilise de plus en plus souvent les canaux d'information propres aux communes riveraines ou aux usagers des réserves (sites Internet et bulletins d'information des communes ou associations d'usagers notamment).



La réserve de Cheyres est l'une des 8 réserves composant la Grande Cariçaie. Elle est connue en particulier pour ses hautes falaises de molasse formant un des plus beaux paysages lacustres de Suisse. Un point de vue surélevé à Châbles (le long de la route entre Cheyres et Estavayer-le-Lac) permet de découvrir toute la richesse de cet espace naturel unique. Photo: B. Renevey / Grande Cariçaie

### Contact

Maison de la Grande Cariçaie  
1400 Yverdon-les-Bains  
Tél. +41 (0)24 425 18 88  
Site: [www.grande-caricaie.ch](http://www.grande-caricaie.ch)

Personne de contact pour la presse: Christophe Le Nédic, Responsable information,  
Tél. prof. +41 (0)24 425 18 88 Portable + 41 (0)79 402 69 28, [c.lenedic@grande-caricaie.ch](mailto:c.lenedic@grande-caricaie.ch)

### Nouveau plan de gestion

Récemment, un nouveau plan de gestion a été défini et adopté pour la période 2007-2011. Grâce à l'expérience acquise pendant les 25 dernières années et grâce à une analyse préalable des espèces et milieux à conserver de manière prioritaire, ce nouveau plan de gestion ouvre la voie à une gestion plus fine de la Grande Cariçaie. Ainsi, les travaux d'entretien tiennent mieux compte de la dynamique propre à chaque association végétale: on réduit au maximum l'effort d'entretien dans les milieux les plus stables et on renforce les interventions dans les milieux les plus dynamiques. D'un point de vue administratif, la gestion actuelle intègre la nécessité de la recherche de soutiens extérieurs pour le financement de certaines mesures, dont par exemple le décapage dans les roselières intérieures. Grâce à une campagne de recherche de fonds lancée en 2007, il a été possible de garantir la mise en œuvre de cette mesure pour la durée du plan de gestion jusqu'en 2011. ■



La faucheuse Elbotel a été conçue spécialement pour le fauchage de grandes surfaces de marais. C'est une entreprise de Cronay, Eltel SA, qui est à l'origine de cet engin tout à fait étonnant. Photo: Grande Cariçaie.

## La Bibliothèque publique d'Yverdon-les-Bains

par Juliette Reid

La Bibliothèque publique d'Yverdon-les-Bains (BPY) est une bibliothèque de lecture publique ouverte à tous dès l'âge de dix ans. Elle propose une collection de plus de 70 000 ouvrages ainsi qu'une section multimédia contenant environ 1600 DVD et 400 livres audio.

Créée en 1761, elle possède également un riche fonds ancien.

La BPY est une bibliothèque publique pour les habitants de la Ville d'Yverdon-les-Bains et du Nord Vaudois. Elle joue également le rôle de bibliothèque scolaire pour les enfants de la région et de bibliothèque patrimoniale pour la ville d'Yverdon-les-Bains et ses alentours, collectant systématiquement les documents imprimés dans la région ou qui la concernent.

### Bref historique de la Bibliothèque

Les origines de la Bibliothèque publique d'Yverdon-les-Bains remontent à 1761, lorsque le pasteur et naturaliste Elie Bertrand (1713-1797) propose aux notables yverdonnois de créer une Société économique. Celle-ci aurait comme but d'encourager l'agriculture, favoriser les arts utiles et étendre le commerce. Les notables acceptent et entreprennent d'acquérir des livres afin de constituer une bibliothèque de travail qui deviendra, avec le temps, une bibliothèque publique à l'usage de la ville. Ainsi, à sa création, la collection se compose uniquement d'ouvrages scientifiques (les premiers romans ne seront achetés qu'en 1915). Au fil du temps, la Bibliothèque continue à se développer. Elle connaît plusieurs changements de nom et d'emplacement (elle est hébergée notamment au château d'Yverdon-les-Bains). Jusqu'à la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la Bibliothèque reste réservée à une élite intellectuelle. Elle s'est ensuite ouverte à un public plus large. Dès 1976, l'accroissement des heures d'ouverture, l'introduction du libre accès et de plus amples ressources ont contribué au développement du nombre de lecteurs et de prêts. En 1986, la BPY s'installe dans les locaux de l'ancienne poste qu'elle occupe encore aujourd'hui. L'institution est municipalisée depuis 1994 et participe pleinement à la vie culturelle yverdonnoise. Elle a connu ces der-

nières années de grandes mutations afin de s'adapter aux technologies actuelles, notamment avec l'entrée du multimédia dans la Bibliothèque.

### Le patrimoine yverdonnois

L'imprimerie<sup>1</sup> entre à Yverdon dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle. Mais c'est au XVIII<sup>e</sup> siècle que cette activité y prend son essor, notamment avec l'établissement de Fortuné Barthélémy de Félice dans la ville. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce professeur d'université d'origine italienne fuit son pays et, après un passage à Berne où il se livre à des activités intellectuelles, s'installe à Yverdon, en 1762. Il y met en place un institut d'éducation et une imprimerie. De Félice édite de nombreuses œuvres littéraires, scientifiques et éducatives, soit originaux, soit contrefaçons. Toutefois, son œuvre la plus importante est son *Encyclopédie, ou dictionnaire universel raisonné des connaissances humaines*, connu habituellement sous le nom d'*Encyclopédie d'Yverdon*. Celle-ci se compose de 48 volumes de texte et de 10 volumes de planches. L'ouvrage reprend de nombreux textes de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, revus par De Félice avant d'être inclus, mais plus de la moitié des textes sont nouveaux. Suite au succès de l'imprimerie De Félice, plusieurs autres imprimeurs s'installent à Yverdon. Pendant cette époque d'effervescence intellectuelle et économique, la ville accueille de nombreux savants, philosophes et autres voyageurs. Parmi ceux-ci, citons Jean-Jacques Rousseau qui y séjourne en 1762 et fait don de dix volumes de ses œuvres à la Bibliothèque. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le célèbre pédagogue Henri Pestalozzi s'établit lui aussi à Yverdon et crée son Institut dans le Château. Tous ces événements et personnages ont contribué à la richesse du patrimoine d'Yverdon et sont reflétés dans la collection de documents du fonds ancien.

### Le fonds ancien de la Bibliothèque

La Bibliothèque possède actuellement un fonds ancien riche de 7300 titres antérieurs à 1850, constitué de 17 300 volumes (brochures comprises). Il s'agit de

«Documents» de RÉSEAU PATRIMOINES, Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 10, 2008.

<sup>1</sup> Pour un historique complet de l'imprimerie à Yverdon, se rapporter aux recherches d'Henri CORNAZ, *Histoire de l'imprimerie yverdonnoise*, Yverdon: Société du Musée et Viel Yverdon, 1989, 38 p.

livres datant du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, ainsi que de deux incunables (Publius Faustus Andrelinus, *De Neapolitana victoria*, Paris circa 1495 et Niccolò Perotti, *Cornucopia*, Milan 1498). Ces livres sont avant tout des œuvres scientifiques concernant les langues et littératures, l'histoire, la théologie, le droit, la politique, l'économie, la pédagogie et la médecine. 193 ouvrages ont été imprimés à Yverdon, dont l'*Encyclopédie d'Yverdon*<sup>2</sup>. Depuis 2004, le fonds a été mis en valeur grâce à son catalogage dans le réseau RERO.

En 1995, une Fondation pour le fonds ancien de la Bibliothèque (FFABPY) a été créée afin de récolter les fonds nécessaires à la restauration de certains volumes auprès d'associations, sponsors et autres donateurs privés. En effet, la commune avait déjà beaucoup investi dans la Bibliothèque et ne pouvait prendre entièrement à sa charge la restauration très coûteuse des ouvrages du fonds. Les sommes que la Fondation a réunies jusqu'à présent ont permis de restaurer des ouvrages importants tels que l'*Encyclopédie d'Yverdon* et l'*Encyclopédie de Diderot et d'Alembert*. Il reste toutefois encore plusieurs dizaines d'ouvrages nécessitant un traitement plus ou moins urgent. En effet, avant le déménagement du fonds dans les locaux de l'ancienne poste, les conditions de conservation n'étaient pas optimales et les volumes ont parfois souffert de l'humidité et du manque d'aération. Un des prochains projets de la Fondation est notamment de restaurer la célèbre *Cosmographie Blaviane* avec ses magnifiques cartes géographiques<sup>3</sup>.

### Mise en valeur du patrimoine yverdonnois

La Bibliothèque s'efforce de mettre en valeur le patrimoine régional grâce à différentes activités. Elle propose régulièrement des visites du fonds ancien, souvent axées sur des thèmes particuliers (ouvrages de géographie, de botanique, Bibles, etc.). Pendant celles-ci, elle présente aux visiteurs certains exemplaires des plus beaux volumes de la collection. Ces visites sont fréquentées et appréciées par des lecteurs de tout âge. La BPY prépare également des expositions durant lesquelles des ouvrages anciens sont exhibés, afin de sensibiliser les visiteurs aux trésors cachés de la Bibliothèque.

Actuellement, la BPY continue à remplir sa mission de bibliothèque patrimoniale en récoltant le plus systématiquement possible les ouvrages publiés à Yverdon-les-Bains et dans le Nord Vaudois ainsi que ceux qui concernent la ville et sa région. Elle s'applique également à conserver les œuvres des auteurs locaux<sup>4</sup>. ■

<sup>2</sup> Un développement plus détaillé du contenu du fonds ancien est disponible dans l'article du Répertoire des fonds imprimés anciens de Suisse le concernant:

[www.zb.unizh.ch/hbhch/webpages/staticpages/koo2022.shtm](http://www.zb.unizh.ch/hbhch/webpages/staticpages/koo2022.shtm).

<sup>3</sup> Pour plus de renseignements sur la Fondation: [biblio@yverdon-les-bains.ch](mailto:biblio@yverdon-les-bains.ch)

<sup>4</sup> Pour de plus amples informations sur les activités de la Bibliothèque, consulter son site Internet. Vous y trouverez notamment des informations sur les animations en cours ou à venir ainsi que le catalogue en ligne de la Bibliothèque. Vous pouvez également prendre contact avec l'équipe par courriel: [biblio@yverdon-les-bains.ch](mailto:biblio@yverdon-les-bains.ch) ou par téléphone: 024 425 13 13

### Contact

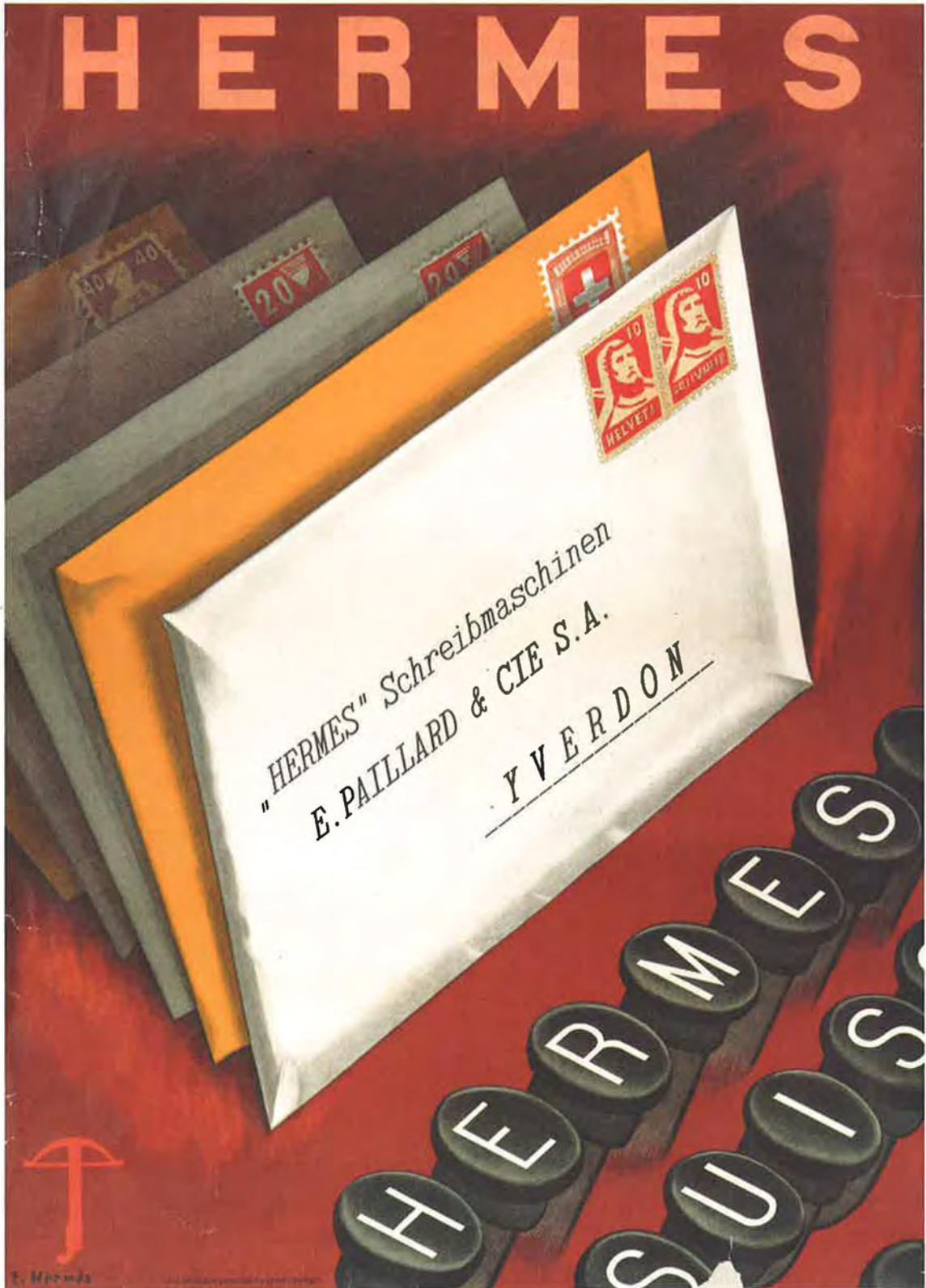
Bibliothèque publique d'Yverdon-les-Bains  
Rue de l'Ancienne-Poste 4  
1400 Yverdon-les-Bains  
Tél. +41 (0)24 425 13  
Courriel [biblio@yverdon-les-bains.ch](mailto:biblio@yverdon-les-bains.ch)  
Site: [www.yverdon-les-bains.ch](http://www.yverdon-les-bains.ch) → culture → bibliothèque



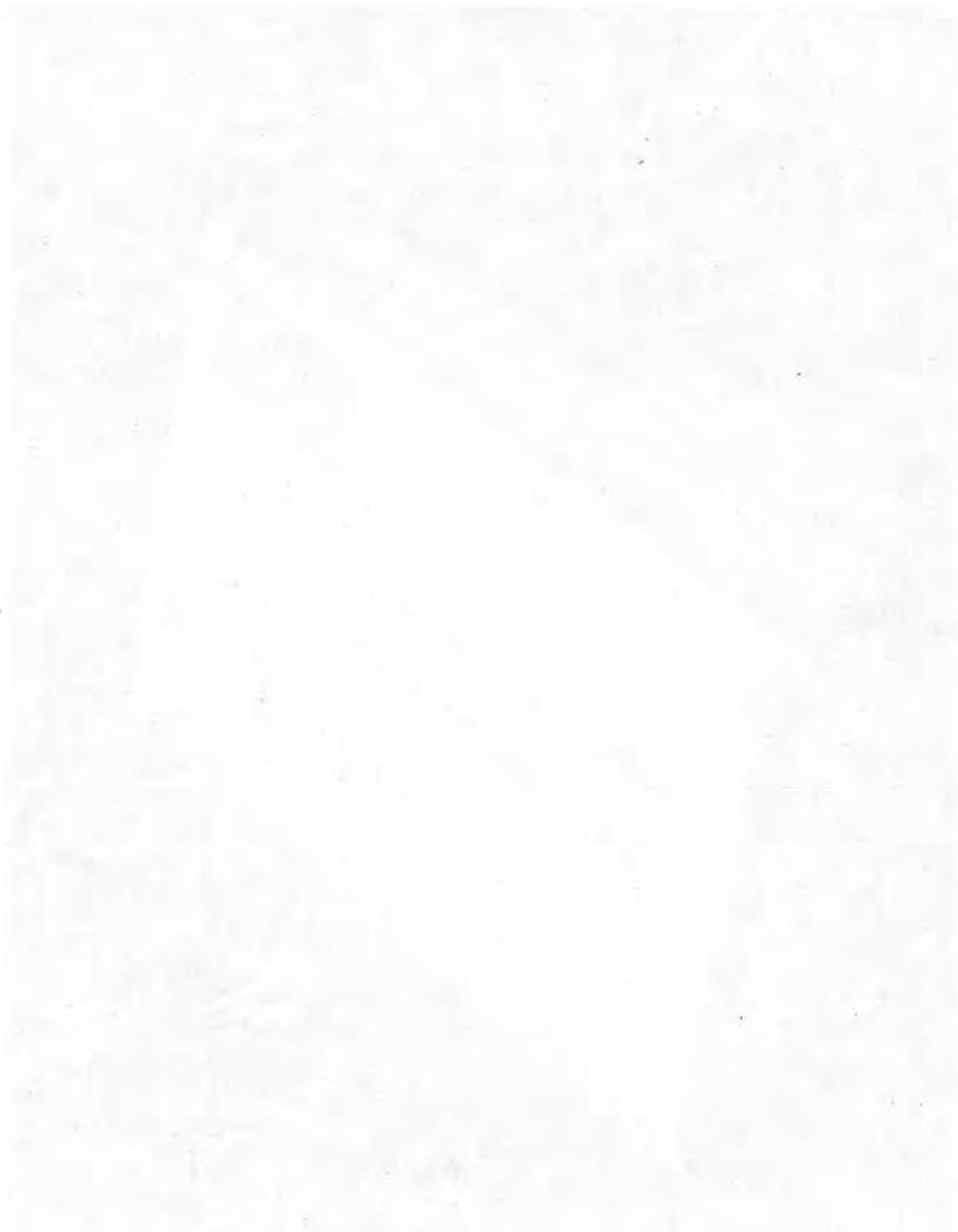
La poire sanguinole à chair rose tirant sur le violet est originaire des environs de Moudon. Elle est cultivée dans les Vergers d'autrefois de l'Arboretum national du Vallon de l'Aubonne. © Roger Corbaz.



Scène de pressoir par François Bocion, 1869. © Claude Huber (Musée historique de Lausanne).



Affiche promotionnelle de «Hermes Schreibmaschinen», E. Paillard & Cie S.A. Imprimée par Lith. Säuberlin et Pfeiffer, Vevey. Sans date. © ACV, PP 680/2862. Photo Olivier Rubin.



© RÉSEAU PATRIMOINES

Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, 2008

Reproduction autorisée avec mention de la source

**Publications de RÉSEAU PATRIMOINES,**  
Association pour le patrimoine naturel et culturel  
du canton de Vaud.

*Le Patrimoine existe, nous l'avons rencontré. Etats généraux du 6 décembre 1997.* Lausanne 1997, 182 p.

*Patrimoine et Constitution.* «Documents» n° 1. Lausanne 1998, 33 p.

*Les acteurs du patrimoine.* «Documents» n° 2. Lausanne 1999, 46 p.

*Inventaires et recensements.* «Documents» n° 3. Lausanne 2000, 64 p.

*Propos libres sur le patrimoine.* «Documents» n° 4. Lausanne 2001, 69 p.

*www.patrimoine-vd.ch.* «Documents» n° 5. Lausanne 2002, 62 p.

*Fragments pour une histoire du cinéma amateur en Suisse.* «Documents» n° 6. Lausanne 2005, 49 p.

*Les archives littéraires.* «Documents» n° 7. Lausanne 2005, 52 p.

*Qu'as-tu fait de tes cent ans? Palais de Rumine 1906-2006.* «Documents» n° 8. Lausanne 2006, 96 p.

*Les Géotopes, curiosités méconnues du patrimoine vaudois. De l'inventaire à la mise en valeur.* «Documents» n° 9. Lausanne 2007, 50 p.

*Réseau PatrimoineS a dix ans. Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud.* «Documents» n° 10. Lausanne 2008, 112 p.

Publié avec le soutien de la Fondation Pittet

*Fondation*  
**Pittet**

---

**Société**  
**Académique**  
*Vaudoise*